

Economie circulaire

70 actions En Pays de la Loire

Entreprises

RIEN NE SE PERD,
RIEN NE SE CRÉE,
TOUT
SE TRANSFORME

A. Lavoisier

GREEN

Collectivités

PIÈCES
D'OCCASION
GARANTIES

Associations

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

OUTILS
ET REPÈRES

Collection

N° 71



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

La DREAL des Pays de la Loire accompagne la transition vers l'économie circulaire

La **transition vers l'économie circulaire** est un objectif national fixé par la loi du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte**.

La DREAL des Pays de la Loire, service déconcentré du ministère de la transition écologique et solidaire porte la politique de transition vers une économie circulaire à travers ses nombreuses missions. En lien avec l'ADEME et le Conseil régional, la DREAL intervient notamment dans les domaines de **l'écologie industrielle territoriale, de l'éco-construction, de la valorisation énergétique et des déchets**, ainsi que dans le cadre de son **plan d'administration exemplaire**.

Le gouvernement a publié la **feuille de route économie circulaire** le 23 avril 2018. À travers cette stratégie, la France met en œuvre les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). La feuille de route comprend 4 axes: mieux produire, mieux consommer, mieux gérer nos déchets et mobiliser tous les acteurs. Afin de contribuer à ce dernier objectif, la DREAL édite pour la seconde fois un recueil des actions d'économie circulaire conduites par les entreprises, les associations et les collectivités.

Ce recensement validé par chaque porteur d'actions donne un aperçu de la dynamique existante en région Pays de la Loire. Il montre comment chaque action contribue à mieux intégrer l'économie circulaire dans nos pratiques, quel que soit le porteur de projet, l'échelle de mise en œuvre et les moyens utilisés. A ce titre, le conseil régional des Pays de la Loire a souhaité l'intégrer comme une des actions portées dans le cadre du plan d'action économie circulaire régional.

Je souhaite que ce recueil continue à favoriser la dynamique existante et de nouvelles initiatives.

Annick Bonneville,
Directrice régionale de la
DREAL

Les objectifs de développement durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Il fixe 17 Objectifs de développement durable. Ces objectifs couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. **L'économie circulaire contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 pour la France.**



<https://www.agenda-2030.fr/>

Table des matières

Les objectifs de développement durable (ODD).....	4
I. Actions d'économie circulaire portées par les entreprises.....	10
Chambre de Commerce et d'Industrie (44- 49- 53- 72- 85).....	11
Dispositif Répar'Acteurs (Région Pays de la Loire).....	14
Dispositif Eco-défis (Région Pays de la Loire).....	16
Citeo (Territoire national).....	18
Recyclage de films en polyéthylène et de films plastiques (49).....	20
Traitement des effluents vinicoles et valorisation des déchets vinicoles (37).....	22
Réemploi, Réutilisation, Recyclage (49).....	24
Réutilisation des fûts de bière, recyclage des déchets organiques, approvisionnement responsable et éco-conception des locaux (49).....	26
Recyclage et valorisation des déchets (49).....	28
Airbus (44).....	31
Arjowiggins Graphic (72).....	34
Fonderie GM Bouhyer (44).....	36
Rémy Cointreau (49).....	39
Ekoverde (85).....	41
Faltazi (44).....	43
PIROUETTE! (44).....	46
Tripapyrus Environnement (85).....	48
Armor (44).....	51
L'atelier du Retz-emploi (44).....	54
Atout Linge (85).....	56
Erdre & Loire Initiatives (44).....	58
Cocycler (49).....	60
Intermarché Doué-la-Fontaine (49).....	62
Lilokawa (44).....	64
Sakaïdé (44).....	66
Sofareb (85).....	68
Versoo (49).....	70
Atelier Bara'Mel (44).....	72
L'Atelier Boutique (49).....	74
Comerso (49).....	76
Elise (44).....	78
La ressourcerie culturelle (85).....	80
Scopéli (44).....	83
II. Actions d'économie circulaire portées par les collectivités.....	85
Le Port de Nantes-Saint-Nazaire et la CARENE (44).....	86
Projet d'écologie industrielle de la communauté de communes des Herbiers (85).....	88
Écomotivés 53 – Programme de sensibilisation et de communication (53).....	90
Faites de la récup' (85).....	92
Structurer une filière bois-énergie issue de la gestion pérenne du bocage (44).....	94
Mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire (44).....	97
Stratégie économie circulaire portée par Nantes Métropole (44).....	99
Stratégie économie circulaire portée par Le Mans Métropole (72).....	100
La Ressourcerie de l'île à Nantes Métropole (44).....	101
ECOZA La Chapelle-sur-Erdre (44).....	102
Alimentation de chaudières de cimenterie Lafarge avec des pneumatiques agricoles usagés (53).....	103
Formations à la restauration durable (44).....	104

Rencontres et échanges inter-entreprises (49).....	106
Gestion et réduction des déchets en entreprise (49).....	109
Alimentation durable et consommation responsable (72).....	111
Échanges et partages inter-entreprises (72).....	113
Gestion des déchets et allongement de la durée de vie (72).....	116
Programme de prévention des déchets (85).....	119
Réduction des déchets verts (85).....	122
Tous contre le gaspillage alimentaire et pour la consommation collaborative (85).....	125
TriLogic, collecte et gestion des déchets (53).....	128
Le plan Bocager du Pays de Château-Gontier (53).....	131
Économie circulaire et gestion durable des déchets (49).....	133
Schéma d'économie circulaire du Pays Fléchois (72).....	135
Démarche « Mon Restau Responsable » (44).....	137
Quelques recommandations pour la mise en place d'une démarche d'économie circulaire.....	139
III. Actions d'économie circulaire portées par les associations.....	143
Adopter une consommation durable dans son premier logement (49).....	144
Sortons du bois, ou pas...(44).....	147
Accompagnement de démarches d'économie circulaire par le CPIE Logne et Grand-lieu (44).....	150
Électricité d'hier, d'aujourd'hui et de demain (85).....	153
Les éco-actions du café des enfants, premier pas vers l'économie circulaire (44).....	155
Je cuisine et mange local (44).....	157
CAP A CYCLE (44).....	159
La Chanterrie, un campus qui a du goût (44).....	161
Ceci n'est pas un déchet (44).....	164
Oasis Environnement (44).....	166
L'utilothèque de Trentemoult (44).....	169
La Halte du Cœur (49).....	171

Porteurs d'actions	Département	Page	Approvisionnement durable	Ecoconception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Réemploi, réutilisation réparation	Recyclage
Actions d'économie circulaire portées par les entreprises									
CCI départementale des départements de la région Pays de la Loire	44 49 53 72 85	11		•	•		•		•
CRMA	PdL	14					•	•	
CRMA	PdL	16					•	•	
CITEO	PdL	18		•					•
Trioplast	49	20		•		•			•
Cuma Bel	37 49	22	•						•
Envie 49	49	24						•	•
La Piautre	49	26	•	•			•	•	•
Veolia	49	28							•
Airbus	44	31	•				•	•	•
Arjowiggins	72	34	•						•
Fonderie GM Bouhyer	44	36	•						•
Rémy Cointreau	49	39		•			•		•
Ekoverde	85	41		•					
Faltazi	44	43		•					
Pirouette	44	46						•	
Tripapyrus	85	48		•				•	•
Armor	44	51		•				•	•
L'atelier du Retz-emploi	44	54						•	
Atout Linge	85	56	•	•			•	•	
Erdre et Loire Initiatives	49	58			•				•
Cocycler	44	60	•			•		•	
Intermarché Doué-la-Fontaine	49	62	•		•		•	•	•
Lilokawa	44	64		•	•			•	
Sakaïdé	44	66	•				•	•	
Sofareb	85	68						•	•
Versoo	49	70			•				•
Atelier Bara'Mel	44	72	•	•					•
Atelier Boutique	49	74		•		•	•	•	
Comerso	49	76						•	•
Elise	44	78	•				•		•
Ressourcerie culturelle	85	80				•	•	•	
Scopeli	44	83	•				•		

Porteurs d'actions	Département	Page	Approvisionnement Durable	Ecoconception	Ecologie industrielle et Territoriale	Economie de la Fonctionnalité	Consommation Responsable	Réemploi, réutilisation, Réparation	Recyclage
Actions d'économie circulaire portées par les collectivités territoriales									
Port de Nantes-Saint-Nazaire et la CARENE	44	86			•				
Commune des herbiers	85	88			•				
Département de la Mayenne	53	90	•	•	•	•	•	•	•
Pays de Pouzeauge	85	92					•	•	
Erdre et Gesvres	44	94	•				•		
Erdre et Gesvres	44	97	•				•		
Nantes Métropole	44	99	•	•	•	•	•	•	•
Le Mans Métropole	72	100	•	•	•	•	•	•	•
Nantes Métropole	44	101					•	•	
EcoZA, La Chapelle-sur-Erdre	44	102					•		
Département de la Mayenne	53	103	•		•				
SMCNA	44	104	•				•		
SMITOM	49	106	•		•		•		
SMITOM	49	109						•	•
Pays de la Haute Sarthe	72	111	•				•		
Pays de la Haute Sarthe	72	113			•	•			
Pays de la Haute Sarthe	72	116						•	•
Trivalis	85	119						•	•
Trivalis	85	122	•						•
Trivalis	85	125	•				•		•
Pays de Château-Gontier	53	128						•	•
Pays de Château-Gontier	53	131	•						•
Mauges Communauté	49	133			•				•
Pays Fléchois	72	135			•		•	•	•
Saint-Sébastien-sur-Loire	44	137	•				•		

Porteurs d'actions	Département	Page	Approvisionnement durable	Ecoconception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Réemploi, réutilisation, réparation	Recyclage
Actions d'économie circulaire portées par les associations									
Alisée	49	144					•		
CPIE Logne et Grand-Lieu	44	147	•	•					•
CPIE Logne et Grand-Lieu	44	150				•	•	•	•
La Cicadelle	85	153	•				•		
A l'Abordage : Le café des enfants	85	155					•	•	
La clé des champs	44	157	•				•		
Maison Familiale Rurale du Val d'Erdre	44	159	•				•	•	
Planet'étudiants	44	161	•				•		
Stations Services	44	164	•	•			•	•	
Oasis Environnement	44	166			•		•	•	
Utilothèque de trentemo	44	169					•	•	
La Halte du Coeur	49	171	•				•	•	•

I. Actions d'économie circulaire portées par les entreprises





<https://www.agenda-2030.fr/>

**Chambre de Commerce et
d'Industrie**
(44- 49- 53- 72- 85)



Domaine d'action :

La Chambre de Commerce et d'Industrie est un établissement public à caractère administratif, pilotée par des entrepreneurs.

La structure :

En Pays de la Loire, la CCI emploie 950 salariés. De la création à la transmission, elle accompagne le développement des entreprises et de son territoire.

En cohérence avec la stratégie de la 3ème révolution industrielle et agricole, menée en collaboration avec les autres chambres consulaires et autres acteurs régionaux, la CCI décline des actions sur la transition énergétique et écologique adaptées aux besoins des entreprises et des territoires.

Sur les thématiques liées à l'économie circulaire, 9 collaborateurs répartis sur chaque département agissent au quotidien auprès des acteurs économiques. Les missions d'information, de conseil et d'accompagnement, de formation permettent aux entreprises de gagner en efficacité et de monter en compétence pour agir plus en autonomie mais en conservant leur réseau.

Les actions sur les différents piliers de l'économie circulaire :

Ecologie Industrielle et Territoriale :

- Accompagnement de plus de 20 territoires sur ces démarches pour favoriser les synergies inter-entreprises
- Lancement d'une association sur l'économie circulaire : ADECC

Résultats & exemples :

- Zone d'activité – près d'une tonne par an de déchets compostés (envoyés auparavant en enfouissement)
- Collecte groupée de polystyrène pour 6 entreprises en passant par l'ADECC
 - <http://www.maineetloire.cci.fr/developpement-de-votre-entreprise/mener-un-developpement-durable/leconomie-circulaire>
 - <http://www.anjoueco.fr/rubrique-2441-EcoDurable-2018.html>

Recyclage et filière de valorisation :

- Accompagnement individuel de 32 entreprises dans des diagnostics déchets-achats
- Accompagnement des porteurs de projets sur de nouvelles filières de recyclage
- Orientation des déchets non valorisés vers les filières locales : DEEE, plastiques...

Résultats & exemples :

- Développement d'une filière de valorisation de glassine : 30T recyclées
- Développement de collectes groupées de DEEE : 12 tonnes collectées dans 80 entreprises
- 17T de déchets mieux valorisés suite aux diagnostics individuels

Eco-conception :

- Réunions et réunions interactives d'information sur l'écoconception
- Lancement du programme EcoproDDuire : pour accompagner les entreprises sur un projet d'écoconception sur 9 mois

Consommation responsable :

- Actions sur le gaspillage alimentaire en restauration commerciale « restos engagés »
 - <http://www.maineetloire.cci.fr/developpement-de-votre-entreprise/mener-un-developpement-durable/leconomie-circulaire>
- Partages de pratiques pour réduire les pertes alimentaires des commerces alimentaires
 - <http://nantesstnazaire.cci.fr/paroles-de?article=/plein-ouest/commerce-industrie-services/diminution-des-pertes-alimentaires-la-restauration-echange>
 - <http://nantesstnazaire.cci.fr/paroles-de?article=/plein-ouest/commerce-industrie-services/reduction-des-pertes-alimentaires-la-grande-distribution-en>
 - <http://nantesstnazaire.cci.fr/paroles-de?article=/paroles-de/developpement-durable/alain-aymond-directeur-de-metro-nantes>

Résultats & exemples :

- 44 restaurants engagés dans « restos engagés » - 20T de matière mieux valorisée – 3 000€ d'économies estimées pour les entreprises

Autres actions :

Les actions menées sont illustrées par 10 vidéos de témoignages d'entreprises locales :

<https://www.economiecirculaire.org/articles/h/10-vidéos-sur-l-economie-circulaire-des-temoignages-concrets-pour-donner-envie.html>

La CCI a remporté le 1er prix collaboratif de l'Ecole des Mines de Paris :

<http://www.environnement-magazine.fr/politiques/article/2018/06/12/119627/groupe-cegos-ecole-des-mines-ont-recompense-trois-entreprises-avec-les-prix-rse.php>

Partenariats :

ADEME

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire
- Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
- Syndicats de déchets des Territoires zéro déchet zéro gaspi (*Mauges Communauté, Smitom, Sictom Loir Sarthe, Pays des Hauts de Sarthe, Le Pays du Mans, Nantes Métropole, Vendée ...*)

Leviers de réussite :

- Répondre aux attentes et besoins des entreprises
- Apporter des solutions simples et clés en main
- L'implication des élus locaux et des élus des chambres consulaires
- Travailler au plus proche du territoire avec tous les acteurs économiques sans distinction de secteur d'activités (industrie, agricole, artisan, administration, collectivité...)
- S'appuyer sur les réseaux locaux : clubs d'entreprises, leaders locaux...

Difficultés majeures :

- La disponibilité des dirigeants d'entreprises
- Les particularités locales (modalités de reprise des déchets par la collectivité, pas de réseaux d'entreprises...)

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

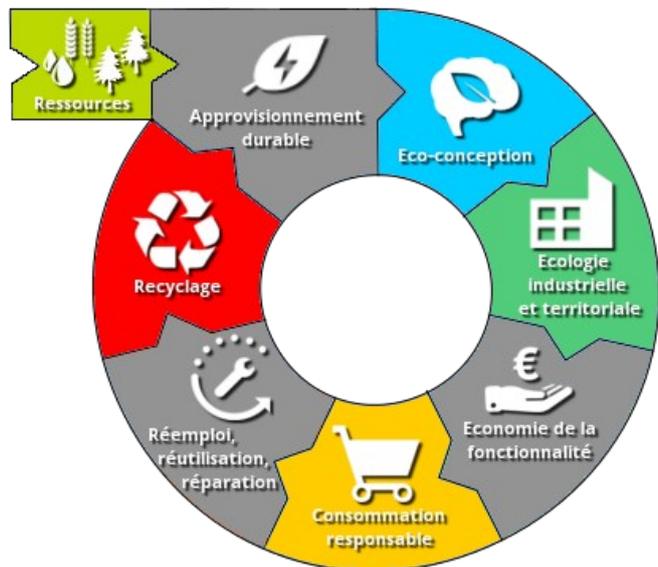
En 2 ans, la CCI a réalisé :

- 47 synergies inter-entreprises engageant plus de 100 entreprises différentes
- Plus de 1 500 tonnes de matières mieux valorisées
- 160 000 € d'économies apportées aux entreprises
- 10 emplois créés par l'implantation d'une activité liée à l'économie circulaire

Contacts :

Philippe EPAILLARD

- Directeur innovation et compétitivité durable
- 16 quai Ernest Renaud - CS 70515
- 44 105 Nantes Cedex 4
- Philippe.EPAILLARD@paysdelaloire.cci.fr
- Tél. : 02 40 44 63 51



Version de décembre 2018

<https://www.agenda-2030.fr/>



Lieu : Pays de la Loire

Descriptif de l'action

La réparation est l'acte qui, à la demande du consommateur, consiste à remettre en état un produit en vue d'allonger sa durée de vie. Composante de l'économie circulaire, la réparation permet de :

- Eviter un nouvel achat et consommer mieux ;
- Réduire ses déchets et économiser les ressources naturelles ;
- Soutenir l'économie locale.

La charte **Répar'Acteurs** a été développée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine pour valoriser le savoir-faire des artisans de la réparation auprès du grand public.

En 2014, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, en accord avec l'ADEME, reprend ce dispositif pour le développer en Pays de la Loire. Le dispositif Répar'Acteurs vise **plusieurs objectifs** :

- Valoriser le savoir-faire des entreprises ;
- Faciliter la mise en relation des consommateurs et des entreprises de la réparation ;
- Réduire les quantités de déchets en s'appuyant sur des dynamiques initiées par les territoires et permettre un allongement de la durée de vie des objets ;
- Favoriser l'économie circulaire et soutenir l'économie de proximité créatrice d'emplois et de lien social.

Les **métiers de la réparation** sont très **diversifiés**. Ils vont du cordonnier au bijoutier en passant par le reloqueur de meubles, le réparateur d'ordinateurs, d'appareils électro-ménagers, de cycles, de lunettes... En Pays de la Loire, on compte **4 300 entreprises de réparation**.

Pour **devenir Répar'Acteurs**, l'artisan doit :

1° Bénéficiaire d'un **accompagnement en entreprise** réalisé par le conseiller de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

ET

Soit 2° Assister à l'« Atelier Répar'Acteurs»

L'objectif de ces formations est de permettre aux professionnels d'acquérir des méthodes et outils leur permettant de mieux vendre leurs prestations.

Soit 3° Participer à une action de communication collective faisant la promotion de la réparation

L'objectif est d'assurer la promotion des métiers de la réparation et faciliter leur mise en relation avec les consommateurs et ainsi les inciter à « Faire réparer plutôt que jeter ».

Cibles : Entreprises artisanales du secteur de la réparation à l'exception du secteur de la mécanique automobile.

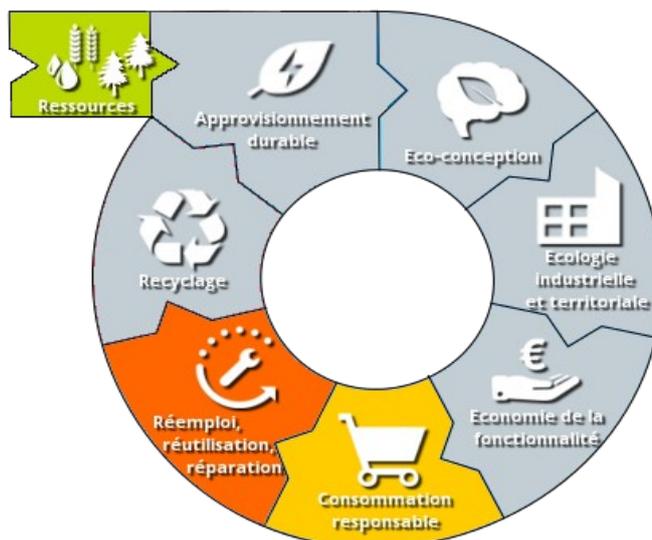
Bilan

- 470 entreprises accompagnées au 31/12/2018
- 129 entreprises ont suivi les formations (18) Répar'Acteurs au 31/12/2018 ;
- 159 entreprises ont participé aux évènements collectifs (26) au 31/12/2018 ;
- 417 entreprises labellisées Répar'Acteurs (au 31/12/18) soit 10% des entreprises de la réparation des Pays de la Loire ;
- Création et animation des clubs d'entreprises Répar'Acteurs (1 par département) ;
- Participation à la création de l'annuaire national de la réparation www.annuaire-reparation.fr ;
- Création du Facebook Répar'Acteurs Pays de la Loire (près de 700 « abonnés ») ;
- Création de nouveaux supports de communication : affiche, dépliant d'information, marques page, tabliers...
- Des partenariats concluants développés avec les structures de l'ESS (Emmaüs, recycleries...).

Contacts :

Cécile DANIEL

- Coordinatrice du Pôle Développement Durable
- cdaniel@artisanatpaysdelaloire.fr
- Tel : 02 51 13 31 43



Version actualisée d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>



Lieu : Pays de la Loire

Descriptif de l'action

Initié en 2017, le dispositif **Eco-défis** valorise les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. L'objectif est de faire un état des lieux des pratiques environnementales de l'entreprise, d'engager l'artisan dans une boucle d'amélioration continue et ainsi de le faire changer ses pratiques.

Pour devenir Eco Défis l'entreprise doit choisir 3 nouveaux défis dans 2 thématiques différentes parmi les sept proposées : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal & durable

Eco Défis est attribué pour une année. Si l'entreprise souhaite **renouveler le label à N+1, N+2...** elle devra choisir **1 nouveau défi supplémentaire** chaque année.

Le label Eco Défis, au-delà d'être un avantage concurrentiel, permet à terme à l'entreprise de :

- Maîtriser ses coûts ;
- Valoriser son image auprès de sa clientèle ;
- Agir et s'engager pour son territoire ;
- Affirmer sa notoriété locale ;
- Intégrer la protection de l'environnement à son métier.

Le label est attribué par un **comité d'attribution** régional composé de :

- Membres permanents : Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire animateur régional et ADEME ;
- Membres associés en fonction des dossiers présentés : CMA délégation (technicien présentant le dossier), collectivités territoriales impliquées...

Cibles : Entreprises artisanales.

Bilan

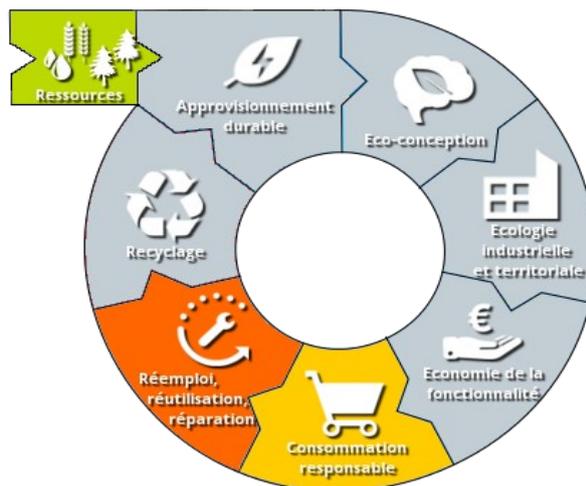
- Démarrage de l'action auprès des entreprises : 2^{ème} trimestre 2017 ;
- 254 diagnostics réalisés au 31/01/2019 ;
- 91 labellisés au 31/10/2018 ;

- Plus de 95 % des entreprises ont renouvelé le label à N+1 ;
- Promotion d'Eco Défis lors de la soirée de remise des trophées, lors de conférences de presse dans les entreprises... ;
- 1^{er} club d'entreprises Eco Défis en Vendée.

Contacts :

Cécile DANIEL

- Coordinatrice du Pôle Développement Durable
- cdaniel@artisanatpaysdelaloire.fr
- Tel : 02 51 13 31 43



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Citeo (Territoire national)



Domaine d'action :

Recyclage / éco-conception / territoires

L'entreprise :

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers mis sur le marché national.

Citeo est une société privée, à but non lucratif, avec une mission d'intérêt général : développer efficacement le geste de tri et le recyclage des emballages et des papiers et promouvoir leur éco-conception.

Citeo bénéficie de deux agréments du ministère de la transition écologique et solidaire sur les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) : les emballages ménagers et les papiers graphiques et imprimés.

En 25 ans, le geste de tri s'est installé dans notre quotidien : 68 % des emballages et 57 % des papiers sont recyclés. Ce geste génère des emplois (collecte, tri, recyclage) et permet, via la réutilisation de matières, d'économiser des ressources naturelles.

Ce sont 250 collaborateurs au national, dont 15 personnes pour l'équipe d'Angers.

Economie circulaire, par pilier :

Pilier 2 : Eco-conception

Intégrer l'ensemble du cycle de vie d'un produit dès sa conception pour limiter son impact sur l'environnement.

Citeo développe des services à destination des entreprises (formations, diagnostics sur site, partage de bonnes pratiques, outil de bilan environnemental des emballages, etc.) et favorise l'utilisation de matière recyclée (bonus financier).

Territoires :

Repenser le schéma industriel de traitement de ces déchets : objectif national d'extension des consignes de tri plastiques sur l'ensemble du territoire d'ici 2022, modernisation et massification des centres de tri, mobilisation des citoyens.

Citeo va consacrer 190 millions d'euros sur les cinq prochaines années à l'évolution de l'outil industriel, et accompagne les collectivités locales sur ce projet (réunions d'information et d'échanges, financements spécifiques, mobilisation des citoyens).

Innovation :

Identifier les projets liés aux problématiques actuelles et à venir.

Citeo développe des partenariats (universités, écoles) et va continuer à faire progresser le recyclage et les innovations technologiques (filères de recyclage pérennes pour l'économie du plastique, compétitivité de la matière secondaire, etc.)

Partenariats :

- Entreprises qui mettent en marché les emballages et les papiers.
- Collectivités locales qui mettent en place la collecte et le tri.
- Opérateurs et industriels du recyclage.
- Associations de consommateurs et « citoyens trieurs ».
- Pouvoirs publics qui fixent les orientations du dispositif.
- Région, Ademe, CCI, etc.

Leviers de réussite :

- Animation de réseau de partage de connaissance.
- Mobilisation des acteurs.
- Accompagnement des entreprises à l'éco-conception.

Difficultés majeures :

- Réussir à mobiliser tous les acteurs.

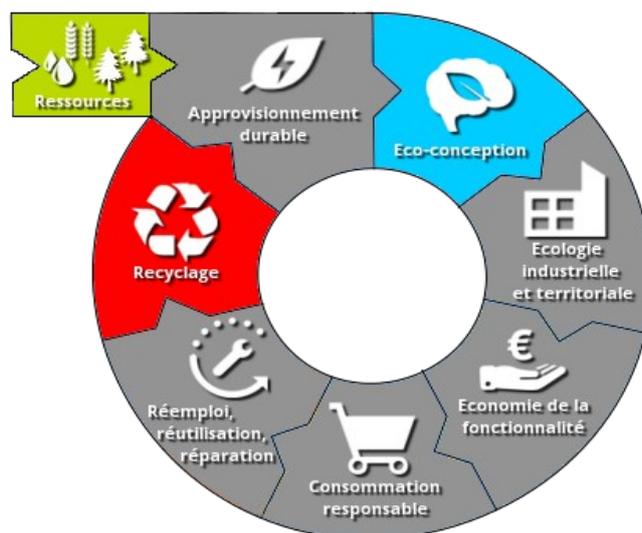
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- L'économie circulaire est au cœur du fonctionnement de l'entreprise.
- Toutes les actions sont orientées : recyclage, consommation responsable, approvisionnement durable, etc.

Contacts :

Christophe Bodin

- Responsable des opérations sur les Pays de Loire
- christophe.bodin@citeo.com
- Tél : 06 07 79 02 07



Version de novembre 2018



<https://www.agenda-2030.fr/>

Recyclage de films en polyéthylène et de films plastiques (49)



L'entreprise : Trioplast (49)

Descriptif du projet :

Née en 1965, Trioplast s'est implantée en France en 1995. L'entreprise est spécialisée dans le film agricole et consacre la majeure partie de son activité à la fabrication de films d'enrubannage de balles de foin, de bâches d'ensilage et autres films-horticoles.

Présent en Europe avec 11 sites, le groupe Trioplast développe 4 activités : film étirable, film industriel, film d'hygiène et sacs plastiques.

Construite en 1968, l'usine Trioplast France entre dans le Groupe Trioplast en 1999 pour le développement de la production de film d'enrubannage. Étendu sur 4,6 hectares, ce site comprend une zone de stockage, des entrepôts mais surtout une aire pour le recyclage et l'activité d'extrusion.

L'entreprise s'est équipée de machines pour laver, sécher et extruder les films récupérés auprès d'entreprises de tous horizons spécialisées dans le recyclage des déchets plastiques. L'usine fabrique également des films dégradables spécialisés pour le secteur du maraîchage (paillage).

Économie circulaire par pilier :

L'activité de recyclage – éco-conception :

En 2012 la société installe deux nouvelles lignes de recyclage permettant de transformer du film polyéthylène usagé en granulés. Cela a permis de réduire de 25 % la consommation d'énergie du site industriel. L'objectif est de passer de 8 000 à 12 000 tonnes de granulés issus de ce recyclage pour refabriquer des films. En 2012, elle a produit 27 000 tonnes de films plastiques dont 8 000 tonnes de films usagés ont été transformés en granulés. Quant au recyclage de bâches, l'entreprise est passée de 7 000 à 10 500 tonnes.

L'économie de fonctionnalité :

L'économie de fonctionnalité se définit comme une économie d'usage, elle permet de vendre l'usage des biens au lieu de leur propriété.

Chez Trioplast, afin de pouvoir recycler les matières plastiques qui sont les matières premières de production, l'entreprise cherche à mettre en place des contrats de location des films plastiques agricoles. Une fois ces films utilisés, ils sont récupérés pour en fabriquer de nouveaux

Partenariats :

- L'association Innovation et Perspectives Maraîchères (IPM) ;
- Agro-campus ouest ;
- Laboratoire LEMNA de l'Université de Nantes ;
- Un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) ;
- Le comité départemental de développement maraîcher (CDDM) ;
- Soutien du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Difficultés et leviers de réussite :

Les difficultés sont d'abord techniques, que ce soit pour la collecte de la ressource en films usagés ou pour la qualité de ces films avec un important taux de souillure.

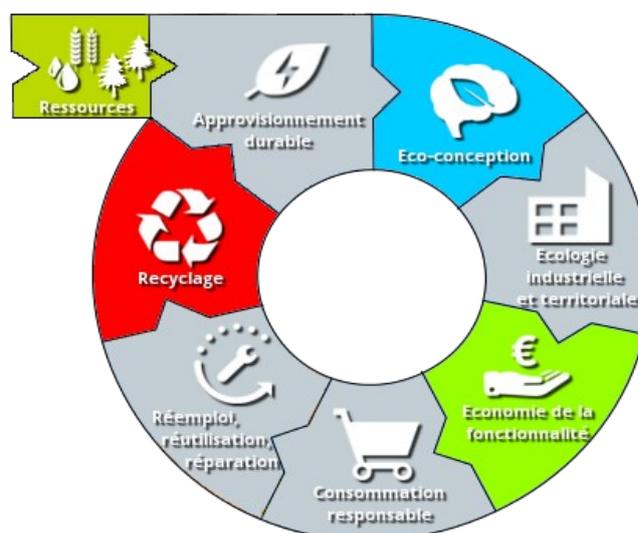
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- Mise en place de partenariats à l'échelle locale.
- Cette démarche participe d'une amélioration d'image pour l'entreprise.
- En outre cette démarche d'économie circulaire développe l'activité commerciale et l'emploi sur le site de Pouancé.

Contacts :

TRIOPLAST

- 24 Rue de la Pidaie
- 49 420 Pouance – Ombrée d'Anjou
- vincent.mottier@trioplast.com
- Tel : 02 41 94 84 00
- Tel : 02 41 94 84 03



Version actualisée d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

	Traitement des effluents vinoles et valorisation des déchets vicoles (37)	
--	--	--

L'entreprise : CUMA Bel

La Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) est née en 2005 suite à la problématique du traitement des effluents vicoles. Les eaux sales de chai posaient un gros problème de pollution des sols et des cours d'eau, dont la législation s'est saisie et auquel les viticulteurs ont dû répondre. La CUMA BEL est composée de 73 adhérents, dont la cave coopérative de Restigné (63 000 hl de vins soit 90 % de l'AOC Bourgueil), et pourra en accueillir de nouveaux.

Sa mission est de gérer une station de traitement de ces eaux de chai, et pour cela elle dispose de deux bassins de 5000m³, une aire de lavage des machines à vendanger et 5 hectares de terres cultivables.

Lieu : Territoire du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (37)

Economie circulaire, par pilier :

Approvisionnement responsable par le recyclage

Lorsque la question du traitement des eaux sales de chai s'est posée, une partie des viticulteurs de l'appellation Bourgueil ont fait le choix d'une CUMA, un choix d'agir en collectif. Les eaux sales de chai résultent de tout le processus viticole : lavage des machines, des cuves, jusqu'à la mise en bouteille. Pour traiter ces eaux, la première étape est assurée par un prestataire privé choisi par la CUMA, qui va récolter les eaux de chai des différents viticulteurs lorsque ceux-ci en font la demande ; dispensant ces derniers de le faire eux-mêmes, un vrai gain de temps et surtout de matériel pour stocker les quantités d'eau.

Ensuite, le prestataire déverse ces eaux sales dans le premier bassin à la CUMA. Ce bassin est équipé pour traiter l'eau par oxygénation : de l'oxygène de l'air ambiant est injecté dans le bassin, qui crée un bullage et les bactéries détruisent les matières organiques. Des prélèvements réguliers, deux fois par mois, sont effectués pour s'assurer de la qualité de l'eau ; en outre, une attention est portée à la consommation énergétique du procédé en limitant les consommations d'électricité, surtout à la période creuse. La troisième étape est le transfert de l'eau traitée dans le second bassin de même contenance, qui est un bassin pour stocker l'eau propre.

L'eau propre continue sa boucle vers l'irrigation des terres cultivables autour de la station. Les cultures de maïs proches sont arrosées par ces eaux. Cela représente quatre tournées d'arrosage pendant la saison, c'est-à-dire une économie importante en matière de ressource eau (4 passages de 25 à 30 m).

Une option pour le lavage des machines à vendanger est également proposée aux adhérents de la CUMA qui souhaitent s'y abonner (prix forfaitaire de 150€/an). Cela se fait à l'aire de lavage mise en place. En période de vendanges un lavage de machine s'opère tous les soirs, il faut compter 2 à 3m3 d'eau par machine, par soir. Ce sont 8 machines qui sont lavées tous les soirs. Ces grandes quantités d'eau utilisées ne sont pas jetées, mais recyclées, selon le même process que les eaux de chai, dans les mêmes bassins, avec le même matériel. La bonne gestion de la ressource eau s'accompagne aussi d'une valorisation des autres déchets de l'activité viticole. Les autres déchets sont les feuilles sèches, le sarment, les rameaux de vignes et le marc de raisin.

Les feuilles sèches sont laissées au sol et servent d'humus pour enrichir le sol, les sols de vignes étant souvent des sols pauvres en matière. De même avec les rameaux de vignes broyés.

Le sarment, est le rameau vert de la vigne qui pousse chaque année. Auparavant il était ramassé, puis brûlé, aujourd'hui il est réutilisé d'une autre manière. Dans chaque ligne de vignes, ceux-ci sont regroupés en deux rangées, que l'on appelle des andins, en ligne continue. Les tracteurs passent avec une machine pour broyer le sarment tout au long des rangs. Ainsi réduits ils constituent un humus qui enrichit le sol abondamment. Les andins sont intercalés d'une ligne à l'autre une année sur deux pour nourrir le sol d'une manière homogène.

Le marc de raisin (pellicules et pépins) est quant à lui récupéré par une distillerie locale. Une fois la distillation faite, celui-ci est recyclé en compost organique.

Partenariats :

- Agence de l'eau : financement à hauteur de 35 % et accompagnement du projet.
- Conseil général : financement à hauteur de 15 % du projet.

Difficultés et leviers de réussite :

Pour la CUMA la difficulté principale a été le financement. Le projet a nécessité un investissement de 664 000 euros en 2006. D'un point de vue logistique, il s'agissait d'acheter les terrains, convaincre les propriétaires de l'intérêt du projet, trouver un terrain à valoriser, obtenir les permis de construire, installer une dune, chaque viticulteur devait faire les installations nécessaires pour le stockage des effluents chez lui.

La difficulté financière s'est résolue grâce d'une part aux subventions précitées à hauteur de 50 %, et d'autre part grâce à un emprunt. Quant aux contraintes logistiques, la bonne volonté et un groupe moteur ont suffi à la réalisation de ce beau projet qui, aujourd'hui, est pérenne et performant.

Au bout de 12 ans d'activité, en vitesse de croisière, les objectifs techniques et financiers sont atteints. Le coût pour les adhérents est de 1,50 euro par hectolitre de vin récolté soit environ 1500 euros annuels pour une exploitation de 20 hectares de vignes d'un rendement moyen de 50 hectolitres à l'hectare.

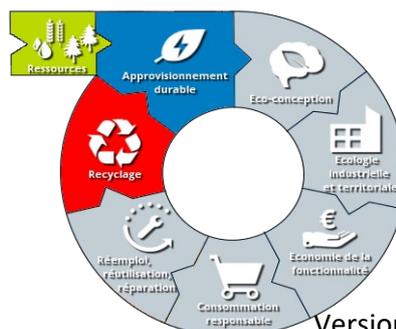
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

Grâce à la constitution de la CUMA, les apports pour les viticulteurs ont été de deux ordres, économique et environnemental. D'une part, les économies énergétiques et en ressource eau sont significatives. D'autre part, la meilleure gestion de la quantité d'eau utilisée, son recyclage et sa réutilisation ont permis de faire des économies importantes de la ressource. En outre, la gestion intelligente des eaux sales de chai ont permis de diminuer significativement la pollution des cours d'eau et des nappes souterraines.

Contacts :

Michel DELANOUE

- Président de CUMA BEL
- 18 place de l'église, Maison des vins
- 37 140 Bourgueil
- Tel : 02 47 97 92 20
- Tel : 06 81 19 73 12



Version actualisée d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Réemploi, Réutilisation, Recyclage (49)	
--	--

L'entreprise : Envie d'Anjou

Envie d'Anjou est une association loi 1901, de l'économie sociale et solidaire, qui a pour finalité l'insertion sociale par l'emploi. Elle est agréée entreprise d'insertion. Le concept est né à Strasbourg en 1985, d'une collaboration entre Darty et Emmaüs, au regard de trois éléments : le matériel électroménager est souvent jeté alors qu'il pourrait être rénové, l'existence d'un public en précarité qui a des besoins en électroménagers à petits prix, et la volonté de l'insertion par l'emploi. Tous les appareils récupérés en retours livraisons par les Darty de France étaient récupérés par les sites Envie. Aujourd'hui les retours sont gérés par l'Éco-organisme ECO-SYSTEMES.

Une convention de partenariat permet aux associations ENVIE de continuer à collecter les appareils, d'en garder une partie pour les rénover, les autres sont donnés à la filière déchets. L'entreprise développe depuis 2 ans une activité qui associe les principes de l'économie circulaire et ceux de l'économie sociale et solidaire au matériel médical : il s'agit de collecter le matériel médical qui n'est plus utilisé, d'en rénover une partie pour le proposer à petits prix à des personnes en précarité économique. Envie d'Anjou s'inscrit plus largement dans la Fédération Envie qui possède un réseau de 56 sites en France.

Lieu : Maine-et-Loire (49)

Domaine d'action :

Une association : ENVIE ANJOU, rénovation des électroménagers et du matériel médical, service réparation d'électroménager.

Une entreprise de transport : ENVIE 2 E 49 SAS, collecte et tri de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et Déchets Industriels Banal (DIB) – collecte de denrées alimentaires.

Economie circulaire, par pilier :

Réemploi, réutilisation, réparation, recyclage :

La réutilisation, le réemploi et la réparation ont pour finalité de maintenir dans le circuit économique des produits destinés à être jetés dans une économie linéaire. Il s'agit, à partir de ces « déchets », de reconditionner, retrouver une seconde utilisation, prolonger la vie de ces produits. Chez Envie, un processus est mis en place pour récupérer les gisements d'électroménager auprès de la grande distribution essentiellement. À partir des collectes, les équipes reconditionnent, réparent pour donner une nouvelle vie aux produits et les revendre. Pour la collecte des gisements DEEE, Envie a créé une SAS afin de répondre à l'appel d'offre d'Éco-système. En 2016 ce sont près de 8000 tonnes de DEEE qui sont collectées : gros électroménager, écrans, électronique...

Partenariats :

- Social : Pôle-emploi, l'AFPA, Conseil départemental du Maine-et-Loire, Conseil Régional des Pays de la Loire, ville d'Angers
- Sur le réemploi : Eco-systèmes, SEB, CLIMADIF, Europ'assistance...
- Sur le remploi de matériel médical : Caisse de retraite Malakoff Médéric, CNSA
- Sur les activités logistiques : Véolia, Angers Habitat, COMERSO...
- Les réseaux : CGPME, la fédération des entreprises d'insertion, le réseau ESS, club des ETS de Beaucouzé...

Difficultés et leviers de réussite :

La difficulté aujourd'hui est relative à la concurrence du secteur de la grande distribution qui met sur le marché du matériel de seconde main (téléphone, informatique, gros électroménager, meubles...). Le matériel est réparé puis revendu. Or, une activité de réemploi repose en premier sur sa capacité à capter le gisement d'appareils à rénover.

La force d'ENVIE réside dans la création d'emplois locaux et les services proposés. L'entreprise est en capacité de développer de nouvelles compétences pour répondre à des problématiques sociales ou environnementales repérées sur son territoire. Pour exemple : le service dépannage qui va répondre à 1800 clients en 2016, la rénovation de matériel médical (2000 matériels collectés en 2016 et 600 rénovés et vendus) ou encore la collecte de denrées alimentaires (le Secours Populaire d'Angers a doublé ses capacités de distribution grâce au service ENVIE). En outre, on observe de plus en plus de clients qui ne sont pas là que pour des raisons économiques et des prix moins chers, mais bien avec la volonté de soutenir l'emploi local et de refuser la consommation irresponsable.

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

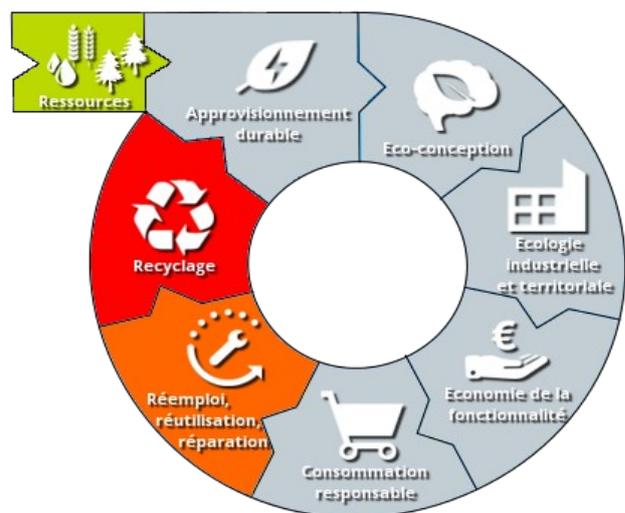
La fédération ENVIE permet à de nombreuses personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap de retrouver un travail. En outre, Envie porte une consommation intelligente en proposant un service de qualité et un accompagnement que l'on retrouve peu ailleurs. Un lien humain important et un regard différent sur notre mode de consommation sont portés comme des gages qui font la force de cette fédération.

Contacts :

Philippe ROBIN

philippe.robin@envie.org

Tel : 02 41 48 21 48



Version actualisée d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Réutilisation des fûts de bière, recyclage des déchets organiques, approvisionnement responsable et éco-conception des locaux (49)

LA PIAUTRE
MALTERIE • BRASSERIE • DISTILLERIE



L'entreprise : La fabrique des bières d'Anjou

La FABRIQUE DES BIÈRES D'ANJOU est installée depuis 2004 sur les bords de Loire entre Angers et Saumur (La Ménittré) dans les locaux d'une ancienne coopérative agricole de semences. Une gamme de 12 bières bio, de la blanche à la noire, est brassée sous le nom de La Piautre, du nom du gouvernail des gabares, bateaux à fond plat utilisés pour le transport fluvial.

En 2014, La Piautre devient une bière de terroir avec la création d'une micro-malterie. 50 tonnes de céréales bio locales (orge, blé, épeautre et seigle) y sont maltées sur place.

Le tout dernier projet de La Fabrique est un whisky, 100 % local, lancé depuis 2017.

Lieu : Maine-et-Loire (49)

Economie circulaire, par pilier :

Un approvisionnement responsable

Initialement les matières premières provenaient de malteries industrielles. Cette approche, éloignée de la méthode artisanale de la Fabrique et sans traçabilité de l'origine des produits, a amené l'entreprise à changer sa manière de faire. La Fabrique a créé sa propre micromalterie et s'est approvisionnée en matières premières auprès des agriculteurs locaux pour privilégier les circuits courts. Aujourd'hui les matières premières locales (une centaine de tonnes d'orge ainsi que du blé, de l'épeautre et du seigle) permettent d'assurer la traçabilité des produits. Elles constituent 85 % de l'approvisionnement pour la bière et 100 % pour le whisky.

Une éco-conception

L'éco-conception vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux. Ainsi la Fabrique des Bières d'Anjou a mis en place des procédés de fabrication tenant compte des impacts environnementaux sur trois plans : les aménagements des bâtiments, le process de fabrication et la valorisation des déchets.

Les aménagements sont éco-conçus, notamment par l'utilisation de matériaux tels que le bois ou de la ouate de cellulose pour l'isolation qui permettent de générer des économies en matière de consommation de chauffage ou de climatisation. Par ailleurs la dimension énergétique est prise en compte avec l'installation de panneaux photovoltaïques, 130 au total, qui produisent l'équivalent de la consommation de quatre foyers. L'alambic installé en 2017 est chauffé directement par un brûleur à granulés bois en provenance de Vendée.

Une consommation responsable

La consommation responsable doit conduire l'acheteur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux. La Fabrique des Bières d'Anjou produit local et vend local et en fait son identité. 90 % des acheteurs de La Piautre sont des acheteurs locaux dans un rayon de 40 km. Ancrée dans l'économie locale, sa production et sa consommation sont sobres en carbone et responsables.

La réutilisation :

L'entreprise propose des bières en bouteille mais également en fût. Pour les fûts, ils sont récupérés, lavés et réutilisés. Leur parcours kilométrique est diminué et ils sont réutilisables de nombreuses années.

Le recyclage

Les déchets de l'entreprise sont constitués de déchets organiques (95 %) et le reste de déchets plastiques, cartons et verres.

Les déchets organiques issus de la production sont donnés à des agriculteurs locaux pour nourrir le bétail.

Partenariats :

- Agriculteurs locaux pour les matières premières

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

Ancrée dans l'économie locale, privilégiant les circuits courts bio, soucieuse de sa consommation énergétique et valorisant ses déchets, La Fabrique des bières d'Anjou prend soin de son impact environnemental. Présente sur 5 des 7 piliers de l'économie circulaire de manière pérenne, cette entreprise a de nouveaux projets en gardant le cap de l'économie circulaire.

Contact :

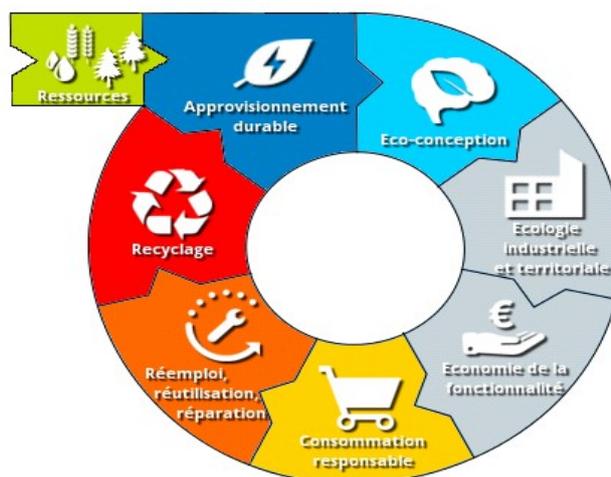
Vincent LELIÈVRE

La gare

49 250 La Menitré

contact@lapiautre.fr

Tel : 02 41 57 62 48



Version actualisée d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Recyclage et valorisation des déchets (49)



L'entreprise : Veolia

Veolia est le spécialiste de la gestion des déchets. Ses expertises couvrent l'ensemble de leur cycle de vie avec des activités de collecte, de recyclage, de valorisation et de traitement. La direction de la région Centre Ouest est basée à Nantes et représente 140 sites d'exploitation sur les régions Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire.

Domaine d'action :

Traitement et valorisation des déchets

Lieu : St-Barthélémy d'Anjou (49)

Économie circulaire, par pilier :

Allongement de la durée de vie et recyclage

Dans une logique d'économie circulaire, le rôle de Veolia en tant qu'opérateur de la gestion des déchets est de produire des matières premières de recyclage à partir de déchets, répondant aux cahiers des charges de ses clients utilisateurs, et de leur garantir des approvisionnements stables dans le temps à un prix compétitif. Mais aussi d'organiser au mieux les moyens de collecte et la logistique à mettre en place pour faciliter l'approvisionnement des outils de transformation. C'est enfin d'encourager l'innovation pour développer de nouvelles solutions et ainsi optimiser le taux de valorisation des déchets.

Dans l'Ouest, Veolia agit avec les parties prenantes des territoires (collectivités, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire...) mais aussi avec les éco-organismes nationaux, agréés par l'État, qui déploient localement les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) avec les opérateurs. Ces filières modifient de manière significative l'organisation de la gestion des déchets par la mise en œuvre de collectes séparées des déchets concernés (équipements électriques et électroniques, mobilier...). Les opérations de tri et préparation consécutives nécessitent des moyens adaptés pour participer à la réalisation des engagements pris par les éco-organismes devant l'État : plus de réemploi, plus de recyclage plus de valorisation.

Voici quatre illustrations de ces actions en faveur de l'économie circulaire.

Une usine qui recycle plus de 90 % des équipements électriques et électroniques

Avec le concours d'Angers Loire Métropole, Veolia et Thomson Angers ont décidé de créer, il y a une douzaine d'années, une usine dédiée au recyclage d'équipements électriques et électroniques. Située à St-Barthélémy d'Anjou (49) cette unité est le fruit d'un partenariat fort entre les parties prenantes où chacune a trouvé une réponse pertinente à ses propres objectifs : Thomson pour faciliter la reconversion des personnels de l'usine historique fabricant les téléviseurs, Angers Loire Métropole pour poursuivre l'attractivité économique locale, Veolia pour investir dans une unité industrielle de fabrication de matière premières secondaires et les éco-organismes qui y trouvent une réponse à leurs engagements de recyclage. La composante économie sociale et solidaire a été présente dès le début avec la participation de l'entreprise adaptée Arceau Anjou. Aujourd'hui, ce site Veolia est conduit par sa filiale Triade Électronique qui y emploie 190 personnes dont près de 60 personnes en situation de handicap. Plus 90 % des déchets d'équipements électriques et électroniques sont transformés en matières premières de recyclage à destinations des industries.

SEB, Veolia et Éco-système : la boucle complète

SEB, Veolia et l'éco-organisme Éco-système créent un partenariat industriel qui installe la première boucle complète d'économie circulaire pour des produits de petit électroménager. Le premier produit concerné est un générateur de vapeur SEB, dont le boîtier est intégralement réalisé en matière recyclée. Les déchets sont collectés à la demande d'Éco-système puis valorisés dans l'unité St Barthélémy d'Anjou. La matière plastique issue des déchets ainsi obtenue est envoyée vers l'usine de plasturgie du Groupe SEB en Isère.

Recycler les matelas : au carrefour de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire

Veolia et le réseau d'insertion Envie ont été retenus par Éco-Mobilier, l'éco-organisme regroupant les fabricants et distributeurs de matelas en France, pour créer une unité de recyclage de matelas du Grand Ouest, basée à Rennes. Veolia apporte son expertise industrielle, Envie 2E Recyclage Bretagne son expertise en matière d'insertion. Cette unité prend en charge 4 000 matelas par mois et sera capable de traiter jusqu'à 7 000 tonnes par an. Veolia propose aux industries des matières premières issues des déchets qui jusque-là étaient majoritairement enfouis.

Produire du combustible à partir des déchets

Les collectivités territoriales, les entreprises et les éco-organismes sont des acteurs majeurs de la transition énergétique en confiant à Veolia des déchets qui ne sont pas valorisables sous forme de matières. En effet, à Couëron (44) Veolia fabrique du combustible solide de récupération (CSR) avec ces déchets. Près de 20 000 tonnes sont produites et alimentent les cimenteries les plus proches. Ce mode de valorisation combustible limite le recours à l'enfouissement et réduit favorablement le recours aux énergies fossiles.

Partenariats :

Les collectivités et les entreprises de la Région, les éco-organismes, les acteurs de l'économie sociale et solidaire des territoires et les industries pour les approvisionner en matières premières recyclées ou en CSR.

Difficultés et leviers de réussite :

Les difficultés rencontrées sont principalement liées à la multiplicité des acteurs, notamment institutionnels et le manque d'un espace collectif de rencontre qui permettrait une meilleure cohérence des actions. Une difficulté supplémentaire est relative à la sortie des flux stockés qui parfois ne trouvent pas repreneur. La réflexion doit être menée à de plus grandes échelles territoriales. La réussite de la mise en place des actions d'économie circulaire réside dans la construction de partenariats ancrés localement. Les partenaires de l'économie sociale et solidaire ont apporté leur connaissance de leurs territoires et Veolia son expertise, donnant ainsi une intelligence collective au service de l'économie circulaire touchant aux déchets.

■ Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

Le traitement des déchets et leur valorisation participent à la diminution de l'impact environnemental. Les partenariats avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire, déjà en place et à venir, ont un impact positif tant en termes économique que social : leur spécialité permet une expertise précieuse et leur structure permet d'ouvrir des emplois aux personnes en situation de handicap et éloignées de l'emploi.

■ Contacts :

Franck PILARD

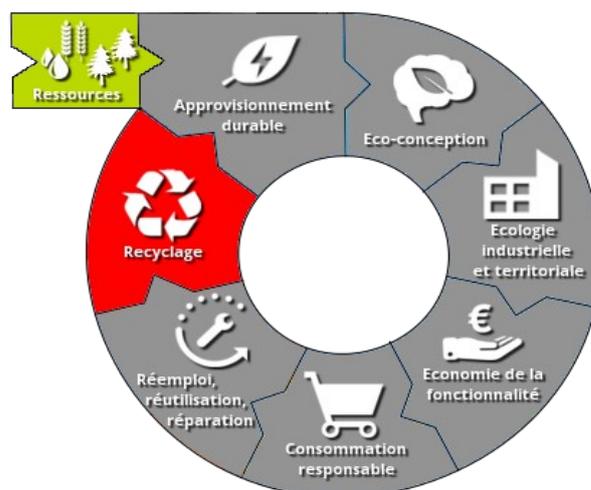
Veolia

- 6 rue Nathalie Sarraute
- 44 205 Nantes Cedex 2
- Tel : 02 51 72 75 69

Rémy COMTE

Veolia

- 6 rue Nathalie Sarraute
- 44 205 Nantes Cedex 2
- Tel : 02 51 72 75 65



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>

Airbus (44)

AIRBUS

Domaine d'action :

Industrie de l'aéronautique

L'entreprise :

Le site Airbus de Nantes est spécialisé dans la fabrication des caissons centraux de voilure, des entrées d'air et des radômes de toute la gamme avions d'Airbus. Avec un effectif de plus de 3 000 salariés à Nantes et plus de 2 900 à Saint-Nazaire, le département de Loire-Atlantique constitue le deuxième pôle de l'avionneur européen en France.

Economie circulaire, par pilier :

Approvisionnement durable

Tous les sites Airbus sont certifiés ISO 14 001. De l'achat des matières premières aux prestations de service, Airbus **encourage ses fournisseurs à un comportement respectueux de l'environnement**. L'entreprise s'assure d'abord du respect de la réglementation par les entreprises en matière d'environnement, mais elle est également attentive aux propositions d'amélioration pour réduire l'impact environnemental des usines. Cette exigence est renforcée avec les fournisseurs in situ d'Airbus.

Pour chaque avion produit, Airbus a réduit, entre 2006 et 2017, de 64% sa consommation en gaz, de 30% sa consommation en électricité et de 62% sa consommation en eau.

Consommation responsable

Airbus Nantes produit environ 12 000 tonnes de déchets par an. 75% de ces déchets sont revalorisés, et ce grâce à une politique de tri des déchets en place sur le site depuis plus de 10 ans. Sur l'usine, les salariés sont responsables du tri à la source, directement sur leur poste de travail : aucun tri n'est refait ensuite. Pour que cela fonctionne, l'entreprise sensibilise ses salariés à travers des sessions de sensibilisation des nouveaux arrivants, des campagnes d'affichage, ou encore des événements sur la thématique de l'environnement. Ainsi, en septembre 2017, Airbus a organisé une journée de l'environnement avec des stands ciblant les différentes problématiques de l'usine : utilisation des solvants, tri des déchets, pratique du covoiturage, réduction de la consommation énergétique au travail et au domicile. Pour illustrer l'évolution des pratiques au sein de l'entreprise, l'utilisation du solvant de nettoyage est un bon exemple : le produit, servant à nettoyer chaque pièce avant d'être assemblée, n'est plus appliqué à l'aide d'une pissette et d'un chiffon mais à l'aide de lingettes préimprégnées. Cette évolution a permis de limiter les abus en consommation et de limiter les composés organiques volatils ayant un impact sur l'atmosphère.

Autre exemple : L'entreprise dispose de l'application Coovia pour faciliter le développement du covoiturage entre ses salariés.

Egalement, depuis 4 ans, Airbus **accueille des ruches** sur son site et organise des opérations autour du miel pour sensibiliser les salariés à la protection de la biodiversité (récolte du miel, quizz).

Réemploi, réutilisation, réparation

Lorsque la production implique de céder des machines, Airbus tente au maximum de les revendre sur le marché d'occasion ou de les céder dans le cadre de partenariats avec des écoles, malgré la spécificité de certaines machines.

Recyclage

Sur les 1 200 tonnes de déchets produits tous les ans sur Airbus Nantes, 8 000 tonnes correspondent à des copeaux d'aluminium issus de l'usinage des pièces métalliques. Ces copeaux sont recyclés par Paprec. Le reste des déchets est collecté et valorisé par Suez qui dispose d'un parc à déchets industriels sur le site Airbus de Nantes. Les plastiques et cartons sont recyclés et les autres déchets incinérés avec valorisation énergétique. Airbus Nantes privilégie les filières de traitement les plus locales possibles.

Une station de traitement d'effluents, appartenant à Suez, traite l'eau sur le site avant de la rejeter dans le milieu naturel. Egalement, depuis deux ans, Airbus a installé **une station de recyclage de l'eau** utilisée pour le traitement de surface de protection des pièces métalliques contre la corrosion. L'eau est récupérée et réutilisée pour le même procédé, au lieu d'être envoyée en déchet : cela permet un gain à la fois sur les rejets mais également sur la consommation.

Airbus produit également des pièces à base de composites constitués de fibres de carbone avec un renforcement en résine. A défaut de filière de recyclage en la matière, elle doit enfouir ce déchet. C'est pourquoi elle travaille avec un réseau d'instituts de recherche, d'écoles et de PME pour mettre en place un procédé capable de séparer la fibre de la résine et la recycler : c'est le projet PARCCA (procédés avancés pour le recyclage des composites carbone).

Partenariats :

Ecoles, IRT Jules Verne, PME dans le cadre du projet PARCCA

Leviers de réussite :

- L'engagement de la direction à prendre compte l'impact environnemental de chaque action de l'entreprise.

Difficultés majeures :

- L'équilibre entre l'intérêt environnemental et l'intérêt économique d'un engagement est parfois difficile à trouver, ce qui empêche certains projets environnementaux de se concrétiser, ne représentant pas de bénéfice suffisant pour l'entreprise.
- La réglementation en droit du travail rend parfois compliquée la revente de machines. Il est souvent plus simple de les valoriser comme déchets métalliques que de les revendre.

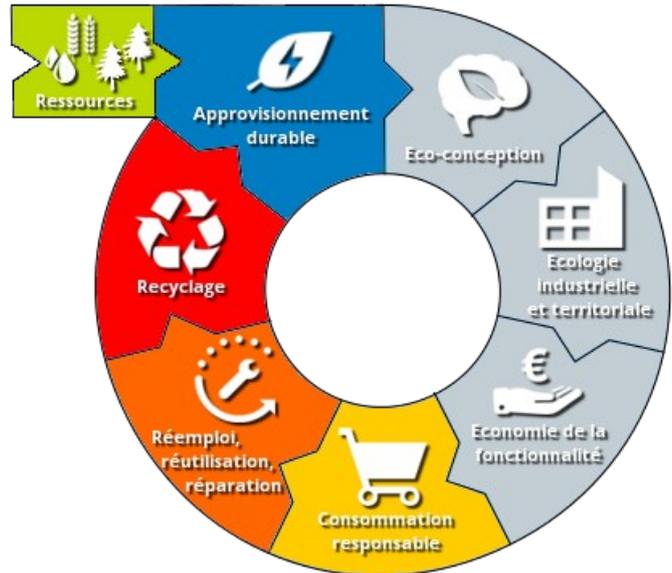
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:

- Amélioration de l'image de marque externe et interne de l'entreprise, certifiée ISO 14 001
- Aspect économique intéressant pour la découverte de filières

Contacts :

Christophe Carré

- Responsable environnement
- christophe.carre@airbus.com
- 02 51 19 74 35



Version d'août 2018



<https://www.agenda-2030.fr/>

<p>Arjowiggins Graphic (72)</p>	
--	--

■ **Domaine d'action :**

fabrication de papier

■ **L'entreprise :**

L'entreprise française Arjowiggins Graphic est une branche du groupe Arjowiggins créée en 2008. Elle dispose de trois sites de production à Bessé-sur-Braye (72), Saint-Mars-la-Brière (72) et Château-Thierry (02). Elle propose une offre complète de papiers éco-responsables. A base de fibres vierges ou recyclées, ces papiers sont destinés à l'édition, la publicité ou la communication imprimée. Elle est leader européen en matière de production de papier graphique recyclé. Elle emploie 1 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 325 millions d'euros.

■ **Economie circulaire, par pilier :**

Approvisionnement durable

Concernant l'approvisionnement en pâtes vierges, Arjowiggins donne la priorité à la bonne gestion des forêts en achetant des pâtes certifiées FSC® (Forest Stewardship Council) et PEFC™ (Pan European Forest Council). Cela permet d'assurer la bonne traçabilité de leurs matières premières. Pour autant, l'objectif de l'entreprise est de faire croître la part de pâte à papier recyclée dans son offre de produits.

En complément des certifications, l'entreprise demande à ses fournisseurs de remplir un questionnaire annuel pour évaluer l'impact environnemental de leurs activités dans l'objectif d'être plus sélectif sur l'approvisionnement durable. Ce questionnaire lui permet d'avoir des informations détaillées sur l'activité, l'origine géographique et les essences utilisées par les fournisseurs, ainsi que sur l'impact social de leurs activités.

Pour son activité de papier recyclé, l'entreprise sollicite un réseau important d'entreprises pour la collecte et le tri. Pour les flux les plus volumineux (milliers de tonnes/an de papier recyclé), Arjowiggins fait appel aux acteurs traditionnels de la récupération. Pour des flux plus faibles (10-20 tonnes/an) et diffus mais de meilleures qualités (papiers blancs de bureaux), elle fait appel aux acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire, soit 150-200 ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et entreprises adaptées principalement dans le nord et nord-ouest de la France. Par un tri précis et soigné, ces partenariats lui permettent de bénéficier d'une matière première recyclée de meilleure qualité, utile, permettant la fabrication de papier couché ou offset. Certains éléments fortement perturbateurs, tels les post-it, sont systématiquement éliminés. Pour nombre de ces entreprises de l'ESS, Arjowiggins Graphic représente un partenaire majeur.

En matière énergétique, l'entreprise utilise des **chaudières à gaz en complément d'installations de cogénération**. Cette cogénération est produite à partir de gaz et permet la production d'électricité et de vapeur.

L'électricité produite alimente le réseau public alors que la vapeur récupérée par l'entreprise est utilisée pour sécher le papier. Cela permet à la fois d'amoinrir la consommation d'énergie et de réduire les émissions de CO2.

Recyclage

Au total, l'entreprise valorise 93 % de ses déchets dans des filières de recyclage.

Sur chaque site de production, une station d'épuration traite les eaux utilisées dans le processus de fabrication du papier.

Les **résidus de ce traitement** sont riches en fibres de cellulose et carbonates de calcium et sont ensuite **valorisés en épandage agricole et en briqueterie**. Pour la fabrication des briques, l'intérêt majeur réside dans l'amélioration de la porosité apportée par les fibres de cellulose qui se consomment lors de la cuisson, améliorant ainsi les qualités d'isolation phonique et thermique du matériau produit.

Partenariats:

- Entreprises locales de l'ESS
 - FSC France – WWF France (Arjowiggins a été la première papeterie à intégrer le réseau de partenaires stratégiques)

Leviers de réussite :

- Proposer une offre large et variée de papiers recyclés
- Intégrer le principe d'économie circulaire dans sa politique RSE et dans tous les projets.

Difficultés majeures :

- Le coût de traitement des co-produits du recyclage. A titre d'exemple, les boues valorisées pour la briqueterie ou le compost sont, d'un point de vue réglementaire, des déchets. L'entreprise ne les vend pas, elle doit payer pour qu'ils soient repris.
- Le surcoût éventuel du papier recyclé n'est pas toujours accepté par les clients qui ont parfois tendance à privilégier la logique purement économique (le prix le plus bas) au détriment d'un achat responsable.
- Il est parfois difficile de trouver la main d'œuvre qualifiée dans un domaine d'activité (l'industrie) dont l'image est à améliorer et dans un territoire parfois peu attractif géographiquement.

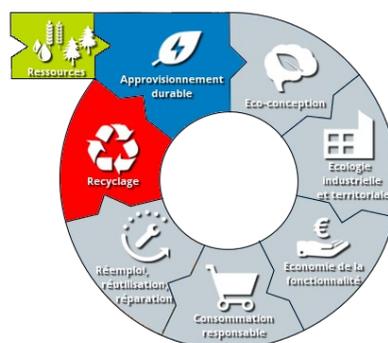
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:

- Economique : réduction de la consommation énergétique et du recours aux ressources naturelles.
- Stratégique : positionnement leader en Europe dans le domaine des papiers recyclés.
- Image : l'entreprise est reconnue comme un acteur incontournable par ses parties.

Contacts :

Gilles Lhermitte

- Directeur de développement durable
- gilles.lhermitte@arjowiggins.com
- 02 43 63 25 68



Version d'août 2018



<https://www.agenda-2030.fr/>

Fonderie GM Bouhyer (44)



Domaine d'action :

Métallurgie

L'entreprise :

Le Groupe Bouhyer possède deux usines de production : la fonderie Bouhyer à Ancenis (44) et la fonderie Beroudiaux à Revin (08). Il est installé depuis 1913 dans le pays d'Ancenis. A l'origine, il s'agissait d'une petite ferronnerie spécialisée dans la production d'outils agricoles. Après la Seconde Guerre mondiale, qui a fait véritablement démarrer l'activité de fonderie, l'entreprise a diversifié son offre de contrepoids. Aujourd'hui, elle fabrique des pièces en fonte destinées à l'industrie de la manutention et des travaux publics telles que des chariots élévateurs, des grues mobiles, des pelles, des tracteurs ou encore des pièces mécaniques ainsi que des blocs anti-intrusion. 90% de la production est exportée, dont 95% pour l'Allemagne. Elle produit au total 80 000 tonnes de fonte par an. Elle emploie plus de 200 salariés dans le pays d'Ancenis et réalise un chiffre d'affaires de près de 36 millions d'euros.

Economie circulaire, par pilier :

Approvisionnement durable

La fonderie Bouhyer produit des contrepoids uniquement à partir de fonte de récupération et n'enfourne pas de fonte neuve. Si cette démarche s'explique par une volonté de réduire les coûts de matières premières et de gagner en compétitivité-prix, elle évite aussi de puiser dans les ressources naturelles. La fonte de récupération provient de rejets de l'industrie, de l'usinage ou d'autres fonderies, ainsi que du démantèlement de mobiliers urbains (chaudières, radiateurs, plaques d'égoût, bec Bunsen...). L'acier provient de déchets d'acier de la classe E3C (chutes de découpe...).

La fonderie Bouhyer cherche à développer **un procédé pour remplacer l'utilisation du manganèse par les piles alcalines et salines**. Suite à la mise en place de ce procédé par la fonderie Fiday Gestion (70) sur un cubilot à vent chaud validé par l'ADEME, l'entreprise travaille pour adapter ce procédé sur son cubilot à vent froid. Actuellement, la manganèse sert pour la fonderie à éliminer le soufre, qui est contenu dans le coke et constitue un polluant pour le métal. Face à la raréfaction de ce minéral (la manganèse), envisagée par les scientifiques à l'horizon 2040, l'entreprise a souhaité limiter l'extraction minière en recyclant les piles. Les piles sont composées de manganèse mais aussi de fer, de carbone et de zinc. Actuellement, dans les filières standards, les piles sont valorisées à hauteur de 50 %. La fonderie Bouhyer envisage qu'en généralisant l'usage des piles dans toutes les fonderies de France, cette **valorisation pourrait s'élever à 65-70%**.

Par ailleurs, le remplacement du manganèse par les piles alcalines et salines permettrait d'**augmenter le taux de zinc dans les fines de fusion**. Les fines de fusion sont des produits dangereux, sous forme de poussières fines, qui émanent de la production et sont récupérées dans la dernière tranche de filtration, avant la cheminée. Avec l'augmentation du taux de zinc dans les fines de fusion, la fonderie Bouhyer pourrait recycler ces déchets, auparavant envoyés à l'enfouissement. En effet, les entreprises disposant de four Waelz sont capables de valoriser par pyrométallurgie les métaux contenus dans ces poussières fines. Cependant les filières de valorisation ne peuvent recycler les fines que si elles contiennent au moins 20% de zinc. Ainsi, l'entreprise trouverait une **filière de débouchés** lui permettant de réduire son volume de déchets allant à l'enfouissement tout en bénéficiant d'une diminution des coûts de traitement de déchets.

Pilier 7 : Recyclage

Dans le cadre de son projet CarSiFer, l'entreprise a trouvé le moyen de **recycler ses déchets en carbone et de les réduire de 400 tonnes/an**. En effet, pour faire fondre la fonte et l'acier, l'entreprise utilise des boulets de coques (cubes de 30 x 30 cm) comme combustibles. Cependant, lors de la livraison sur le site par camions-bennes, beaucoup d'entre eux sont choqués et se décomposent en poussières de charbon. Ces poussières de charbon constituent un déchet et ne peuvent être réutilisées dans le processus de production car elles iraient directement dans les aspirations et les poussières. Jusqu'à récemment, l'entreprise évacuait chaque année 400 tonnes de poussières de carbone non valorisables, au prix de 120 € la tonne (pour un prix d'achat du coke d'environ 390 € la tonne). En s'associant avec une autre entreprise (Eco'Ring), elle a trouvé auprès d'un fabricant de briques le moyen de réagglomérer leurs poussières. Le briquetier transforme les poussières en briques pouvant être réutilisées dans le processus de fabrication.

Le cubilot est un four ne fonctionnant pas à l'électricité mais par combustion de coke de charbon. L'entreprise Bouhyer dispose d'un cubilot à vent froid émettant des rejets à fort impact environnemental qui sont constitués de composés organiquement volatils (COV), de benzène et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Alertée par les services de la DREAL sur leurs rejets nocifs pour l'environnement, la fonderie Bouhyer est en phase d'installation d'un système de containers à charbon actif. Il s'agit de faire dévier les fumées sortant de la cheminée du cubilot. Le charbon actif est un matériau constitué essentiellement de matière carbonée à structure poreuse. Ce procédé lui permet de réduire ses émissions benzène et de COV non méthaniques de 90%. La difficulté pour l'entreprise était de trouver le partenaire qui allait pouvoir mettre en place le container, c'est-à-dire une benne de semi-remorque, et récupérer 4 fois dans l'année le charbon actif pour le recycler. En plus d'avoir **limité les rejets dans l'environnement, l'entreprise a trouvé un partenaire qui recycle ses déchets**.

Partenariats :

- DIRECCTE
- Région Pays de la Loire
- ADEME

Leviers de réussite :

- Mise en relation avec les bons interlocuteurs (Eco'Ring pour les piles alcalines et salines par exemple).
- Création, avec l'aide de la DIRECCTE, d'un cluster des fonderies en Pays-de-la-Loire, qui leur a permis de s'associer avec leurs concurrents et de réfléchir ensemble sur des solutions d'avenir.
- Accompagnement des entreprises par les pouvoirs publics, notamment pour les PME.

Difficultés majeures :

- Les filières de recyclage sont difficiles à trouver pour certains déchets comme les fines de sablerie (sables devenus trop fins pour être utilisés dans leur processus).
- La priorité dans ce secteur d'activité est l'innovation et l'industrie du futur ; la problématique des déchets fait partie intégrante de la démarche, en raison notamment de ses retombées financières croissantes sur l'activité.

- Les investissements financiers sont généralement très importants et s'ajoutent à ceux pour l'entretien des machines.

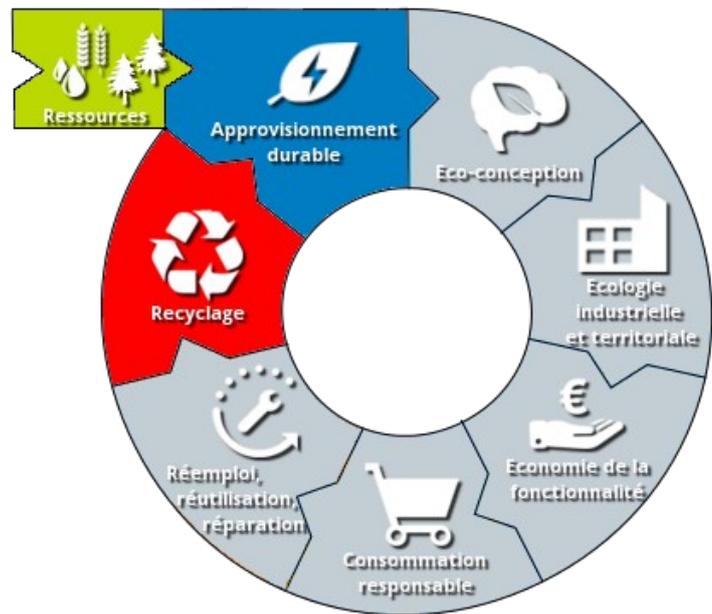
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- Économies réalisées, notamment par le remplacement du manganèse par les piles alcalines et salines et par la réintroduction de déchets dans le process.
- Accroissement de la compétitivité de l'entreprise pour faire face à la concurrence de certains pays de l'est (Pologne, Tchéquie).

Contacts :

Jacques Aumont

- Directeur des opérations
- jaumont@bouhyer.com
- 02 40 09 19 05



Version de septembre 2018



<https://www.agenda-2030.fr/>

Rémy Cointreau (49)



Domaine d'action :

Fabrication de spiritueux

L'entreprise :

Le site de Saint-Barthélémy-d'Anjou accueille 180 salariés qui participent à la production de la marque de liqueur Cointreau, un spiritueux à base d'écorces d'oranges douces et amères, et plus spécifiquement une liqueur triple sec. Créée à Angers en 1875 par Édouard Cointreau, la marque appartient depuis 1989 à l'entreprise Rémy Cointreau.

Economie circulaire, par pilier :

Eco-conception

Cointreau s'est lancé dans une réflexion d'éco-conception de leurs bouteilles de verre ainsi que des caisses pour le transport ; l'objectif étant la réduction d'émissions de Co2 en fabricant des produits plus légers.

Consommation responsable

En matière de transport, une **formation à l'éco-conduite** est dispensée pour les personnes amenées à se déplacer professionnellement. Cette formation est obligatoire selon leur cahier des charges pour les transporteurs de produits finis auxquels ils font appel. A l'exception d'une voiture électrique sur le site, ce dernier **ne possède pas de véhicules** et fait appel à un service de location pour les déplacements. Pour les salariés qui disposent d'un véhicule électrique, ils peuvent se fournir à la borne de recharge du site de l'entreprise.

Une **journée sur le thème des énergies** a eu lieu : des membres du service de maintenance enseignent les éco-gestes en matière de consommation de gaz, électricité et d'eau. Pour le reste de l'année, l'information concernant le comportement éco-responsable est régulière au travers d'écrans dynamiques.

Recyclage

L'entreprise produit environ 1 200 tonnes de déchets par an dont la moitié est constituée des écorces d'oranges qui sont collectées pour le compostage par une entreprise locale. 100% de ses déchets sont valorisés : 96% compostés et recyclés et 4% en valorisation énergétique.

Leviers de réussite :

- L'engagement de la direction à prendre compte l'impact environnemental de chaque action de l'entreprise.

Difficultés majeures :

- Certains partenaires sont encore absents sur le plan de l'économie circulaire et ne sont pas assez forces de proposition. Par exemple, l'entreprise de service de restauration sur place n'a pas proposé d'accueillir un compost sur le site. Une évolution des comportements et des mentalités est encore attendue.
- Tous les moyens ne sont pas mis en place par la collectivité pour inciter les personnes à un comportement vertueux. L'entreprise veut accroître le nombre de salariés se déplaçant à vélo au travail et demande à la collectivité de créer des pistes cyclables ; à noter que la majorité de leurs accidents de trajet domicile-travail ont lieu à vélo.
- L'obligation des prestataires de transport de fournir à l'entreprise Cointreau leur bilan carbone, eu égard au cahier des charges, n'est pas à ce jour respecté. Certains la font même facturer.

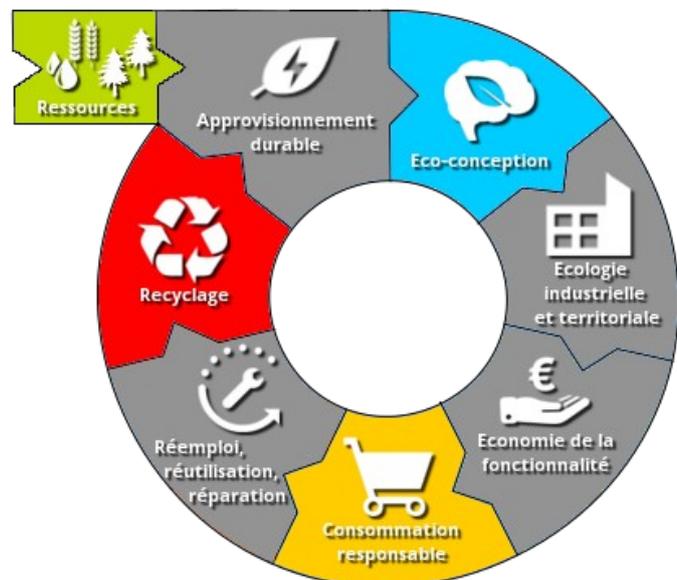
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- Motivation des salariés à être plus éco-responsables
- Amélioration de l'image de marque externe et interne de l'entreprise, labellisée ISO 14 001
- Aspect économique intéressant pour la découverte de filières et, hors investissement humain, le coût est quasiment de 0 sur la gestion des déchets

Contacts :

Nathalie Poulet-Traineau

- Responsable sécurité et environnement
- nathalie.poulet-traineau@remy-cointreau.com
- 02 41 31 51 51



Version de septembre 2018



<https://www.agenda-2030.fr/>

Ekoverde (85)



Domaine d'action :

Conception de produits éco-responsables

L'entreprise :

Alessio Romeo et Lucien Kerisit se sont rencontrés lors d'une formation de création d'entreprise et ont décidé de fonder ensemble Ekoverde, née en 2014 à La Roche-sur-Yon. Convaincus de la nécessité de réduire les déchets pour préserver notre planète, ils investissent le secteur du tourisme (campings, hôtellerie, port de plaisance...) afin de développer une offre de produits éco-responsables. Ils ont notamment lancé une expérimentation triennale de leurs process auprès de 3 campings. Encore au début de son activité, l'entreprise porte des projets innovants, notamment dans la vente en vrac. Aujourd'hui, elle compte dans ses effectifs 4 personnes.

Economie circulaire, par pilier :

Pilier 2 : Eco-conception

Le concept d'Ecocamp a pour objectif de réduire les déchets, en utilisant **le vrac et la consigne**. Dans le cadre de son expérimentation sur les campings, Ekoverde a mis en place **Fonteko, un distributeur en libre-service d'eau plate et gazeuse**, micro-filtrée rafraîchie. Les vacanciers achètent à l'accueil du camping une **bouteille d'eau en plastique 100% végétale** (compostable et recyclable) dotée d'un code QR personnel. Le campeur paye au camping un nombre de litrages qu'il pourra retirer à la fontaine d'eau. Cette bouteille est consignée pour qu'elle soit déposée dans une borne de collecte spécifique aux bouteilles Ekoverde. Ce concept a permis à 2 des campings pilotes de réduire leurs déchets de 20 000 bouteilles en plastique tout en vendant 35 000 litres d'eau. Le processus permet ainsi de boucler la boucle de l'économie circulaire : approvisionnement durable (composition 100% végétale de la bouteille), réemploi (système de consigne), et recyclage en fin de vie (bouteille biodégradable).

Dans une démarche pédagogique et ludique à destination des enfants, Ekoverde a mis en place une **borne de tri des déchets, Ekotri**, afin de récompenser les comportements vertueux des vacanciers. Pour chaque passage à la borne, le vacancier dépose ses déchets dans la trappe adaptée et chaque dépôt est enregistré par le même système de code QR. Des cadeaux sont ensuite offerts aux vacanciers éco-responsables. Cette borne de tri, au design moderne et coloré, rend plus attractif le tri des déchets. En plus, il n'y a pas d'odeur grâce à un produit désodorisant 100% végétal répandu à l'intérieur.

Partenariats :

- Association Ruptur'

- Région des Pays-de-la-loire (projet Ekovaleur)
- Start-up pour la création de leurs produits

Leviers de réussite :

- L'économie circulaire est la raison d'être de l'entreprise
- Nouvelle filière bio-plastique, encore peu développée
- Ecoute des gérants de campings (diminuer le volume de déchets, augmenter leur chiffre d'affaires ...)

Difficultés majeures :

- Lever des fonds
- Convaincre les marchés potentiels d'investir dès aujourd'hui

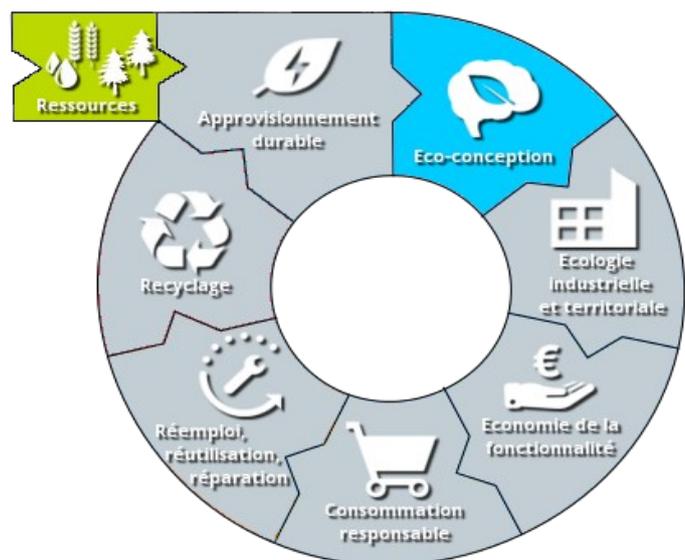
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:

- Lauréat du concours éco-innovation d'Atlantpole 2016-2017
- Lauréat du Réseau Entreprendre Vendée 2017
- Lauréat de l'appel à projet "Résolution" des Pays de la Loire catégorie Tourisme 2018

Contacts :

Alessio Romeo

- Co-fondateur
- alessio.romeo@ekoverde.fr
- 06 58 36 95 10



Version de septembre 2018



<https://www.agenda-2030.fr/>

Faltazi (44)

FALTAZI

Domaine d'action :

design industriel

L'entreprise :

Laurent Lebot et Victor Massip se sont rencontrés en 1992 à l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI). En 2000, ils ont fait le choix de s'associer et de fonder l'agence nantaise de design industriel Faltazi. Après un travail d'une dizaine d'années avec le Groupe Seb sur la conception de produits d'électroménagers (aspirateur, fer à repasser), ils ont souhaité explorer les questions de transition écologique dans l'industrie. Aujourd'hui, leur activité se divise en deux pôles :

- Un pôle design opérationnel, qui conçoit des produits selon les demandes des clients, avec des visions à court-moyen terme.
- Un pôle design prospectif, qui préfigure des produits proposés à la création dans une optique d'éco-conception.

La production est alors sous-traitée localement à des entreprises industrielles des chantiers navals de Saint-Nazaire.

Economie circulaire, par pilier :

Eco-conception

Les deux designers de Faltazi repensent des produits du quotidien ainsi que des modes de vie et des gestes, de manière à ce qu'ils soient en phase avec l'environnement.

Sur la base d'une étude précise des besoins et des souhaits des habitants, ils proposent essentiellement du **mobilier urbain éco-responsable**. Pour illustrer, Faltazi a conçu l'Uritonnoir et l'Uritrottoir, deux urinoirs secs. Ces objets permettent de valoriser l'urine, composée de phosphore et d'azote et apportent une solution pour réutiliser les urines dans la filière agricole.

L'**Uritonnoir** est issu d'une hybridation entre un urinoir et un entonnoir. Cet ustensile, disposé sur un ballot de paille, permet de remplir d'urine (azote) un volume de paille (carbone) pour obtenir du fumier humain. Une fois composté pendant 6 mois, il est utilisé comme amendement pour les légumes ou les plantes. L'Uritonnoir est notamment utilisé lors d'événements en plein air comme les festivals, pour lesquels les agriculteurs locaux mettent à disposition la paille et la récupère une fois arrosée, pour leur champ. Chaque année, 150 à 200 Uritonnoirs sont vendus.

L'Uritrottoir, quant à lui, est une solution urbaine écologique pour civiliser les "pipis sauvages". L'utilisateur arrose de son urine un bac de matière-sèche, qui sera ultérieurement composté sur une plateforme dédiée. Fait en aluminium soudé et laqué, il est composé d'une sonde permettant de mesurer en temps réel la hauteur du niveau d'urine de manière à intervenir en cas de débordement et d'optimiser le parcours de maintenance. En 1 an et demi, Faltazi a produit 20 Uritrottoirs pour les villes de Nantes, Paris, Lyon, Lausanne, Séoul...

Faltazi a également conçu pour le groupe Seb l'aspirateur Shock Absorber Rowenta[®] avec un matériau innovant, le polypropylène expansé, dont la production consomme 5 fois moins d'énergie qu'un aspirateur classique en polycarbonate.

Partenariats :

KERMAR Saint-Nazaire et SCTMI Donges pour la production

Leviers de réussite :

- Conviction et engagement des designers
- Secteur d'avenir, l'éco-conception est encore peu exploitée par l'industrie
- Communiquer largement aux moyens des nouveaux médias. Les réseaux sociaux permettent à Faltazi d'avoir des retours sur l'accueil de leurs produits par les habitants et leur donne de nouvelles idées, par l'expression de nouveaux besoins.
- Offrir un produit qui s'adapte à une demande précise (il existe plusieurs types d'Uritrottoirs, et Faltazi n'hésite pas à revoir les plans de leurs produits pour satisfaire leurs clients).
- Recours à des matériaux modernes et pratiques d'utilisation (l'aluminium laqué des Uritrottoirs donne un aspect plus actuel au geste écologique).

Difficultés majeures :

- Pour le composteur collectif Ekovore, conçu par Faltazi, la ville de Nantes n'a pas encore déployé l'expérimentation de Malakoff (Nantes) à une plus large échelle. Or, Victor Massip considère que l'expérimentation du compostage doit se développer progressivement au niveau des quartiers pour vérifier sa pertinence à plus grande échelle (les biodéchets représentent 30% des volumes de poubelles, passages moins fréquents des camions-poubelles, réduction de consommation d'énergie, gain financier, baisse des nuisances sonores...).
- Pour l'aspirateur Shock Absorber Rowenta[®], la réglementation (étiquette énergie) n'est pas assez avancée dans la valorisation de produits éco-conçus. L'étiquetage énergétique et environnemental des produits établi par la réglementation européenne met sur un même plan des objets pourtant différents car les critères retenus ne sont pas assez précis et sélectifs.
- Victor Massip considère que l'industrie classique est assez frileuse à s'engager dans une filière éco-responsable, en raison des risques de déstabilisations de ses propres marchés et de ses recettes. A titre d'illustration, la publicité télévisée faite autour de l'aspirateur Shock Absorber Rowenta[®], en 2007, n'est pas allée dans le sens d'une valorisation écologique, alors que c'était l'atout principal.
- La demande de produits éco-responsables est variable selon les filières, le degré de sensibilisation des consommateurs aux alternatives existantes, la nature concurrentielle réelle des marchés et la capacité des Etats à faire émerger les alternatives industrielles disponibles.
- Le processus d'éco-conception, comme tout processus de Recherche et Développement, est plus lourd et plus lent. Il se fait en 3 étapes plus ou moins longues : création d'un produit, mise au point, fiabilisation de la chaîne industrielle.

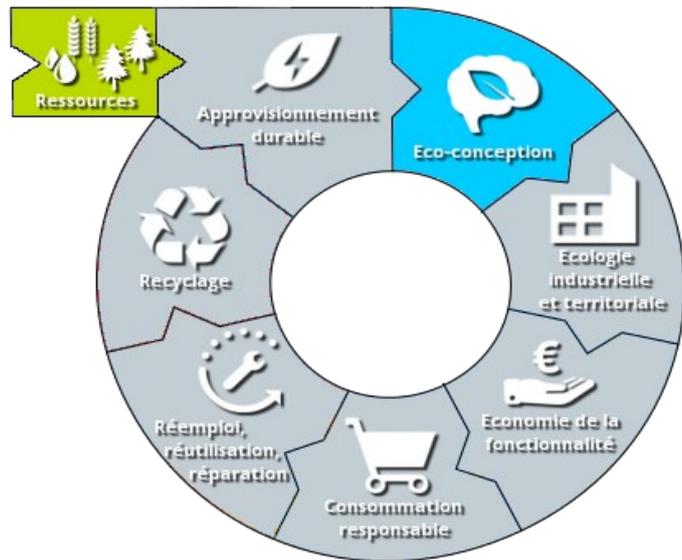
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- Cet engagement dans l'éco-conception permet à l'entreprise d'être innovante dans ce domaine. Les expérimentations nantaises (composteur Ekovore, urinoirs secs) ont démontré une certaine efficacité et plusieurs villes ont manifesté leur intérêt.

- Ces produits (mobiliers urbains) commencent à constituer une source de revenus pour Faltazi.
- D'après ses créateurs, l'éco-conception devient un domaine d'expertise reconnu de l'agence.

Contacts :

Victor Massip
 02 40 89 27 88
massip@faltazi.com



Version de septembre 2018



<https://www.agenda-2030.fr/>

PIROUETTE! (44)

PIROUETTE!
Zero Waste & Upcycling

Domaine d'action :

Promotion de l'Upcycling ou surcyclage, c'est-à-dire le « recyclage par le haut » par le réemploi de matériaux afin de créer de nouveaux produits.

L'entreprise :

En 2012, Véronic Durand créait son entreprise dans « l'upcycling » (ou surcyclage). Elle crée et vend des objets uniques à partir de matériaux récupérés. Elle s'installe en plein centre de Nantes, où elle ouvre la première boutique en France dédiée entièrement à l'upcycling. Forte de cette expérience, elle ferme sa boutique au bout de 5 années pour se concentrer sur le conseil auprès des artisans et des designers, ainsi que des entreprises afin de partager ses connaissances. Accessoirement, elle continue à faire découvrir aux consommateurs l'upcycling en vendant en ligne des « box surprises » livrées à la maison.

Economie circulaire, par pilier :

Réemploi, réutilisation, réparation

La démarche artistique de l'upcycling va à l'inverse de la démarche traditionnelle enseignée dans les écoles de design. Au lieu de partir d'un concept vers un produit avec des matériaux neufs, on crée l'objet final selon les matériaux usagés dont on dispose. Cette nouvelle filière d'activité a pour objectif de limiter les déchets en **réutilisant des produits pour en faire de nouveaux et en veillant à la durabilité des objets proposés** (la récupération n'a du bon que si l'objet promet une certaine résistance au temps).

Grâce à l'upcycling, les clients peuvent acheter une trousse en chambre à air, une horloge faite à partir d'un plat à gâteau, des bagues en lettre de scrabble, un bracelet fourchette... Les matériaux utilisés sont ainsi très variés (chutes de cuir, rideaux, vêtements, bâches publicitaires, livres, ustensiles de cuisine...) et ont plusieurs provenances telles que les invendus, vides-greniers, poubelles, Emmaüs... et même les entreprises. Ainsi, Pirouette a travaillé avec une entreprise de biscuiterie de la région pour détourner des rouleaux neufs d'emballages imprimés qui auraient dû être jetés. À partir de briques de lait usagées et de ces emballages neufs, Véronic Durand et une autre créatrice ont fabriqué des porte-cartes de visite, à destination de clients professionnels.

L'intérêt de « l'upcycling » est aussi de sensibiliser les personnes au domaine de la création et de l'artisanat en plus de transmettre un comportement éco-responsable. Au travers de la réutilisation et de la découverte, du beau et de l'accessoire, **les artistes surprennent les acheteurs**. La communication dans ce domaine reste à développer. C'est pourquoi, Pirouette travaille sur l'émergence d'une plate-forme en ligne qui serait entièrement dédiée à la vente d'objets réutilisés. Elle aide les créateurs au quotidien à développer cette activité et à fortifier le réseau de « l'upcycling » en France.

Partenariats :

- Fondation et collaboration avec le Collectif " Zéro déchet -100% ressources "

Leviers de réussite :

- Créativité et inventivité des designers.
- Envie d'entreprendre.
- Prise de conscience par les citoyens de l'impact de leur comportement sur l'environnement

Difficultés majeures :

- Les consommateurs se rendent difficilement compte de la valeur des créations uniques. Généralement, on pense que si c'est de la réutilisation, le prix doit être abordable, alors que la matière de l'objet représente seulement 10% du prix final.
- S'organiser sur la matière ressourcee à sélectionner et extraire les matériaux intéressants prend du temps pour les créateurs.
- Les entreprises vont s'investir dans ce domaine à condition que cela rentre dans leur budget communication ou éco-conception.
- Identifier les créateurs dans « l'upcycling » est un travail de grande ampleur et demande quelques moyens.

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:

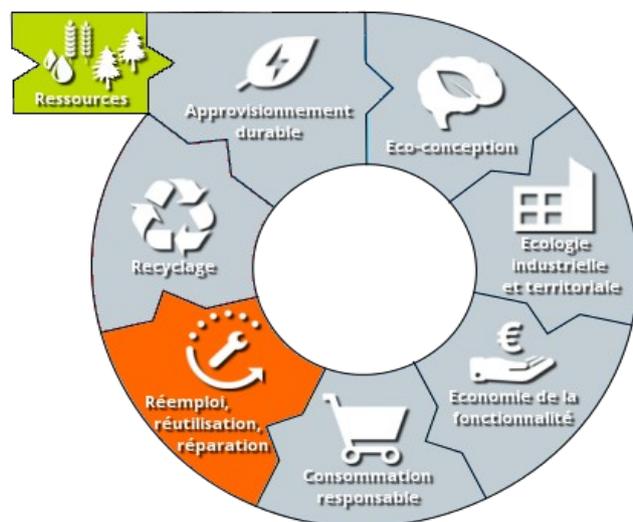
- Construction d'une nouvelle filière d'activité

Contacts :

Véronic Durand

veronic@wearepirouette.fr

06 60 34 71 86



Version de septembre 2018



<https://www.agenda-2030.fr/>

Tripapyrus Environnement (85)



■ Domaine d'action :

Collecte, tri et recyclage de déchets

■ L'entreprise :

En 1995, l'association Papyrus débute dans la gestion des déchets et le recyclage, faisant travailler du personnel en insertion. En 2000, elle devient une entreprise d'insertion (pour 1/3 de son effectif). Elle profite de la mise en place du programme d'Eco-emballages pour collecter et trier tout type d'emballage. En 2011, elle fusionne avec Demobilhum (filiale créée en 2008) pour former Tripapyrus Environnement. Suite à l'abandon de l'activité de tri des emballages ménagers en octobre 2016, activité qu'elle exerçait dans le cadre d'un marché passé avec Trivalis, Tripapyrus Environnement a souhaité mettre en œuvre de nouvelles missions telles que la déconstruction de mobil-home, caravanes, chalets. Depuis 2014, l'entreprise appartient à ses salariés sous la forme d'une SCOP (Société Coopérative et Participative). Elle s'adresse essentiellement aux collectivités et aux entreprises pour la collecte et le tri des déchets afin de trouver les filières de recyclage. Elle dispose également d'une activité de recyclerie. Basée à l'Aiguillon-sur-Vie en Vendée, l'entreprise compte aujourd'hui 30 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'€ en 2016.

■ Economie circulaire, par pilier :

Eco-conception

Tripapyrus Environnement travaille en partenariat avec CEC Capacités, de l'Université de Nantes, à la conception d'un produit à partir de plastique recyclé et recyclable. L'objectif est de développer de nouveaux produits issus de la valorisation de polyéthylène de type "injection". Pour cela, un centre d'affinage et de régénération de polymères va être implanté à Givrand (85) à l'initiative de l'entreprise Tripapyrus. L'étude de CEC Capacités devra aboutir à la conception du produit et à l'identification de la viabilité économique de son développement (travaux d'ingénierie technique, commerciale et marketing).

Réemploi, réutilisation, réparation

L'entreprise est également développeur de l'éco-cyclerie de Soullans "Recycl'la Vie". Dans un bâtiment de 500 m², elle encourage le réemploi et la réutilisation de certains produits. Les usagers peuvent acheter des produits à prix réduits ou faire des dons monétaires ou en nature.

Recyclage

15 000 à 17 000 tonnes de déchets sont traités chaque année par Tripapyrus, dont 3 000 tonnes de déchets plastiques. La SCOP a la particularité de s'adapter à ses clients (elle en compte 200) et de les conseiller sur leurs problèmes de délais, de place ou de composition des déchets en leur apportant des solutions. Elle peut collecter elle-même les déchets de ses clients ou les réceptionner. Elle emmène parfois directement les déchets en filière de recyclage ou les trie en amont si nécessaire.

Pour limiter au maximum l'enfouissement que génère son activité (2 000 tonnes/an), Tripapyrus est à la recherche des filières de recyclage. Elle est ainsi le seul prestataire de services de déconstruction des mobil-homes, caravanes et chalets pour la Vendée. A titre d'illustration, on compte 250 000 mobil-homes en France dont 30 000 se situent dans le département de Vendée. Tripapyrus se déplace alors sur le terrain pour déconstruire et recycler à 80% le mobil-home.

Tripapyrus souhaite développer la filière de recyclage des bateaux. Forte de son expérience, l'entreprise participe à la mise en place de la filière et d'un éco-organisme avec les partenaires publics. En s'entourant d'experts, elle souhaite donner une seconde vie aux matériaux (un bateau en fin de vie est composé à 90% de matières composites, rendant complexe le recyclage).

De même, elle participe à un programme de développement d'un process, financé par l'ADEME, pour la déconstruction des portes et fenêtres. Chaque année entre 200 000 et 300 000 tonnes de portes et fenêtres sont remplacées. L'objectif est de valoriser tous les composants (PVC, verre, bois, aluminium).

Enfin, Tripapyrus est très impliqué dans la filière de recyclage des plastiques. Seulement 21% des plastiques en France sont recyclés actuellement. Ainsi, l'entreprise a trouvé des débouchés locaux pour les PVC menuiserie et les PVC canalisation afin de les remettre dans le circuit de fabrication.

Un centre d'affinage et de régénération de polymères va être implanté à Givrand (85) à l'initiative de l'entreprise Tripapyrus. Le centre sera géré par un groupement d'entreprises et de partenaires issus du réseau national d'entreprises d'insertion relevant du secteur des déchets. La création de ce centre fait suite à un programme de R&D, financé par un Crédit d'Impôt Recherche et mené depuis 2 ans par Tripapyrus sur des méthodes de tri et techniques d'affinage des polymères. Les granulés de plastique recyclé issus du centre de Givrand (polyéthylène – PE et polypropylène – PP) seront principalement destinés à la vente auprès de plasturgistes.

Partenariats :

Réseau d'entreprises sociales Recylliance (14 entreprises de l'économie sociale et solidaire exerçant dans l'activité de gestion de déchets)

- Réseau RUPTUR
- ADEME
- Université de Nantes (C.E.C. Capacités)

Leviers de réussite :

- Prise de conscience par leurs partenaires de l'importance du recyclage et du circuit local

Difficultés majeures :

- Les filières de recyclage à l'étranger génèrent le transport des déchets sur des milliers de km et empêchent le développement local d'une filière et de débouchés.
- La massification des déchets en mélange, en amont des filières, ne permet pas de trier finement les déchets et empêche aussi le développement de débouchés.

■ Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- Développement et diversification de ses activités en découvrant notamment de nouvelles filières (plastiques, mobil-homes, bateaux, portes et fenêtres)
- Prestataire unique de service pour la déconstruction de mobil-homes
- Création et participation au réseau Recylliance qui permet à l'entreprise de partager les projets et les innovations (groupements d'achats, centre de Givrand.)

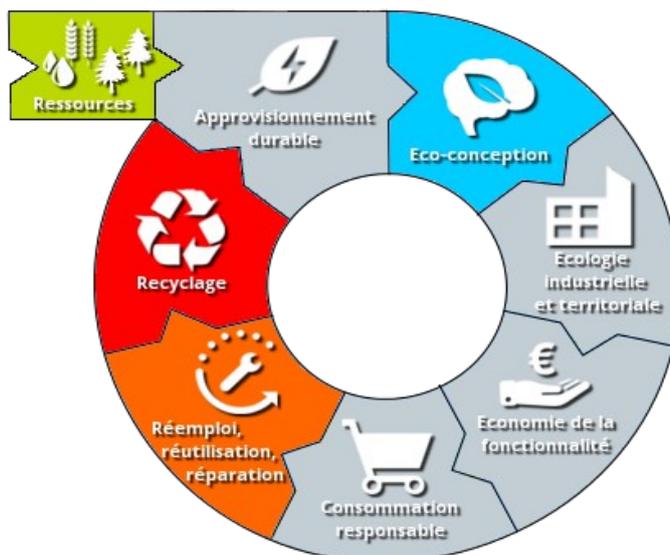
■ Contacts :

Paul Clément

Président

paul.clement@tripapyrus.fr

02 51 95 18 25 - 06 73 19 22 02



Version de septembre 2018



<https://www.agenda-2030.fr/>

Armor (44)

ARMOR

Domaine d'action :

Fabricant de consommables d'impression remanufacturés. Fournisseur de services et solutions d'impression.

L'entreprise :

ARMOR est une entreprise fondée en 1922. ARMOR investit et innove pour offrir de nouvelles solutions et pour répondre aux exigences économiques mais aussi écologiques toujours plus grandes.

Ainsi l'unité nantaise d'Armor, spécialisée dans la production et la remanufacture des cartouches pour imprimante, propose aux professionnels une gamme de cartouches recyclées et un service de collecte intégré à travers sa gamme de consommables d'impression innovants et durables OWA. Avec ses cartouches recyclées et son service gratuit de collecte de cartouches usagées, elle a des atouts aussi bien pour le client que pour l'environnement.

ARMOR a une équipe de 30 personnes dédiée à la collecte des cartouches. Depuis le lancement de l'offre OWA en 2015, l'entreprise a collecté et recyclé en moyenne chaque année près de 823 000 cartouches laser, plus de 1,3 millions de cartouches jet d'encre et épargné environ 1090 tonnes de ressources naturelles.

Économie circulaire, par pilier :

Éco-conception

Toutes les cartouches de la gamme sont éco-conçues, c'est-à-dire qu'elles sont remanufacturées (issues de la collecte de cartouches usagées) selon un cahier des charges strict et le packaging lui-même est recyclable et réutilisable, fabriqué à partir de matières recyclées et certifiées.

Armor a mis en place un partenariat avec l'entreprise française CEP Office Solutions, leader de la fabrication d'accessoires de bureau, afin de créer une gamme d'accessoires de bureau respectueuse de l'environnement, fabriquée pour 50 % à partir de la matière plastique issue des cartouches recyclées et pour 50 % des rebuts de production de CEP. Les deux industriels proposent ainsi une gamme d'accessoires de bureau 100 % recyclée et recyclable, valorisant les déchets post-production et post-consommation. La gamme a été récompensée en 2017 par le trophée de l'éco-innovation.

Réemploi, réutilisation, réparation

Dans le cadre de sa production de cartouches, ARMOR collecte les cartouches usagées afin de leur offrir une seconde vie.

Les cartouches collectées sont tout d'abord triées. Si elles respectent le cahier des charges rigoureux de l'industriel, elles intègrent le processus de production d'Armor : les pièces maîtresses sont systématiquement changées afin d'assurer une excellente qualité d'impression et des tests sont effectués tout le long du processus de production afin de remettre sur le marché un produit 100 % garanti. Plus de 75 % des composants des cartouches usagées sont réutilisés et le reste est recyclé en matières premières secondaires.

Recyclage

Les cartouches hors d'usage et les pièces changées au cours du processus de production sont quant à elles entièrement démantelées, matières par matières : cuivre, fer, différents types de plastiques et aluminium. Ces matières premières secondaires sont ensuite dirigées vers les filières de valorisation adaptées.

Le plastique issu des cartouches collectées est également utilisé afin de fabriquer les bobines des fils pour imprimantes 3D que la marque a également développées ces dernières années. Ces bobines sont ainsi parfaitement recyclables.

À la fin du processus, les clients reçoivent un bilan matières, preuve concrète de leur engagement. Ce bilan chiffré informe les utilisateurs en toute transparence sur le devenir de leurs cartouches collectées grâce à une traçabilité totale. Ils pourront y retrouver le nombre et le poids des cartouches collectées, le nombre et le poids des cartouches remanufacturées ou recyclées et le détail des matières valorisées en matières premières secondaires. Tous ces éléments sont directement exploitables dans les rapports RSE des entreprises clientes.

Partenariats :

- ARMOR est membre du conseil d'administration du Global Compact France de l'ONU
- Il appartient aux réseaux de World Alliance for Efficient Solutions, European Toner and Inkjet Remanufacturers Association, France Cartouche Réemploi, l'Institut de l'Économie circulaire
- ARMOR a participé au développement du référentiel de l'affichage environnemental du Ministère de la Transition écologique et solidaire
- En application de la directive DEEE, ARMOR est adhérent à ESR Eco-Système Recylum depuis le 15 août 2018, afin de satisfaire à tous les processus de contrôles et de certifications des Eco-organismes pour les cartouches jet d'encre. Armor met également à disposition un système individuel pour les cartouches laser.

Leviers de réussite :

- L'intégralité du processus OWA (distribution, collecte, tri, valorisation et reconditionnement) est certifié Qualicert par la SGS, organisme indépendant qui certifie l'engagement de l'entreprise.
- Un site internet est mis à disposition des clients de la collecte. Un accès personnalisé et sécurisé leur permet de gérer facilement et en toute autonomie leur collecte de cartouches vides.
- La loi sur la transition énergétique et la directive relative aux DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ont crédibilisé la démarche, déjà en place depuis des années chez ARMOR.
- Prise de conscience à l'échelle européenne : une cartouche usagée peut être considérée comme une matière première et plus uniquement comme déchet.
- Le réseau de distribution sur lequel s'appuie Armor porte ces mêmes valeurs responsables.

Difficultés majeures :

- Armor se positionne sur un secteur concurrentiel, où le caractère écologique d'un produit n'est pas encore considéré comme une priorité.
- La législation concernant le recyclage des matières est très complexe : par exemple l'application de la directive DEEE change selon le pays (éco-contribution définie selon poids ou selon nombre de produits...).

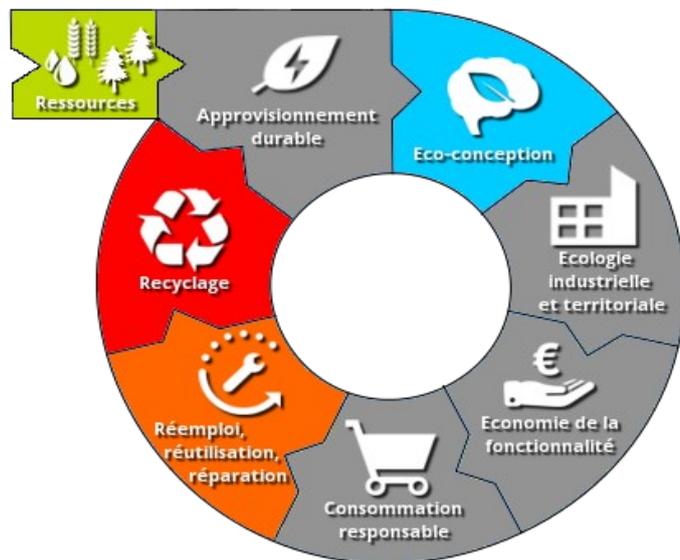
Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:

- Trophée de l'éco-innovation 2017 pour la gamme Ellypse OWA by CEP
- Gain de parts de marché sur un marché pourtant en perte de vitesse
- Crédibilité auprès des sociétés du CAC 40 en apportant une solution clé en main
- Reconnaissance du réseau de distribution et des utilisateurs

Contacts :

Julie GICQUEL

- contact@armor-owa.com
- 02.40.38.40.00



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

L'atelier du Retz-emploi (44)



Domaine d'action :

La Ressourcerie du pays de Retz collecte et valorise des objets et encombrants pour leur donner une seconde vie en les vendant à des prix abordables pour tout public. Par son action, l'Atelier du Retz Emploi sensibilise le grand public aux gestes écocitoyens et à un comportement éco-responsable .

L'association :

L'atelier du Retz emploi est une ressourcerie créée en 2006 sous statut associatif de loi 1901. Il comprend 4 boutiques réparties sur le territoire du Pays de Retz : Sainte-Pazanne, Saint-Brevin, Le Pellerin et un camion itinérant. A cela s'ajoute deux sites qui sont des lieux de collecte, de tri et de valorisation de la matière.

L'Atelier du Retz Emploi compte 17 salariés à temps complet, dont 12 valoristes et 2 responsables de site qui travaillent sur l'ensemble de la chaîne (collecte, tri, valorisation, vente et sensibilisation), une assistante de gestion, un responsable du développement et de la communication et un directeur.

L'activité de la ressourcerie repose sur 4 grands piliers : la collecte, la valorisation, la vente et la sensibilisation.

Collecter : la collecte des objets se fait majoritairement par des apports volontaires des particuliers, mais aussi par des permanences aux déchetteries et par des vide-maisons. Grâce au travail de sensibilisation, certaines enseignes font le choix de donner leurs invendus.

La ressourcerie collecte environ 600 tonnes par an.

Valoriser : environ 92 % des apports sont valorisés, soit par la mise en vente, soit par le recyclage. Les objets et encombrants qui ne peuvent être vendus sont redirigés vers d'autres structures comme par ex. Le Relais Atlantique pour le textile ou des chantiers d'insertion pour le papier, le carton, etc.

Revendre : les objets collectés sont revendus dans les 3 boutiques solidaires de l'Atelier du Retz Emploi. Ce sont des lieux conviviaux propices à la discussion et à l'échange autour d'un café, ouverts à tous et permettant une deuxième vie des objets.

Sensibiliser : aussi bien dans les boutiques que lors des permanences hebdomadaires en déchetteries, l'Atelier du Retz Emploi accompagne les usagers vers un comportement éco-responsable. L'association participe à différents événements pour sensibiliser le grand public à son action : la Folie des plantes, la Braderie du réemploi, l'Autre marché de Noël... La ressourcerie sensibilise également certaines enseignes qui, au lieu de détruire leurs invendus, les donnent à l'Atelier du Retz Emploi.

Économie circulaire, par pilier :

Réemploi, réutilisation, réparation

L'atelier du Retz-emploi donne une seconde vie aux objets et encombrants collectés, essentiellement par la revente au sein de ses boutiques solidaires. Les objets collectés sont triés, nettoyés, valorisés pour être revendus dans chacune des boutiques de l'association.

Quand la revente n'est pas possible, l'association dirige l'objet vers la filière de recyclage adaptée en vue d'une valorisation maximale, tout en favorisant un travail coopératif avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Partenariats :

- La ville du Pellerin, Nantes Métropole, le département de la Loire-Atlantique, la région Pays de la Loire, les communautés de communes « Pornic Agglo Pays de Retz » et « Sud Estuaire »
- Les autres ressourceries et acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation du territoire
- Les filières de valorisation locales

Leviers de réussite :

- La ressourcerie mobile, qui va à la rencontre des personnes et permet d'intervenir par exemple en milieu scolaire
- L'augmentation de l'activité de vide-maison
- La population est de plus en plus éco-responsable et, de ce fait, achète plus et apporte des objets et encombrants à la ressourcerie au lieu de les jeter en déchetterie
- Le Réseau national des ressourceries, le Groupe « 3R »

Difficultés majeures :

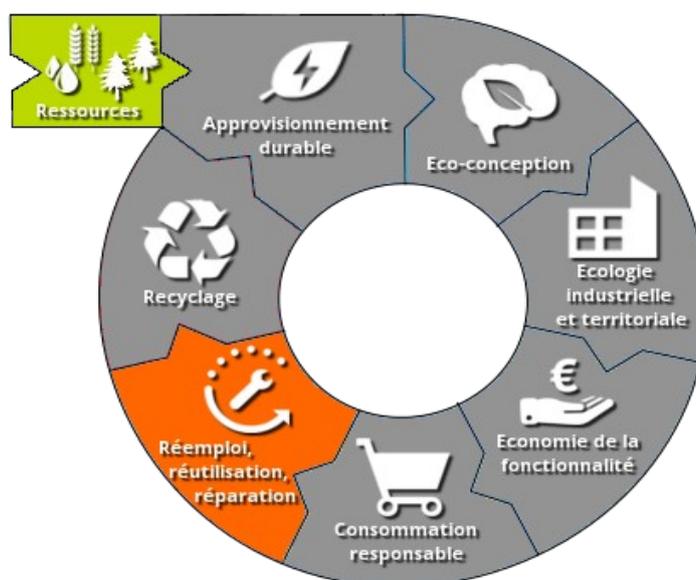
- Réduction générale des subventions des collectivités
- Suppression des emplois aidés

Contacts :

<http://www.atelierduretzeemploi.org/>

contact@atelierduretzeemploi.org

02 40 65 89 09



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Atout Linge (85)



Domaine d'action :

L'atelier d'Atout Linge confectionne des collections d'accessoires à partir de chutes de matières et rebuts, issus des activités économiques des entreprises et collectivités du territoire.

L'entreprise :

Créée en décembre 1994 sous statut d'association, Atout Linge est aujourd'hui une entreprise sociale apprenante de 32 salariés. Elle confectionne des objets et accessoires (sacs, porte-bouteilles, porte-champagne, bourses, etc.) à partir de matières 100 % réutilisées qu'elle récupère auprès de cinq entreprises vendéennes et nantaises et développe sa propre marque, 'L'Atelier'. Elle propose également un service de blanchisserie. Dans le cadre de la fabrication des objets, elle entretient un partenariat avec une entreprise d'insertion béninoise. Elle a également noué des partenariats avec d'autres acteurs locaux, dont des stylistes et créateurs de mode. Elle dispose de deux blanchisseries et d'un atelier de confection avec showroom pour exposer et vendre ses créations. Sa collection est également vendue à l'office de tourisme de Fontenay-le-Comte, dans une boulangerie point relais (boulangerie la lutine), et sur les marchés du département. Enfin, l'entreprise sensibilise le jeune public à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à la préservation de l'environnement lors d'interventions en milieu scolaire.

Économie circulaire, par pilier :

Approvisionnement durable

Les chutes de production et matières collectées proviennent d'entreprises et de collectivités locales. La main d'œuvre est locale et les ventes se font à proximité de Fontenay-le-Comte.

Éco-conception et réutilisation

Toutes les productions de L'Atelier sont éco-conçues, fabriquées à partir de matières revalorisées (toile de jute, textile, cuir, bâche, etc.). Elle utilise également ses propres chutes de production.

Par son activité de blanchisserie, Atout Linge a réussi à amener un public professionnel à remplacer le papier jetable par des serviettes. Elle a une clientèle variée : kinésithérapeutes, restaurateurs et professionnels en hôtellerie. Même si le service leur coûte légèrement plus cher que le papier jetable, ces professionnels ont fait le choix de soutenir Atout Linge et de faire un geste solidaire pour l'environnement et la mission sociale de l'entreprise.

Pilier 5 : Consommation responsable

Ces créations sont notamment revendues aux entreprises chez qui l'atelier est venu récupérer les chutes de matières et rebuts qui ont permis de les fabriquer. En cela, faire appel à Atout Linge est un moyen pour les entreprises de communiquer sur leurs engagements RSE, à travers une démarche d'achats responsables, mais aussi en offrant des cadeaux originaux à ses parties prenantes.

Partenariats :

- Entreprises partenaires, notamment la Sofareb
- Conseil départemental
- Pôle emploi, CAP emploi, centres médico-sociaux
- Clubs et réseaux d'entreprises

Leviers de réussite :

- L'entreprise doit sa force à son personnel solidaire, motivé et compétent
- Le Conseil départemental de la Vendée est à l'écoute et soutient le fonctionnement de l'entreprise
- Atout linge fait aujourd'hui partie du réseau Métamorphose, regroupant 5 structures d'insertion spécialisées dans l'upcycling. Ce regroupement permet de gagner en visibilité et en viabilité économique.

Difficultés majeures :

- Un turn-over important de par son activité d'insertion, puisque seul sept salariés sont des permanents
- Depuis 2 ans, malgré la bonne gestion financière reconnue par les commissaires aux comptes, l'entreprise a des difficultés financières. Ces difficultés sont liées à la réforme de la formation et à la réforme de l'Insertion par l'Activité Économique, qui réduisent les possibilités de financement de formation des salariés en insertion. Dans ce cadre elle a du mal à établir une stratégie de développement économique de long terme.

Modes de financement :

- Subventions d'exploitation d'État reçues dans le cadre du financement de la formation des salariés
- Autofinancement par la vente de leurs objets et accessoires éco-conçus

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- Contribue à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'expérience à l'Atelier est un véritable tremplin pour trouver un emploi pérenne en tant que professionnel de couture.
- Limite la production de déchets et favorise une économie circulaire
- Permet la réduction des coûts de gestion des déchets des entreprises, tout en leur permettant de renforcer leurs engagements RSE

Contacts :

- <http://atoutlinge.com/>
- contact@atoutlinge.com
- 02 51 52 78 58

Association Métamorphose

Mme Bénédicte Monteyrémard

- Chargée de développement
- 06 59 55 82 68
- <https://reseau-metamorphose.fr>
- developpement@reseau-metamorphose.com



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Erdre & Loire Initiatives (44)



Domaine d'action :

Bâtiment, écoconstruction, couture, service à la personne

L'entreprise :

Erdre & Loire Initiatives est le résultat d'un chantier d'insertion créé en 2001, fusionné avec deux associations intermédiaires et un chantier d'insertion en 2003. L'association a pour objet de permettre à des personnes sans emploi et / ou rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles, de bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement leur permettant de renforcer leur employabilité.

En 2018 Erdre et Loire Initiatives compte 220 salariés, avec un chiffre d'affaires de 2 200 000 €. Implantée dans le Pays d'Ancenis, ELI travaille principalement sur ses 25 communes.

Pour réaliser ses missions, Erdre et Loire Initiatives développe différentes activités liées à l'économie circulaire.

Les artisans locaux ont été associés à une réflexion sur la **filière de l'écoconstruction**. Le réseau compte aujourd'hui 150 entreprises, permettant un échange de compétences. ELI participe aux chantiers avec pour objectifs de préserver les matériaux existants et de les revaloriser.

ELI a élargi récemment son champ d'activité à **la transformation des camions frigorifiques en logements d'urgence**. Avec une réforme récente, la durée de vie des camions frigorifiques a été limitée à 12 ans. En conséquence, leur prix a baissé. En coopération avec un architecte, les camions transformés peuvent loger des personnes sans domicile fixe ou migrantes. Adressés en priorité aux femmes avec enfants, ces camions ont de 6 à 12 lits.

Enfin, pour soutenir la recherche d'emploi, l'ELI entretient **un parc de véhicules en location à des prix abordables**, destinés à des personnes en recherche d'emploi. Le réseau sera prochainement complété par des vélos à assistance électrique.

Économie circulaire, par pilier :

Approvisionnement durable

L'ELI travaille en réseau avec des artisans et entreprises locaux pour un partage de compétences et pour récupérer de la matière première. Par exemple pour ses projets en éco-construction, ELI travaille avec des agriculteurs locaux qui lui fournissent de la paille, utilisée par la suite comme isolant dans des constructions.

Économie de la fonctionnalité

Par la mise à disposition des voitures et des scooters à un prix et caution abordables, ELI contribue à l'économie de la fonctionnalité. Le réseau sera complété par une offre en vélos à assistance électriques.

Réemploi, réutilisation, réparation

Lors des chantiers, l'ELI a pour principe de préserver les constructions existantes et de réutiliser les matériaux déjà existants.

Pour son chantier de transformation des camions frigorifiques en logements d'urgence, ELI revalorise les camions hors-usage et leur donne une nouvelle vie.

Partenariats :

- Région Pays de la Loire
 - Département Loire-Atlantique

Leviers de réussite :

- Un secteur d'activité avec du sens par ses valeurs écologiques et sociales
- Le savoir-faire des salariés

Difficultés majeures :

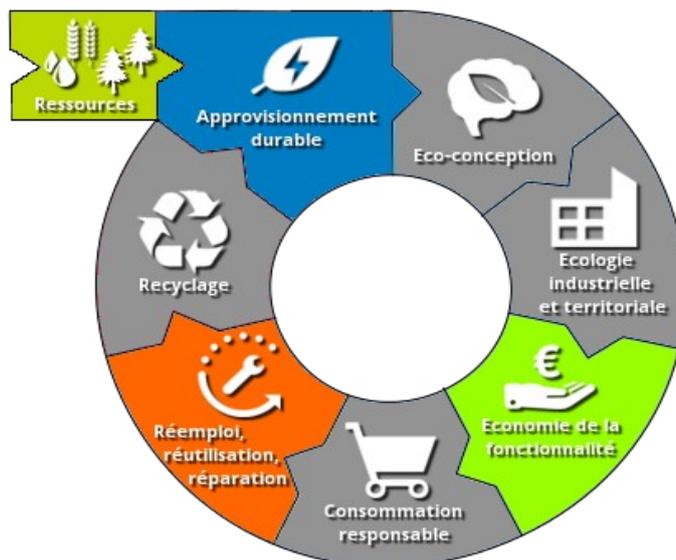
- Le coût et le temps nécessaire en termes de recherche et développement pour l'utilisation des matières premières comme la paille

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:

- L'atelier d'insertion permet à de nombreuses personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap de retrouver un travail.
- Les hébergements aménagés en camions frigorifiques répondent à la pénurie de logements d'urgence.

Contacts :

- <http://www.erdreetloireinitiatives.fr/>
- direction@erdreetloireinitiatives.fr
- 02 40 83 15 01



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

<p>Cocycler (49)</p>	
-----------------------------	---

■ **Domaine d'action :**

Collecte de biodéchets à vélo auprès des professionnels pour les recycler, sensibilisation du grand public à la valorisation des biodéchets

■ **L'entreprise :**

L'entreprise Cocycler a été fondée début 2018 par Taoufik Limani. L'entreprise est spécialisée dans la collecte à vélo et le compostage des biodéchets (épluchures, marc de café) en petites quantités et dans des zones difficiles d'accès pour des entreprises de collecte traditionnelles.

Grâce au soutien de la ville d'Angers, Cocycler a pu mettre en place une phase expérimentale afin d'estimer la demande pour ce type de service. Après six mois d'essai, les résultats ont été concluants et l'entreprise a été pérennisée sur la ville.

Entre février et novembre 2018 Cocycler a ainsi pu valoriser 14 tonnes de biodéchets en compostage. En 2018, elle collecte et valorise 2 tonnes de biodéchets par mois.

Cocycler a deux missions principales :

1) La collecte à vélo de petits flux de biodéchets dans le centre-ville d'Angers

L'entreprise organise la récupération des biodéchets à la demande de ses partenaires : les commerçants, les restaurateurs, les bars et les hôtels de la ville d'Angers.

Dans un esprit d'économie circulaire, Cocycler s'appuie sur les salariés de K'livéo qui est une entreprise de livraison à vélo. Lorsqu'un triporteur K'livéo revient à vide, il passe ainsi chercher les biodéchets chez les partenaires. Les biodéchets sont ensuite valorisés sur un site de compostage local. Pour l'instant les biodéchets sont compostés mais l'entreprise étudie également la possibilité de les valoriser par méthanisation.

2) La sensibilisation du grand public et des professionnels

Cocycler organise des **événements grand public** sur le tri des biodéchets à la source. Son approche ludique inclut par exemple la possibilité de gagner un panier de légumes, un bon d'achat... L'objectif étant de changer le regard des consommateurs sur le biodéchet, présenté comme une ressource et non plus comme déchet.

La mise en réseau des professionnels fait également partie de la mission de sensibilisation. En travaillant en partenariat étroit avec des acteurs angevins, Cocycler crée du lien : l'entreprise de livraison à vélo, l'entreprise chargée de nettoyer les bacs, la société qui transforme les déchets en compost, les commerçants et Angers Loire Métropole sont toutes incluses dans la démarche de valorisation des biodéchets.

Par son activité de sensibilisation, Cocycler anime un réseau local de professionnels et de particuliers pour l'économie circulaire sur les biodéchets.

Économie circulaire, par pilier :

Écologie industrielle et territoriale

Les vélos transporteurs de l'entreprise K'liveo récupèrent les déchets quand ils reviennent à vide d'une mission de transport. Cette mutualisation permet d'optimiser l'utilisation des triporteurs : c'est le principe de la logistique inverse. L'entreprise K'liveo met à disposition de Cocycler également des espaces de stockage pour les biodéchets.

Recyclage

Cocycler permet de composter les biodéchets de ses partenaires, jusqu'à 2 tonnes valorisées par mois. Les biodéchets représentent environ 30 % d'une poubelle ménagère ; la valorisation permet ainsi de diminuer la part des déchets compostables qui sont habituellement incinérés ou enfouis.

Partenariats :

- Angers-Loire Métropole, la municipalité d'Angers
- ADEME

Leviers de réussite :

- La coopération avec la ville d'Angers, par la poursuite de l'accompagnement, leurs conseils sur les points de valorisation (en cours d'étude)
- Le partenariat avec les commerçants. Cocycler aide les commerçants à faire valoir la qualité de leur cuisine "maison", issue de produits frais, et donc génératrice de biodéchets
- Le réseau entre les citoyens et les entreprises

Difficultés majeures :

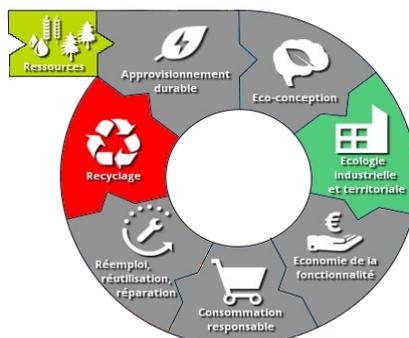
- Un travail de sensibilisation reste à faire
- Recherche de partenaires locaux pour le compostage des déchets, avec une capacité de compostage important ; notamment le souhait d'avoir des points de compostage fixes sur la ville
- Modèle économique : les biodéchets n'ont pas de valeur en soi, donc il faut un accompagnement et un soutien de la municipalité pour que le projet soit inclus dans la politique des déchets de la ville. La plus-value de l'activité vient notamment sous forme d'économies, car les biodéchets représentent 30 % des déchets et leur traitement a un coût.

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise:

- Travail en lien avec une entreprise ÉSAT (établissement et service d'aide par le travail pour les personnes en situation d'handicap)
- Compostage des déchets jusqu'ici non-valorisés
- Sensibilisation des professionnels et du grand public aux enjeux autour des biodéchets
- Lauréat du concours Social challenge, catégorie "innovation environnementale" (Co-organisé par l'association PAVIC et Angers Technopole)

Contacts :

- www.cocycler.com
- angers@cocycler.com
- 07 67 57 93 23



**Economie
circulaire**
en Pays de la Loire

Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Intermarché Doué-la-Fontaine (49)

Intermarché
SUPER

Domaine d'action :

Enseigne de grande distribution

L'entreprise :

L'Intermarché de Doué-la-Fontaine a la particularité de s'inscrire dans une dynamique de développement local par l'implication de son directeur dans les réseaux de coopérations locales et par sa politique d'approvisionnement de proximité, pour certains produits et services.

L'entreprise a également une politique forte pour éviter que les déchets partent à la poubelle sans être valorisés. À ce titre, elle valorise les déchets alimentaires par son action « zéro gaspillage » avec les prix réduits puis par la distribution des invendus alimentaires aux acteurs locaux.

Grâce à un investissement récent dans une deuxième machine de presse, l'Intermarché peut revaloriser aussi bien les films étirables en plastique que les cartons. Enfin, l'entreprise donne les palettes en bois aux particuliers.

Pour aller plus loin dans ses démarches éco-responsables, en 2019 l'entreprise souhaite recycler le polystyrène. Cette matière est difficile à traiter, puisqu'il contient fréquemment du poisson et de la viande. Pour éviter des mauvaises odeurs, le polystyrène souillé doit être lavé avant de pouvoir être broyé et valorisé.

Économie circulaire, par pilier :

Approvisionnement durable

Dans le cadre de sa politique d'achat qui prend en compte la production locale, le magasin fait appel pour les produits carnés à un charcutier local et à un éleveur de bovin local. Les champignons et une partie du vin sont également produits à proximité.

Écologie industrielle et territoriale

Membre du bureau du groupement de commerçants de Doué, le directeur de l'Intermarché participe à des réflexions sur le regroupement d'achats et la mutualisation des contrats de maintenance. Il est également présent dans le réseau créé par la CCI du Saumur qui vise la mutualisation des services, la valorisation des circuits courts et la mise en place des actions d'économie circulaire.

Consommation responsable

L'Intermarché fait appel à des structures d'insertion locales pour l'entretien de leurs espaces verts, ainsi qu'à une entreprise locale pour leurs besoins en informatique.

Le système de traçabilité de l'Intermarché permet d'estimer la quantité des invendus et la quantité de produits vendus avec une réduction liée à la DLC. Ces statistiques sont utilisées pour ajuster la quantité de produits achetée afin d'éviter le gaspillage des produits.

Réemploi, réutilisation, réparation

Réemploi des produits alimentaires :

Le magasin vend les produits alimentaires avec une date limite de consommation courte à des prix réduits dans un rayon « zéro déchet » dédié à cet effet. Les invendus alimentaires qui restent sont donnés aux acteurs locaux pour valorisation. Les produits carnés sont récupérés par des éleveurs canins et les produits laitiers, les pâtisseries et la charcuterie sont mis de côté et récupérés trois fois par semaine par une ferme locale.

Don des palettes en bois : les palettes en bois non-consignées sont récupérées par des particuliers pour la fabrication de meubles ou comme bois de chauffage.

Réparation des outils de production : L'Intermarché a fait appel à une entreprise locale pour la réparation de son compresseur de carton et de plastique. Par exemple l'entreprise voisine, qui avait l'habitude de travailler avec différents types de machines, l'a réparé, même si le compresseur était considéré comme non-réparable par la société de maintenance.

Recyclage

Les films étirables en plastique ainsi que les cartons sont compressés et renvoyés à la centrale d'achat pour être recyclés. Les plastiques durs sont séparés dans les bacs jaunes.

Partenariats :

- CCI de Saumur.
- Groupement de commerçants de Doué la Fontaine.

Leviers de réussite :

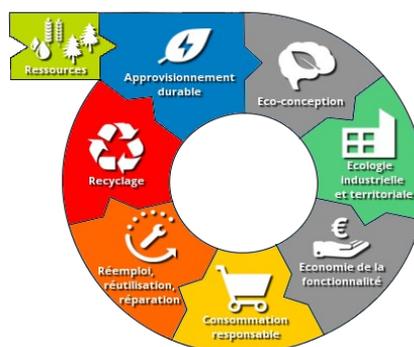
- L'image positive du « zéro gaspillage » et du recyclage facilite l'adhésion des clients et du personnel aux démarches.
- La CCI de Saumur a mis en place un réseau d'entrepreneurs qui comprend une quarantaine de personnes.
- Le groupement de commerçants de Doué qui est un lieu d'échange sur le commerce de proximité. Il organise des actions communes pour renforcer l'attractivité des commerces.

Difficultés majeures :

- Le recyclage du polystyrène souillé et du plastique dur reste un défi.
- Le matériel nécessaire pour broyer le plastique et le carton ainsi que pour nettoyer le polystyrène coûte cher (achat, entretien).
- Les règles en termes de sécurité et d'hygiène sont strictes et nécessitent souvent des investissements supplémentaires (formations, installations de sécurité).

Contacts :

- <https://www.intermarche.com/home/magasins/accueil/maine-et-loire/doue-la-fontaine-04678.html>
- 02 41 59 26 70



Version d'avril 2019

**Economie
circulaire**
en Pays de la Loire



<https://www.agenda-2030.fr/>

Lilokawa (44)



Domaine d'action :

Créateur et fabricant d'objets de décoration éco-conçus avec la toile de jute des sacs à café

L'entreprise :

Lilokawa a été fondée en 2013 par la mise en synergie de l'idée d'origine et des compétences commerciales d'Olivier Vaudour et du savoir-faire de l'atelier d'insertion spécialisé dans la création et la haute couture, représenté par son directeur Ludovic Manceau.

L'entreprise produit des coussins, des poufs, des corbeilles, des panières et des tabliers pour une clientèle nationale et internationale. La particularité : tout est fabriqué à partir de la toile de jute végétale des sacs à café, des bâches plastiques publicitaires et des billes de polypropylène 100 % recyclées. Ces créations uniques sont confectionnées localement dans l'atelier d'insertion Erdre et Loire Initiatives à Ancenis (voir fiche dédiée).

Économie circulaire, par pilier :

Éco-conception

L'utilisation et le reconditionnement de la matière première recyclée a nécessité un investissement fort en recherche et développement. Lilokawa a bénéficié à ce stade d'une aide de la région Pays de la Loire pour mettre au point un procédé de stratification des sacs permettant d'assurer la cohésion entre plusieurs couches de matériaux superposés. Ce système est aujourd'hui breveté.

Écologie industrielle et territoriale

Les billes de polypropylène récupérées auprès d'une entreprise locale étaient initialement transportées en Allemagne pour destruction. Lilokawa les récupère pour sa production. L'entreprise donatrice fait des économies tout en alimentant une filière écoresponsable.

Réemploi, réutilisation, réparation

La collecte et la transformation des matières premières sont faites dans un rayon de 200 km autour de l'atelier d'Erdre et Loire Initiatives. Ainsi Lilokawa minimise l'impact sur l'environnement lié au transport des matières.

La quasi-totalité des matières premières de l'entreprise est issue du réemploi : les produits de Lilokawa sont conçus à partir **des sacs de café recyclés**, les poufs et coussins produits sont remplis de **billes de polypropylène expansé récupérées** auprès d'un fabricant industriel tout proche de l'atelier. Enfin, les panières et sacs cabas sont **doublés de bâches plastiques publicitaires**, également récupérées localement auprès d'entreprises ou de collectivités.

Partenariats :

- Région Pays de la Loire
 - Département Loire-Atlantique

Leviers de réussite :

- C'est un secteur d'activité avec du sens, par ses valeurs écologiques et d'insertion
- Le savoir-faire de l'atelier de couture
- Le savoir-faire commercial
- Activité reconnue dans l'ancrage de l'artisanat

Difficultés majeures :

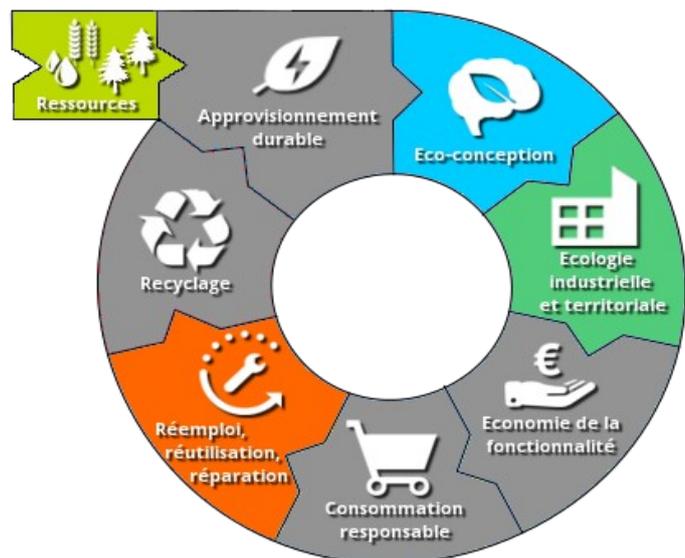
- La récupération des matières premières n'est pas forcément moins chère que l'utilisation des matières premières neuves puisque les sacs sont collectés, triés puis passés à la blanchisserie, ce qui demande du temps et des moyens. Les billes en polypropylène doivent également être conditionnées avant usage.
- La concurrence pour le prix le plus bas : les consommateurs ont tendance à choisir le produit le moins cher s'ils n'ont pas été sensibilisés à l'écologie et à l'économie sociale et solidaire.
- Le coût et le temps nécessaire en termes de recherche et développement pour l'utilisation des matières premières recyclées (afin qu'elles soient adaptées à l'usage).

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- L'entreprise donne une nouvelle vie aux matières destinées à être jetées en les détournant et en créant de nouveaux produits.
- L'atelier d'insertion permet à de nombreuses personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap de retrouver un travail.

Contacts :

- <https://lilokawa.com/accueil/>
- 06 10 39 32 35



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Sakaïdé (44)



Domaine d'action :

Sakaïdé propose des produits et des activités pour accompagner les consommateurs vers un mode de vie écoresponsable.

L'entreprise :

L'histoire de Sakaïdé a commencé sous forme d'un blog sur le mode de vie zéro déchet. Le blog a rapidement connu le succès auprès des internautes et l'auteure du blog, Claire Poirier a commencé à recevoir de plus en plus de questions et de sollicitations de la part de ses lecteurs. Pour compléter les conseils et astuces qu'elle partageait déjà sur son blog, elle a décidé de proposer des produits et des ateliers pour mieux accompagner sa communauté de lecteurs. Ainsi elle fonde la boutique Sakaïdé en 2014.

Dans l'esprit zéro déchet, Sakaïdé propose une gamme de produits et de services spécifiquement conçus pour accompagner les consommateurs qui souhaitent s'engager à un mode de vie écoresponsable par la diminution de leurs déchets ménagers. Aujourd'hui l'activité de Sakaïdé peut être déclinée en trois parties : la vente de produits durables, les ateliers de confection de produits et les conférences sur le mode de vie zéro déchet.

Dans sa boutique, Sakaïdé propose des produits réutilisables, écologiques et éthiques pour remplacer les produits jetables. Ainsi on y trouve des sachets réutilisables en coton ou en lin pour des achats quotidiens de fruits et de légumes, des couvercles en tissu pour préserver les aliments, par exemple dans une casserole, ou encore des produits cosmétiques. Les matières premières sont éthiques et les plus locales possibles, notamment pour le lin. Les tissus utilisés sont certifiés pour leur qualité environnementale et pour le respect de conditions de travail éthiques.

Dans un second temps, **Sakaïdé organise des ateliers** pour apprendre aux participants à réaliser leurs cosmétiques ou leurs produits ménagers. Ces ateliers de confection de produits maison sont majoritairement organisés au sein d'entreprises et de collectivités locales mais aussi auprès des particuliers. Leur durée varie entre une et deux heures, par exemple le temps d'une pause déjeuner.

Enfin, Claire Poirier intervient également en tant que **conférencière sur la démarche zéro déchet**. Lors de ses conférences, elle parle de son engagement dans le mode de vie zéro déchet et sensibilise le grand public à la cause environnementale.

Les activités de Sakaïdé sont centrées sur la région des Pays de la Loire. Les produits sont vendus lors de marchés et salons, en plus de la boutique en ligne.

Économie circulaire, par pilier :

Approvisionnement durable

Tous les produits sont entièrement conçus à partir de matières premières certifiées GOTS (Global Organic Textile Standard) ou Oeko-Tex, assurant que les matières premières sont fabriquées en respectant l'environnement.

Le lin bio utilisé par Sakaidé est cultivé en France et tissé en France ou en Belgique. Le coton bio provient de Turquie et est tissé en France ou en Turquie en fonction des produits. Les étiquettes sont produites en France et les fils de couture en coton bio en Allemagne.

Consommation responsable

Par ses conférences et ateliers, Claire Poirier fait découvrir aux participants des gestes du quotidien qui permettent de diminuer les déchets ménagers, notamment en remplaçant les produits jetables par les produits durables et en fabriquant soi-même ses produits cosmétiques et ménagers. Son but est de permettre une prise en compte du pouvoir de chacun en tant que consommateur responsable.

Réemploi, réutilisation, réparation

Les produits de la boutique Sakaidé ont pour vocation de remplacer certains produits jetables : cotons démaquillants, filtres à café, film d'aluminium pour la conservation des denrées alimentaires, produits cosmétiques et produits ménagers et leurs emballages.

Partenariats :

- Le réseau Écopôle
- Le réseau des Écossolies

Leviers de réussite :

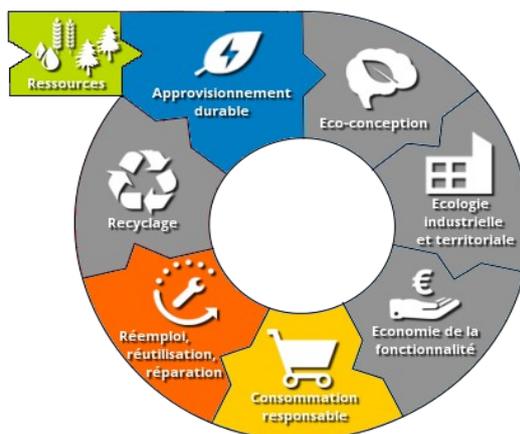
- La démarche zéro-déchet est un sujet médiatisé
- L'intérêt croissant envers la démarche zéro déchet
- Une prise de conscience des particuliers se développe et la demande croît avec elle

Difficultés majeures :

- Le particulier n'est pas encore prêt à payer plus pour réduire ses déchets ménagers
- Le particulier ne se sent pas suffisamment responsable, aujourd'hui les ateliers passent surtout par des entreprises sensibilisées aux questions de protection de l'environnement
- Avec la conjoncture économique, les entreprises ont moins d'argent pour des ateliers

Contacts :

- <http://www.sakaide.fr/wp/>
- contact@sakaide.fr
- 06 81 20 23 43



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Sofareb (85)



Domaine d'action :

Fabrication et pose de bâches et autres tissus techniques.

L'entreprise :

Sofareb est une entreprise familiale spécialisée dans la production de bâches et tissus techniques depuis 30 ans. Sofareb produit des bâches pour camions et des tissus techniques pour la couverture et l'étanchéité de bassins. Elle a également une activité de confection pour produire des voiles d'ombrage, des pergolas et des stores. Enfin, l'entreprise propose des tissus imprimés pour des façades.

La toile composite est un produit polluant et difficile à recycler. Face à ce constat, les gérants de l'entreprise ont commencé à chercher des solutions pour réduire leur empreinte environnementale.

Depuis une dizaine d'années, Sofareb fait partie du réseau de collecte Taxyloop. Taxyloop est une structure de recyclage qui transforme les bâches usagées en matières premières secondaires. En tant que point relais, Sofareb récupère gratuitement les anciennes bâches de ses clients. Ensuite elle prend en charge leur préparation et leur envoi à l'usine Taxyloop en Italie.

Plus récemment Sofareb a mis en place une coopération avec l'entreprise Atout Linge. Cette dernière confectionne des accessoires à partir des chutes de production. Ainsi, toutes les deux semaines, Atout Linge vient choisir des tissus techniques pour ses productions parmi une variété de matières et de coloris. Sofareb a d'ailleurs fait produire des sacs de leurs propres chutes de production, donnés aux clients en cadeaux d'entreprise.

Dans l'avenir l'entreprise souhaite continuer ses démarches éco-responsables. Depuis peu, les 33 salariés et les deux co-gérants de l'entreprise ont reçu des mugs pour remplacer les gobelets en plastique. Le tri sélectif est déjà en place et l'entreprise souhaite passer à des véhicules de service hybrides dès qu'elle en aura la capacité financière. Enfin, l'entreprise réfléchit à rendre obligatoire le retour des bâches Sofareb hors d'usage afin de pouvoir les recycler.

Économie circulaire, par pilier :

Réemploi, réutilisation, réparation

Les matériaux composites souples en polyester sont envoyés à l'usine italienne de Taxyloop qui en fait de matières premières secondaires par un processus spécifique qui sépare les fibres des tissus du PVC. Les matières sont ensuite réutilisées dans des productions industrielles.

Recyclage

Sofareb trie la ferraille, les papiers et le carton. L'entreprise donne les cartouches d'encre à une entreprise d'insertion et les chutes de production (tissus techniques) à une entreprise d'insertion pour réemploi ou à une usine qui les transforme en matières premières secondaires.

Partenariats :

- Point relais du réseau Texyloop
 - Réseau Entreprendre® Vendée

Leviers de réussite :

- Evolution positive : un produit au départ polluant est soit réutilisé par Atout Linge, soit transformé en matière première secondaire. Cette évolution participe à la motivation du personnel.

Difficultés majeures :

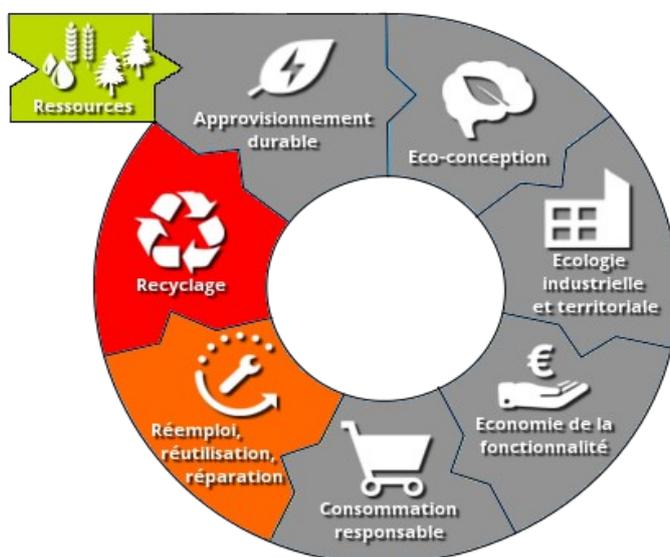
- Le transport des bâches à l'usine Texyloop est coûteux et l'entreprise ne peut proposer ce service que pour ses clients
- La fiscalité des véhicules diesel reste encore aujourd'hui plus avantageuse et l'entreprise n'a pas aujourd'hui la possibilité financière de passer aux voitures hybrides/essence.

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- Sofareb est lauréat du programme BOOSTER du Réseau Entreprendre® Vendée et bénéficiera ainsi d'un accompagnement individuel et d'un prêt à taux zéro

Contacts :

- <https://www.sofareb.com/>
- contact@sofareb.com
- 02 51 00 10 64



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Versoo (49)



Domaine d'action :

Recyclage et revalorisation des gobelets en plastique en intégrant une dimension sociale.

L'entreprise :

Versoo propose aux entreprises un service de collecte et recyclage de gobelets en plastique.

Pour collecter les gobelets, Versoo met à disposition des entreprises plusieurs formules adaptables à leurs besoins. Les offres comprennent des collecteurs en carton et des ramassages réguliers.

Une fois ramassés, les gobelets sont ensuite transformés en matières premières de qualité par sa filiale NovaCycle ayant développé un process innovant spécifique. Celui-ci consiste à dissocier le polystyrène du polypropylène (composants du gobelet) pour en faire des granulés.

À la fin du cycle, ces nouvelles matières premières sont réemployées par des plasturgistes locaux qui fabriquent par exemple des pots pour horticulture, des boomerangs ou encore des objets utilitaires. Versoo travaille sur une gamme de produits 100 % recyclés et propose également du fil pour impression 3D issu des gobelets. Versoo souhaite collaborer avec des acteurs industriels engagés pour contribuer à l'écoconception de leurs produits.

En plus des gobelets en plastique, l'entreprise recycle les gobelets en plastique durable et les barquettes alimentaires prélavées.

Engagée dans une démarche solidaire, Versoo emploie une dizaine de personnes d'un atelier ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) pour la préparation des collecteurs et le traitement des commandes des entreprises. Environ 15 personnes travaillent sur la filière Versoo/NovaCycle jusqu'à la production du plastique recyclé.

Économie circulaire, par pilier :

Écologie industrielle et territoriale

La collecte des gobelets est basée sur le principe de logistique optimisée. Les enlèvements sont planifiés de façon à limiter les émissions de CO² en utilisant les espaces disponibles sur des trajets déjà existants.

Recyclage

Versoo et NovaCycle proposent une boucle complète d'économie circulaire : collecte des gobelets usagés, leur transformation en matière première et enfin leur transformation en un nouvel objet.

Un des objectifs de l'entreprise est de parvenir à l'auto-alimentation de ses matières pour pouvoir réaliser une boucle « du gobelet au gobelet ».

Partenariats :

- Banque Publique d'Investissement
 - Réseau FIBRES 49, ADECC

Leviers de réussite :

- Développement de l'impression 3D, les imprimantes sont compatibles avec le plastique recyclé Versoo
- Mission avec des valeurs environnementales et sociales
- Principe d'économie positive
- Modèle qui peut être dupliqué

Difficultés majeures :

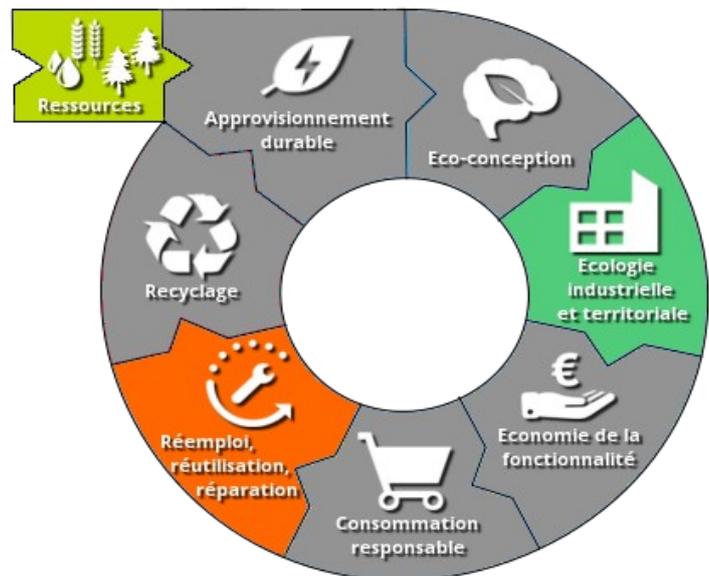
- La difficulté d'élargir le recyclage à d'autres produits en raison d'une qualité moindre de la matière, sans un soutien économique ou réglementaire (ex : pots horticoles)
- L'image du plastique souvent perçu comme non-recyclable
- Le paysage réglementaire très fluctuant empêchant la réalisation de projets novateurs faute de visibilité

Apports (économique, environnemental, social) pour l'entreprise :

- 2017 : Trophée régional du développement durable Pays de la Loire

Contacts :

- www.versoo.com
- vdelesalle@versoo.com
- 02 41 87 96 80



Version d'avril 2019



2 FAIM «ZÉRO»



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



<https://www.agenda-2030.fr/>

	<p>Atelier Bara'Mel (44)</p>	
--	---	--

Domaine d'action :

Lutte contre le gaspillage alimentaire, revalorisation d'invendus alimentaires

L'entreprise :

L'Atelier Bara'Mel, « pain d'épices » en breton, est un chantier d'insertion par l'activité économique s'adressant aux publics jeunes, aux allocataires du RSA, aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux travailleurs handicapés, initié en 2002 par l'association Trajet et l'association Pain contre la Faim. Son activité principale de retraitement du pain et des viennoiseries invendues en nourriture animale se déploie sur toute l'agglomération nantaise.

Économie circulaire, par pilier :

Recyclage et éco-conception

L'Atelier Bara'mel collecte, en partenariat avec Pain contre la Faim, les pains et viennoiseries invendus auprès de 270 donateurs dont une trentaine sont des grandes surfaces, le reste des boulangeries. 72 % de la collecte est effectuée par les bénévoles de l'association Pain contre la Faim avec les véhicules de l'Atelier Bara'Mel, les 28 % restant sont collectés par 4 salariés en insertion. Pour qu'un tri à la source soit effectué, l'Atelier met à disposition des paniers gratuitement. Ensuite, le traitement du pain, qui diverge selon la demande du consommateur final, est effectué par l'Atelier. Le traitement comprend le découpage du pain, le séchage, le broyage, le tamisage puis son conditionnement dans des bennes ou barquettes qui sont ensuite vendues. Ce sont au final environ 700 tonnes de pain sur les 1000 tonnes collectées qui sont revalorisées chaque année grâce à l'Atelier Bara'Mel.

Approvisionnement durable

L'activité de l'Atelier Bara'mel s'inscrit pleinement dans le pilier « approvisionnement durable » de l'économie circulaire. D'une part la matière première utilisée par l'Atelier pour la fabrication de sa mouture est récupérée localement et permet de limiter le gaspillage alimentaire, d'autre part la mouture ainsi obtenue est achetée et utilisée localement comme nourriture animale de substitution par des coopératives (principaux acheteurs). Néanmoins l'Atelier Bara'Mel a des pistes pour développer de nouveaux débouchés aux pains collectés, notamment auprès de brasseries pour la fabrication de bière.

Partenariats :

- Pain contre la Faim, Trajet
- Partenaires emploi : Pôle emploi, Mission Locale, Maison d'Emploi, Unités Emplois

Freins :

- Une activité qui ne fonctionne pas à 100 % de ses capacités par manque de pain à retraiter à certains moments de l'année.
- Difficulté à s'approvisionner auprès des grandes surfaces.
- Demande un minimum de bonne volonté aux grandes surfaces pour que soit effectué un premier tri dans le magasin.
- Recrutement de nouveaux donateurs très lent car ne se fait que par le bouche-à-oreilles étant donné qu'aucun salarié n'est employé pour cela.

Leviers de réussite :

- La sensibilisation à l'écologie et au recyclage de certains donateurs.
- Un don qui peut être valorisé via des crédits d'impôts (cerfa n° 11580*03).
- Le partenariat avec Pain contre la Faim pour la collecte, car les salariés en insertion ne disposent pas du permis pour la majorité d'entre eux.

Modes de financement :

- L'Atelier Bara'mel vit majoritairement de subventions, même si la vente de sa mouture lui permet, dans une moindre mesure, d'enrichir un peu sa trésorerie.

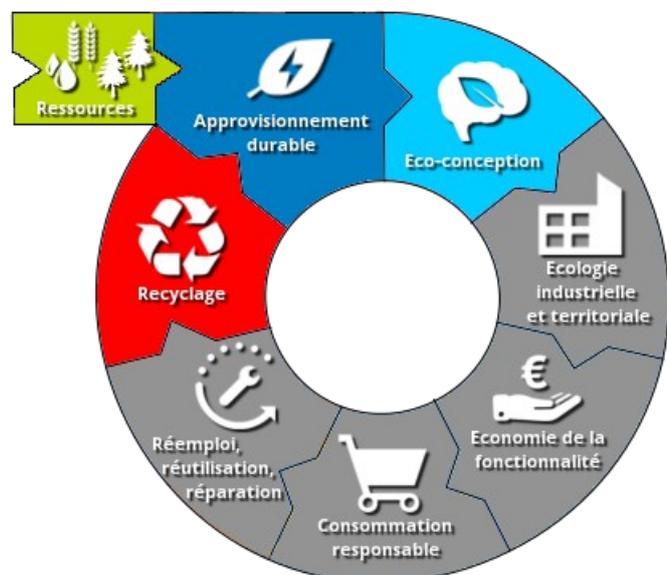
Apports (économique, environnemental, social) de l'activité :

- Diminution des déchets qui étaient destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.
- Accompagnement de personnes en grande difficulté sociale et professionnelle vers un emploi durable grâce à des contrats d'insertion. Cette activité permet le développement de plusieurs compétences transférables.
- Gains économiques pour les donateurs par la réduction de leurs déchets et la valorisation de leurs dons.
- 20 % des bénéfices de la vente sont reversés à Pain contre la Faim pour le développement de projets humanitaires en Afrique.

Contact :

Mme LE PABIC Rozenn

- Responsable du Pôle I.A.E
- 02 51 78 64 62
- atelier-baramel@asso-trajet.fr



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

	L'Atelier Boutique (49)	
--	------------------------------------	--

Domaine d'action :

Créations textiles artisanales et retouches, fabrication de couches lavables et mouchoirs en tissu

L'entreprise :

L'Atelier Boutique est le fruit du rassemblement de deux micro-entreprises : celle de Fabienne « couds de coeur », spécialisée dans les couches lavables et chaussons en cuir, qui existe depuis 10 ans, et celle de Lucie « Lalie et Laly », spécialisée dans la fabrication de mouchoirs en tissu, qui existe depuis un peu plus d'un an maintenant. Leur atelier boutique est implanté à Chemillé-en-Anjou. Elles font d'ailleurs partie, sur ce territoire, du réseau « économie circulaire » animé par la chambre des métiers et de l'artisanat du Maine et Loire.

Économie circulaire, par pilier :

Éco-conception

L'atelier est spécialisé dans la création de couches lavables fabriquées à partir de PUL et de micro-fibres ou de chanvre (ce dernier étant un écomatériau) et de mouchoirs en tissu. La boutique propose également toute une gamme de produits réutilisables afin de favoriser des modes de vie plus responsables et zéro déchet : lingettes démaquillantes, cotons, éponges lavables, sac à vrac, protections féminines et articles de puériculture...

Aujourd'hui une crèche à Chemillé-en-Anjou et deux micro-crèches à Beaupreau-en-Mauges ont acheté et utilisent des lots de couches lavables. C'est dans la perspective d'étendre et d'améliorer cette partie de l'activité que Fabienne et Lucie étudient actuellement un projet de circuit courts de couches lavables à l'échelle de l'agglomération de Mauges Communauté sur laquelle on retrouve une trentaine de structures de la petite enfance. Le projet consiste à proposer un service plus global aux structures de la petite enfance en assurant la vente des couches, leur ramassage, leur lavage puis leur redistribution.

Pour ce faire un partenariat a été noué avec Part'Agri, entreprise d'insertion qui sera chargée du ramassage, du démontage des couches puis de leur redistribution, et avec la laverie de l'hôpital pour le lavage écologique à l'ozone des couches. Ce réseau est encore en phase d'étude : L'Atelier Boutique est actuellement en réflexion sur les premières orientations stratégiques relatives à la vente ou à la location des couches et en phase de tests bactériologiques pour prouver que le lavage à l'eau froide est aussi efficace qu'à l'eau chaude et beaucoup moins énergivore. La prochaine phase sera celle du démarchage des structures de la petite enfance.

Économie de la fonctionnalité

Pour les particuliers, le service de location de couches est déjà en place. Les familles payent ainsi la mise à disposition de l'usage du produit durant tout le temps nécessaire et Lucie et Fabienne garantissent leur réparation si besoin tout au long de la location.

Consommation responsable et allongement de la durée de vie

Outre son activité de fabrication de produits éco-conçus, l'Atelier Boutique promeut la consommation responsable en faisant partie du réseau répar'acteurs, il répare ainsi les couches quelle que soit la marque de celles-ci et propose un service de proximité de retouche et de cours de couture. À cette occasion les machines à coudre peuvent être prêtées gracieusement à ceux qui n'en disposent pas.

Par ailleurs dans le cadre d'un partenariat avec Mauges Communauté, en lien avec les familles « zéro déchet », l'Atelier Boutique a mis en place un atelier d'une journée durant laquelle les familles étaient invitées à apporter de vieux draps afin d'apprendre, à partir de ceux-ci, à fabriquer des mouchoirs pour leur donner une seconde vie. L'Atelier boutique lui-même récupère ses chutes de production pour fabriquer des produits plus petits : barrettes, cotons, etc.

Partenariats :

- Part'Agri, Laverie de l'Hôpital de Mauges, Mauges Communauté.

Leviers de réussite :

- Une nouvelle génération qui adopte plus facilement le réutilisable.

Difficultés majeures :

- L'investissement de départ est bien plus important si l'Atelier développe l'idée de location car il faut créer un très gros stock de couches. Dans ce cadre-là, la trésorerie manque.
- Les barrières psychologiques au sein des équipes des structures d'accueil comme chez les parents. L'utilisation de couches lavables est parfois encore mal perçue à cause de beaucoup d'a priori.

Modes de financement :

- Lauréate de l'appel à projet « économie circulaire » 2018, l'Atelier Boutique a perçu une aide financière de la Région pour son projet de couches lavables en circuit court.
- Mauges Communauté a également aidé financièrement l'Atelier Boutique à se lancer.

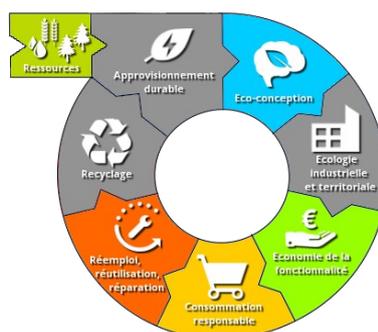
Apports (économique, environnemental, social) de l'activité :

- Une activité qui participe à la réduction des déchets via l'éco-conception de ses produits, fabriqués pour durer, à destination des particuliers et des structures d'accueil de la petite enfance.
- Participation au bien-être des enfants.
- Dans le cadre du projet de couches lavables en circuit court, l'activité participe à la création d'emplois locaux et à l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Contacts :

Fabienne Bouju et Lucie Lizée

- 06 87 53 51 96
- latelier.boutique.contact@gmail.com
- 6 Place du Chateau
- 49120 Chemillé-en-Anjou



**Economie
circulaire**
en Pays de la Loire

Version d'avril 2019



2 FAIM
«ZÉRO»



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



<https://www.agenda-2030.fr/>

Comerso (49)



■ **Domaine d'action :**

Valorisation des invendus et des déchets, sensibilisation auprès des entreprises.

■ **L'entreprise :**

Pierre Yves Pasquier et Rémi Gilbert, ont décidé de lancer Comerso en 2013 afin de proposer une solution au gaspillage dans les entreprises (grande distribution, industries agro-alimentaires et non-alimentaires ...). Aujourd'hui la société Comerso, basée à Agen, Angers et Paris, déploie ses services sur tout le territoire, compte 35 salariés en son sein et favorise l'emploi de plus de 70 personnes à travers son réseau logistique.

■ **Économie circulaire, par pilier :**

Allongement de la durée de vie

Comerso permet de faire le lien entre des structures émettrices de produits invendus alimentaires encore propres à la consommation, et non alimentaires, et des structures réceptrices, notamment des associations, se trouvant sur le même territoire. Ce service d'intermédiation permet de réduire le gaspillage et de favoriser l'allongement de la durée de vie des produits issus des entreprises. En effet ces produits invendus, plutôt que de devenir des déchets générant un coût pour l'entreprise, sont récupérés par les associations qui les met à disposition des populations en situation de précarité.

Recyclage

Comerso dispose également d'autres partenaires pour valoriser les biodéchets, par exemple des réseaux de biométhanisateurs pour la valorisation énergétique mais également d'éleveurs.

■ **Partenariats :**

- Les Restaurants du Cœur, Banques alimentaires, Secours populaire français, La Croix-Rouge, réseau d'épiceries Sociales et Solidaires Andes
- Région Pays de la Loire, Région Nouvelle Aquitaine, Impact partenaires, Aquiti Gestion

Leviers de réussite :

- Pour Comerso, les nouvelles technologies ont le potentiel pour résoudre la problématique globale du gaspillage dans les entreprises. Ainsi son activité se fonde sur le développement de solutions numériques, pragmatiques, pour aider les entreprises à ne plus gaspiller.
- La sensibilisation des salariés des entreprises à la réduction du gaspillage est primordiale car l'engagement des équipes est essentiel pour atteindre l'objectif Zéro-Déchet.

Apports (économique, environnemental, social) de l'activité :

- Comerso sous-traite une partie de sa logistique au réseau Envie pour la collecte et la redistribution des produits. Ainsi de nombreuses personnes éloignées de l'emploi sont embauchées en insertion en tant que chauffeurs, livreurs.
- La récupération des produits invendus issus des entreprises par des associations caritatives permet à des populations fragiles d'y accéder.
- Le partenariat de ces entreprises avec Comerso permet de réduire la quantité de déchets et ainsi de réduire les coûts liés à leur gestion et traitement. Aussi, elles bénéficient d'un triple impact positif RSE : financier, environnemental et social.

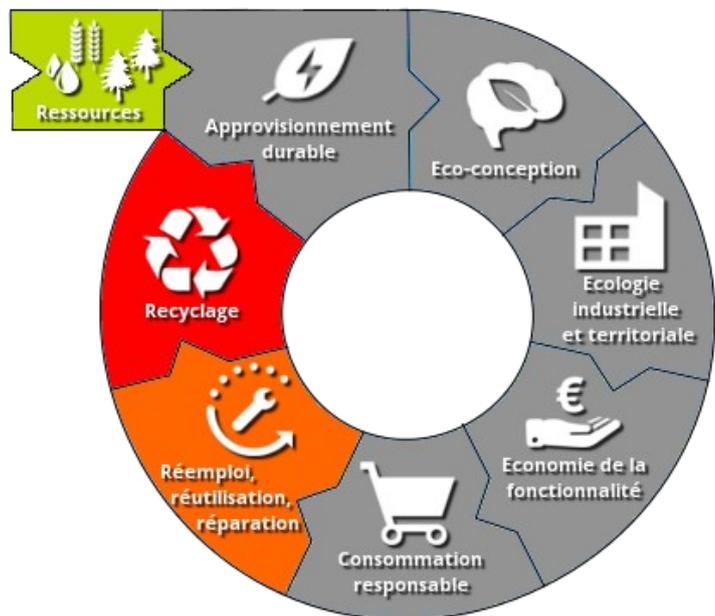
Financements :

- Facturation de leur service aux entreprises
- Des financements de lancement privés et également de la Région Nouvelle Aquitaine
- Levée de fonds en 2016 avec Impact Partenaires et Aquiti Gestion.

Contact :

M. François Vallée

- Directeur communication et marketing
- 06 34 25 47 72
- 01 84 25 02 25
- francois.vallee@comerso.fr



Version de mars 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>



Domaine d'action :

Gestion des déchets

L'entreprise :

ELISE est une entreprise adaptée, sous la forme de SARL, implantée à Orvault depuis 2018. À l'origine Lilloise, la franchise ELISE existe depuis 1997. Elle a une vocation solidaire et environnementale. Son rôle est de permettre l'accès à l'emploi et à la formation de travailleurs handicapés. Elle agit dans le secteur de la prestation de services autour des déchets. En effet, elle propose aux entreprises du territoire des prestations de tri, de collecte et de valorisation pour le papier et les autres déchets de bureau ; cartons, cartouches d'encre, radiographies, piles, gobelets carton, bouteilles en plastique, canettes, lampes et tubes néon, déchets d'équipements électriques et électroniques, mobilier de bureau, capsules de café et verre.

Économie circulaire, par pilier :

Recyclage :

ELISE propose un service de collecte et de tri du papier. Un premier tri est effectué à la source grâce à la mise à disposition de contenants adaptés à chaque flux puis les papiers et cartons font l'objet d'un second tri sur le site de ELISE. Il est effectué selon 7 qualités de papiers afin que chacun puisse être recyclé sous sa forme initiale; le papier blanc en papier blanc, le papier couleur en papier couleur, les catalogues en papier pour catalogues, etc. Une fois triés, tous ces papiers sont recyclés en France par l'intermédiaire d'un contrat avec Veolia.

Le mobilier de bureau est déposé à la Ressourcerie de l'île pour être réutilisé et revendu, ou collecté par l'éco-organisme Valdelia.

Les autres types de déchets sont redirigés vers les éco-organismes qui leur correspondent.

Approvisionnement durable et consommation responsable

Le tri du papier selon 7 « familles » de papier permet d'accroître le tonnage de papiers recyclés et ainsi de favoriser l'approvisionnement durable des papetiers. Cependant, afin de boucler la boucle et de compléter son offre de services, l'entreprise ELISE prévoit dans quelques mois de développer peu à peu la vente des papiers recyclés à ses clients afin de favoriser l'achat responsable de ceux-ci.

Partenariats :

- Veolia, les éco-organismes, La Ressourcerie de l'île

Leviers de réussite :

- Le décret « 5 flux », qui s'impose aux entreprises de plus de 20 salariés, a augmenté l'activité d'ELISE.
- La plupart des entreprises sont sensibles au fait qu'ELISE soit une entreprise adaptée qui embauche essentiellement des travailleurs handicapés.
- La prestation de tri du papier est un atout car tous les collecteurs ne la proposent pas.
- Le réseau ELISE présent partout en France grâce à ses 39 sites, permet à certains groupes disposant également de plusieurs sites de faire appel, pour ses déchets de bureau, à un prestataire unique pour tous à partir d'un seul contrat cadre.

Apports (économique, social, environnemental) de l'activité :

- Création d'emplois locaux et durables pour des personnes handicapées
- Augmentation du taux de recyclage des déchets de bureau et notamment du papier. La fabrication d'une tonne de papier recyclé permet d'économiser (par rapport à la fabrication à partir de fibres vierges) 23 m³ d'eau, 5 000 kwh et d'éviter le rejet de 300 kg de CO₂.

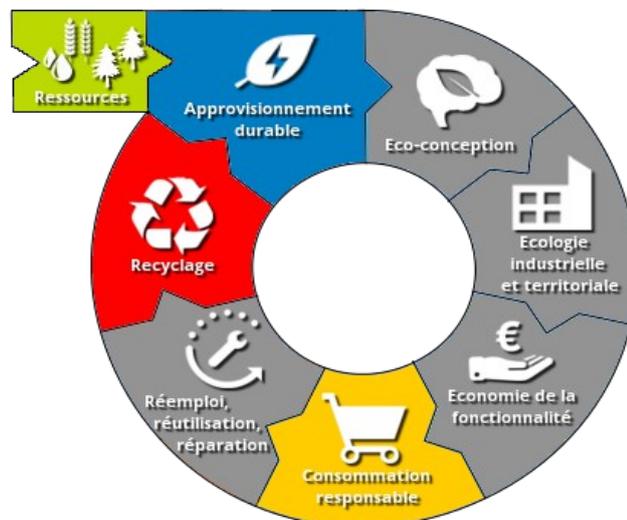
Mode de financement :

- Autofinancement par la vente de corbeilles de tri et la facturation du service de collecte

Contact :

M. Franck Ricordel

- Directeur
- 07 71 75 52 28
- fricordel@elise.com.fr



Version de mars 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

La ressourcerie culturelle (85)



Domaine d'action :

Réparation et réemploi de matériel mis au rebut, issu du milieu culturel.

L'association :

Durant ses 30 ans d'expérience dans le milieu, Damien Forget a pu constater les enjeux auxquels doivent faire face les organismes culturels. En effet, face à une innovation technologique constante, le matériel doit sans cesse être renouvelé, entraînant ainsi une importante quantité de rebut de matériels mis en déchetterie. S'inspirant d'une expérience vitriote, il décide de créer la ressourcerie culturelle en avril 2018 et est rejoint par Nicolas Rousseau début 2019, qui en sera le revalorisateur. Incubée au sein du Moulin créatif jusqu'à juin 2019, la ressourcerie propose des services de vente et de location d'équipements audiovisuels et scéniques d'occasion au sein d'une boutique solidaire et sur un site de E-commerce, ce dernier étant destiné aux professionnels.

Étapes du projet :

L'association est en pleine préfiguration de son activité. Elle a d'abord effectué une étude des besoins du territoire et expérimente aujourd'hui son activité tout en travaillant sur la création d'un statut propre à la ressourcerie :

- Étude de faisabilité visant à analyser les besoins sur le territoire : identification des acteurs, analyse de leurs pratiques, quantification du gisement potentiel.
- Expérimentation des services proposés par la ressourcerie et mise en place d'un outil de collecte, de réparation, de transformation et de tri.
- Préfiguration : Création du statut de la ressourcerie sous forme de coopérative (SCIC, SCOP à définir), élaboration d'un plan de financement, mise en place du réseau partenarial.

Économie circulaire, par pilier :

Allongement de la durée d'usage

La ressourcerie culturelle favorise l'allongement de la durée de vie du matériel culturel ; sons et lumières, structures, multimédia, mobiliers et décors. Ses activités passent en premier lieu par le diagnostic du gisement, afin d'identifier les objets récupérables. Elle propose ensuite la collecte de ceux-ci. Disposant d'un lieu de stockage et de maintenance, le matériel peut y être réparé avant d'être revendu ou mis en location. Le matériel ne pouvant pas être réparé est démantelé pour en utiliser les pièces détachées sur d'autres équipements. Le moulin créatif hébergeant des artistes, ces pièces peuvent également être réutilisées dans des créations artistiques. Le matériel qui ne peut être ni réparé, ni réemployé, ni réutilisé, est pour sa part réorienté vers le recyclage via un autre prestataire.

Economie de la fonctionnalité

Aujourd'hui hébergée par l'association du Moulin Créatif, pôle territorial de coopération économique à Montaigu, la ressourcerie compte développer son modèle économique sous la forme d'une coopérative afin d'intégrer tous les acteurs. Inspiré par le milieu agricole, la ressourcerie souhaite proposer une offre de mutualisation, de partage et de gestion commune d'équipements, un service qui est très attendu par les acteurs du secteur. En ce sens la ressourcerie agit sur les structures culturelles (salles de spectacles, festivals ...), notamment les plus grosses, pour les freiner dans leur mode de consommation habituel en les amenant à mettre en commun leurs matériels sous utilisés via la ressourcerie. Elle propose également un service de prestation technique consistant à fournir le matériel et les techniciens le temps d'un concert ou autres événements culturels.

Consommation responsable

Pour changer les manières de consommer et d'investir des acteurs culturels dont elle assure la collecte, la ressourcerie développe de manière complémentaire des actions de sensibilisation. D'une part pour augmenter les taux de matériaux détournés de la déchetterie, d'autre part pour amener ces acteurs à utiliser davantage de matériel réemployé et/ou en location.

Partenariats :

- Le Moulin créatif pour l'incubation.
- France Active et OSE pour le financement de poste.
- ADEME et Terra SA pour l'étude de faisabilité.
- Région Pays de la Loire, Pôle régional de musique actuelle, Trivalis, La Cress Pays de la Loire.

Leviers de réussite :

- Une offre qui n'existe pas sur le territoire et qui répond à un besoin avéré.
- Le milieu culturel étant déjà en partie sensible à l'enjeu de réduction des déchets, il est plus facile de mettre en place des coopérations.
- La ressourcerie propose des prestations techniques sur des événements culturels avec 70 % de matériel réemployé, un atout communication indéniable pour les acteurs culturels.

Apports (économique, environnemental, social) de l'activité :

- Les activités de la ressourcerie participent à la réduction de la production de déchets et favorisent une économie circulaire.
- Le secteur alternatif culturel étant fragile, le matériel à bas coût proposé par la ressourcerie permet à ce secteur disposant de peu de moyen de survivre.
- Les prestations techniques proposées par la ressourcerie nécessitent l'embauche de techniciens. Ainsi la ressourcerie participe en partie à soutenir le statut d'intermittent du spectacle.

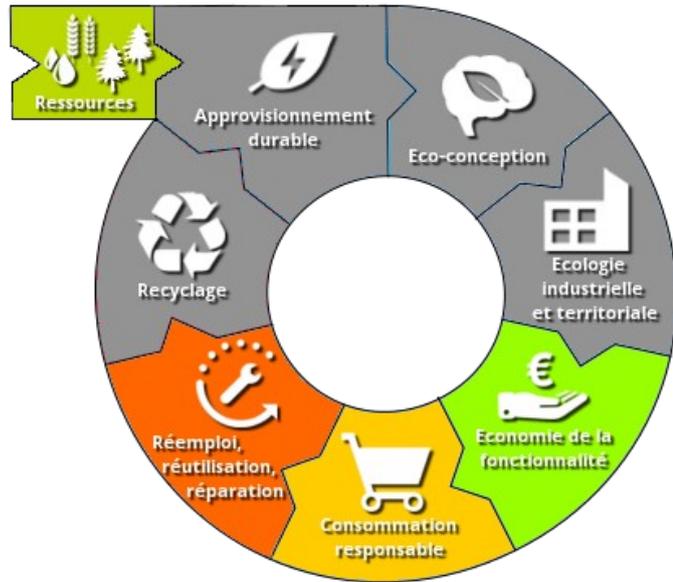
Modes de financement :

- Région Pays de la Loire à l'issue de l'appel à projet 2018.
- ADEME pour le financement à hauteur de 70 % de l'étude de faisabilité.
- Autofinancement par la vente, la location de matériel et le service de prestations techniques.

Contact :

M. Damien Forget

- 06 88 58 03 64
- laressourcerieculturelle@gmail.com
- <https://www.facebook.com/laressourcerieculturelle/>



Version d'avril 2019



2 FAIM «ZÉRO»



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



<https://www.agenda-2030.fr/>

Scopéli (44)



Domaine d'action :

Alimentation, éco-citoyenneté

La coopérative :

Scopéli est un supermarché participatif, géré et gouverné par 1800 coopérateurs dont l'objectif commun est de prendre en main leur alimentation. Inspiré des réalisations de la foodcoop « Park Slope » de New-York et de « La Louve » à Paris, le projet a été pensé à Nantes par l'association « La Cantine des Colibris et des Faizeux » en 2016. Il s'est concrétisé avec le « Labo marché » en 2017 et se meut aujourd'hui en supermarché. Le consommateur peut y trouver : fruits et légumes, viandes et poissons, crèmerie, épicerie, boissons, produits d'entretien, d'hygiène et consommables, tous sont choisis par les coopérateurs !

Afin de faire fonctionner la coopérative et d'avoir accès à des produits de haute qualité à prix réduits tout en rémunérant les producteurs au prix juste, les coopérateurs doivent une vacation de 3h par mois à la coopérative. Ils peuvent s'investir dans des rôles très variés selon les envies et compétences de chacun : sélection des produits, achats, réception des produits, mise en rayon, entretien, caisse, gestion...

Le prochain projet de la coopérative est de créer sa propre ferme afin de participer à l'approvisionnement de son supermarché et d'installer de nouveaux producteurs.

Économie circulaire, par pilier :

Approvisionnement durable

Scopéli propose uniquement des produits bio et de saisons issus de circuits-courts via l'achat à des producteurs locaux, permettant de soutenir le développement d'une agriculture durable, à la fois favorable aux paysans et respectueuse de l'environnement. Si le produit n'est pas disponible sur le territoire la coopérative s'assure que celui-ci soit dans tous les cas issu de démarches durables et d'échanges équitables. Elle achète également les fruits et légumes abîmés ou déformés pour les commercialiser ou les transformer afin de limiter le gaspillage. Par ailleurs une politique de limitation des déchets est poursuivie et se concrétise dans le choix des fournisseurs et par l'achat en gros.

Consommation responsable

Un groupe de travail zéro déchet permanent s'occupe de réfléchir à des alternatives durables aux produits jetables. Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et le suremballage, la coopérative propose de plus en plus de produits en vrac et a mis en place un système de consigne. Elle favorise en priorité des produits avec peu d'emballages ou avec des emballages réutilisables tels que les bocaux en verre. Par ailleurs, Scopéli assure une transparence totale de l'information sur les produits qu'elle vend afin que le consommateur identifie facilement les circuits courts, les produits locaux et bio. Enfin, les consommateurs peuvent payer en monnaie locale afin de privilégier les circuits économiques locaux.

Dans une pièce attenante au supermarché et en complémentarité avec celui-ci, l'association « La Cantine des Colibris et des Faizeux » envisage de mettre en place des conférences, débats, réunions, projections, ateliers, animations sur les thèmes de l'alimentation, de la santé et de l'environnement afin de sensibiliser le grand public.

Apports (économique, social, environnementale) de l'activité :

- En favorisant l'achat local elle crée de l'emploi local et diminue son impact environnemental.
- En appliquant une marge réduite permettant de couvrir uniquement ses frais de fonctionnement, les produits vendus par Scopéli sont accessibles à tous les portes monnaies et les producteurs sont justement rémunérés.
- Scopéli propose un engagement d'achat sur des volumes ou des valeurs minimums annuels, même sur les petites quantités, afin de partager les risques avec les producteurs (intempéries et problèmes de production).

Leviers de réussite :

- Des coopérateurs dynamiques et engagés.

Contact :

Mme Carole Pacaud

- Groupe communication
- communication@scopeli.fr
- 02 85 52 92 07



Version de mai 2019

II. Actions d'économie circulaire portées par les collectivités





<https://www.agenda-2030.fr/>



Historique

Un partenariat s'est développé entre le Grand Port, la CARENE et les entreprises de la zone portuaire en matière d'écologie industrielle et territoriale. Plusieurs actions sont menées.

En 2014, une étude sur la création d'un réseau de chaleur industrielle avait été menée. Les résultats avaient abouti à une non rentabilité du projet à cause du périmètre trop restreint du réseau. En 2018-2019, une étude de faisabilité est en cours avec un périmètre plus large englobant la zone industrielle mais également la partie urbaine de Saint-Nazaire. Différents scénarios d'approvisionnement en chaleur sont à l'étude ainsi que les possibilités techniques de récupération de chaleur fatale auprès des industriels.

Une étude d'opportunité sur le déploiement d'un smartgrid est également en cours. Un Réseau Electrique Intelligent (REI) peut donner des avantages à un territoire en pilotant les consommations et productions :

- stockage de l'énergie, développement des EnR,
- prix de l'électricité stable favorisant l'autoconsommation.

Un groupe technique a été mis en place avec Enedis (réseau de distribution), RTE (réseau de transport) et le Sydela (Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique) avec pour objectif d'atteindre des résultats partagés, vérifiés et exploitables.

Actions mises en place

Les actions de la CARENE en dehors du port

En matière de déchets, la CARENE est en train de développer des composteurs collectifs. Ils sont installés pour plusieurs habitants qui y déposent leurs déchets et peuvent récupérer du compost. Cette démarche permet ainsi de réduire les déchets présents dans les ordures ménagères. On observe que, bien souvent, ce genre de démarche donne naissance à des jardins collectifs.

Dans le parc d'activité de Brais-Pédras, une démarche collective autour de l'installation de panneaux photovoltaïque est en cours. Cette expérimentation d'accompagnement utilise le cadastre solaire (cartographie des potentiels solaires des toitures), les consommations des entreprises et une visite sur site pour déterminer si les entreprises ont un intérêt à monter une installation. L'enjeu est de massifier le développement photovoltaïque en mutualisant les interventions et en diminuant les coûts.

Enfin, la CARENE a soutenu l'ouverture d'une recyclerie dans le centre-ville « Au Bonheur Des Bennes », qui a ouvert début octobre.

Les actions du Grand Port

Une action est également menée en matière de déchets agro-alimentaires. Les quais qui sont desservis par des transporteurs de denrées agro-alimentaires sont nettoyés de ces déchets par des balayeuses. Les déchets sont envoyés au compostage par la suite.

Suite à l'appel à innovations « Croissance bleue » porté par le conseil régional, la société Algosource a été sélectionnée par le port pour étudier les possibilités de réutilisation des effluents liquides et gazeux des industriels de la ZIP. Grâce à la culture de micro-algues, il est possible de récupérer une partie du CO2 présent dans les fumées des chaudières, des nutriments présents dans les effluents liquides et de la chaleur fatale. L'étude a déterminé qu'il existait un potentiel réel sur la zone et que du foncier était disponible chez l'industriel Yara pour l'installation d'un démonstrateur industriel.

Partenariats :

État, Chambres consulaires, collectivités, entreprises, association, structures de l'ESS...

Difficultés et leviers de réussite :

La difficulté principale est relative à l'animation des projets dans le temps et sur la durée. C'est un emploi à plein temps pour que celle-ci soit bien structurée et permette de porter de nouveaux projets. La constitution d'associations d'entreprises peut être une réponse à cette difficulté. La seconde difficulté tient à la réglementation en matière de déchets qui ne permet pas toujours de faire des démarches d'économie circulaire et de mutualisation.

Les leviers de réussite tiennent surtout à la capacité de convaincre que l'économie circulaire va réellement apporter quelque chose à l'entreprise et d'avoir un groupe moteur.

Financement et coût :

Coût :

- étude (diagnostic flux) : 80 K€-2018-2019
- animation du groupe de travail : 15 K€-2015
- animation de la démarche : estimée à 50 K€ / an – à partir de 2016

Contacts :

Sandrine LAISNÉ

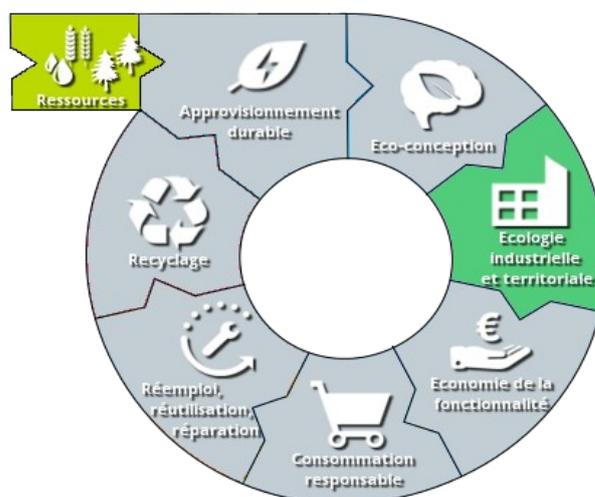
- Direction Stratégie transitions évaluation partenariats
- Chargée de mission PCAET et sensibilisation
- laisnes@agglo-carene.fr
- Tel : 02 51 16 48 70

Nicolas Bizien

- Service Transition Energétique et Ecologie Estuarienne
- Chargé de mission transition énergétique
- n.bizien@nantes.port.fr
- Tel : 06 65 65 36 93

Démarche de la collectivité :

- Agenda 21
- Rapport DD
- TEPCV



Version actualisée d'avril 2019



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



<https://www.agenda-2030.fr/>

	<p>Projet d'écologie industrielle de la communauté de communes des Herbiers (85)</p>	
---	---	---

Lieu : Communauté de communes du Pays des Herbiers (85)

Descriptif du projet :

Projet à l'initiative de la communauté de communes des Herbiers.

Réalisation d'un diagnostic des flux entrants et sortants, financé par l'EPCI et la Région, fin 2013 début 2014 par un bureau d'étude (Eicosystème) pour une vingtaine d'entreprises industrielles volontaires situées sur des zones d'activité du territoire de la communauté de communes. Le bureau d'étude a effectué des préconisations individuelles et collectives. Il a listé une dizaine de propositions d'actions collectives. Trois ont été retenues par les entreprises :

1. collecte mutualisée des déchets carton et déchets industriels dangereux ;
2. électricité, création d'un club énergie ;
3. mutualisation des services pour les contrôles obligatoires.

La collectivité a lancé les démarches pour travailler sur les deux premiers axes de travail. Sur les déchets, l'objectif est d'aller jusqu'à un groupement d'achat mais les entreprises ne peuvent pas assurer la coordination de l'action. À la suite d'échanges de bonnes pratiques et de veille réglementaire, la mise en place du groupement est suspendue. Sur l'électricité, une vingtaine d'entreprises sont intéressées suite à l'organisation d'un petit déjeuner sur la fin des tarifs réglementés. Ces dernières devaient effectuer un récapitulatif de leur consommation. Pour ne pas renouveler les erreurs du groupement d'achat, l'idée retenue est de les accompagner dans le choix de leur fournisseur d'électricité.

Le troisième axe de travail a été écarté faute de moyens.

Le diagnostic a été pris en charge par l'EPCI mais sans autre financement prévu, le projet devra donc être porté par les entreprises.

Financement et coût :

Coût du projet : 12 850 € HT

Plan de financement :

- Communauté de communes du pays des Herbiers : 6 425 € HT
- ADEME : 3 200 €
- Région Pays de la Loire : 3 200 €

Contacts :

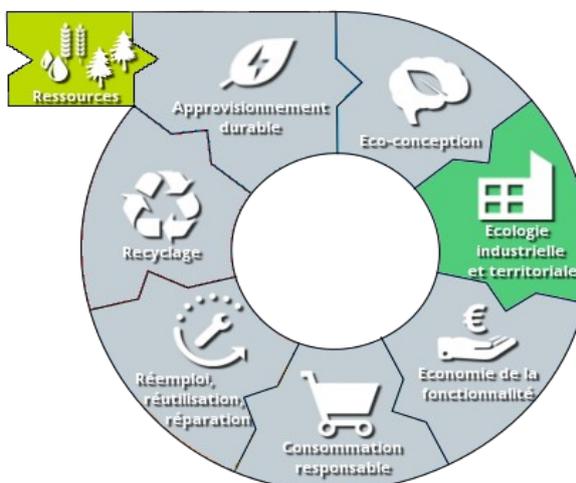
- **Aude Renolleau**
- chargée de mission :
- développement durable
- aude.renolleau@cc-paysdesherbiers.fr
- Tel : 06 16 10 08 36

Antoine POUPELIN

- développeur économique,
- eco@cc-paysdesherbiers.fr
- Tel : 02 51 57 66 87

Démarche de la collectivité :

- Agenda 21
- Rapport DD
- TEPCV



Version actualisée d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Écomotivés 53 – Programme de sensibilisation et de communication (53)



Lieu : département de la Mayenne (53)

Descriptif projet :

Programme de sensibilisation et de communication du département de la Mayenne contenant notamment un site internet s'adressant aux citoyens, aux entreprises, aux collectivités.

Nombreuses actions dont notamment :

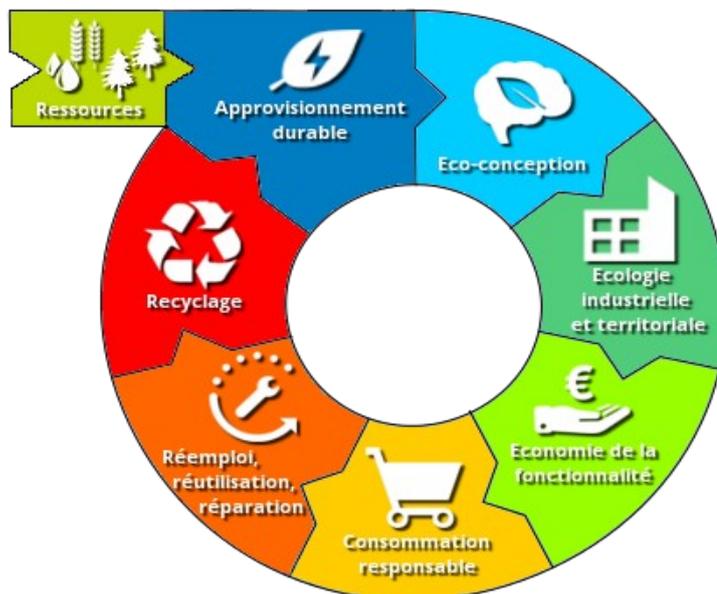
- le réseau Répar'acteurs : promotion, communication, soutien financier et logistique ;
- dans le cadre du plan zéro gaspillage zéro déchets, partenariats avec :
 - Emmaüs sur la récupération ;
 - un atelier d'insertion récupère et reconditionne des ordinateurs pour des classes maternelles (81 écoles équipées en 2014) ;
 - Envie Maine ;
 - proposition de soutien financier aux PME pour avoir des stagiaires travaillant sur l'écoconception mais dispositif pas encore sollicité.
- éco-conception : soutien démarche éco-produire de la CCI ;
- écologie industrielle et territoriale (EIT): analyse d'un territoire de la communauté de communes du pays de Craon sur les flux énergie/déchets ;
- participation au financement d'un poste conseiller énergie à la CCI ;
- unité de méthanisation alimentée par les fauches de bords de routes, partenariat avec les agriculteurs sur les déchets verts pour compostage, paillage en maraîchage.

Contacts :

- Christophe LEMARIÉ
- christophe.lemarie@cg53.fr
- Tel : 02 43 59 96 70

Démarche de la collectivité :

- Agenda 21
- Rapport DD
- ZDZG
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>

	<p>Faites de la récup' (85)</p>	
--	-------------------------------------	--

Association : CPIE Sèvre et Bocage (85)

Objectifs :

- Impliquer la population locale et intéresser les adolescents aux pratiques courantes du réemploi.
- Éduquer à des pratiques de consommation et de gestion des déchets responsables.
- Sensibiliser le grand public sur le devenir des déchets générés et la réduction à la source.
- Comprendre les différentes filières de traitement des déchets.

Historique :

Le CPIE Sèvre et Bocage a répondu à l'appel à projet EEDD (Éducation à l'environnement et au développement durable dans les territoires) de la DREAL en proposant un projet de sensibilisation du grand public au réemploi. L'opération s'est déroulée sur l'ensemble de l'année 2014.

Qui ? :

125 lycéens dans un cadre scolaire et 500 individus du grand public.

Actions mises en place :

Du 15 septembre au 20 novembre 2014 – Traque à la récup sur le territoire du Pays de Pouzauges, de Chantonnay et des Herbiers

- Diffusion d'affiches et de tracts annonçant « la traque à la récup » dans divers lieux de passage tels que les commerces de proximité et les services publics.
- Relais des informations par les mairies du nord-est vendéen dans les éditions municipales, les articles de presse ou les sites internet ; par une dizaine d'écoles et de collèges dans leurs établissements scolaires et par les clubs nature dans leurs structures.
- Faites de la récup' sur le site de la Maison de la Vie Rurale de la CC du Pays de Pouzauges avec :
 - L'exposition « ma maison en récup' » qui est l'illustration d'une maison avec 100 % d'objets fabriqués avec des matériaux récupérés. Au travers de 4 grands décors (cuisine, séjour, salle de bain et chambre) réalisés par les membres du CPIE lors de chantiers collectifs « créations ».
 - Création d'une zone de libre-échange : troc d'objets utiles apportés par les visiteurs.

- Ateliers « fabrication de jeux et jouets en récup' » pour apprendre aux enfants à fabriquer des jeux durables à partir de déchets détournés.
- L'exposition « le revers de mon look », mise à disposition par l'ADEME
- Spectacle « le bricoleur » par Dominique Gauvrit ou l'art de fabriquer des instruments de musique avec des objets récupérés.
- Pour la journée de clôture de la « Faites de la Récup' », les participants sont invités à photographier des objets utiles du quotidien réalisés en matériaux de récupération et les envoyer par mail au CPIE ou rapporter l'objet lors de cette journée.

Novembre 2014 – Programme de sensibilisation sur la récupération et le réemploi sur le territoire du Pays de Pouzauges

- Des stages de création sont proposés tous les samedis matin de novembre pour que les participants puissent acquérir des savoir-faire pratiques pour travailler à partir de matériaux récupérés et comprendre ce que représente la récupération dans son quotidien. Ils permettent de se familiariser avec des pratiques (réemploi au jardin, à la cuisine, en textile, en déco), des visites, des projections de documentaires, des expositions, des spectacles, des concours photos, des ateliers participatifs et créatifs autour de « ma maison en récup' ».
- Divers temps de sensibilisation sont proposés sur un mois (stages, soirées d'information, visites).
- S'informer sur le devenir des déchets générés grâce à :
 - Des sorties pédagogiques avec des visites de sites. Le CPIE Sèvre et Bocage s'est rapproché du syndicat départemental responsable de la gestion des déchets, Trivalis. Le groupe de pilotage a proposé au grand public de faire des visites de centre de tri, de centre de stockage de déchets ultimes et des visites de structures de réinsertion par le réemploi.
 - Des soirées d'échange « retours d'expériences » des diverses structures locales investies dans le réemploi. Elles permettent de s'informer sur le fonctionnement, les volumes de déchets traités, l'organisation des filières et de débattre sur la valorisation des déchets au niveau local.
- Se mobiliser et agir pour le réemploi des matériaux (concours de photos, concours « bouts de ficelle », atelier de création et programmes « aménagement de jardin et réemploi »).

Partenaires :

- DREAL – ADEME ;
- Communauté de Communes du Pays de Pouzauges ;
- Trivalis – Syndicat mixte départemental de traitement des déchets ;
- Structures locales investies dans le réemploi : Communauté Emmaüs-Peuplins à Mauléon, Association de réinsertion RenovPal à Pouzauges, Entreprise de cartonnerie de Mortagne sur Sèvre, Recycl'wear, c'est un carton et Groupama.

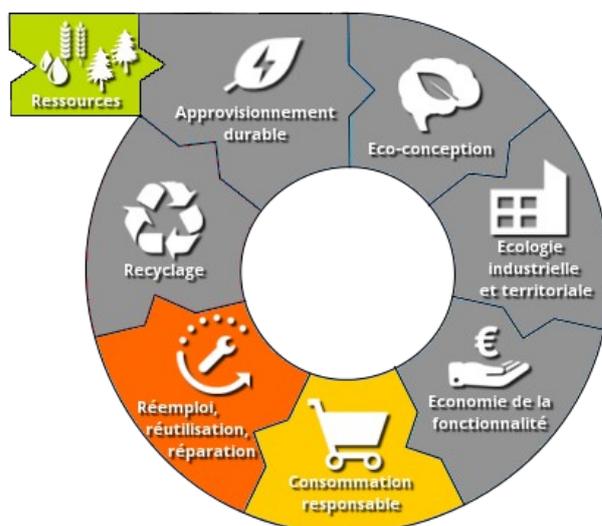
Coût et financements :

- Coût global : 12 356,51 €
- Financements :
 - ADEME : 5 925 €
 - CC du Pays de Pouzauges : 2 350 €
 - Autofinancement : 4 081,51 €

Contact :

Mme Julie Croizille

- Chargée de communication et de programmation
- j.croizille@cpie-sevre-bocage.com
- 02.51.57.77.14



Appel à projet EDDD de 2014 actualisé d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Structurer une filière bois-énergie issue de la gestion pérenne du bocage (44)



Lieu : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) (44)

Historique du projet :

La gestion pérenne du bocage est un enjeu fort sur le territoire d'Erdre et Gesvres. Non seulement la haie est un élément structurant du paysage mais elle apporte des bénéfices en matière de préservation de la biodiversité, des sols et de la qualité de l'eau. Elle permet ainsi de contribuer à l'adaptation du territoire pour lequel la biodiversité et la ressource en eau sont vulnérables face aux effets du réchauffement climatique. Par ailleurs, la haie permet de stocker du carbone dans ses racines et dans le sol et de capter ainsi une partie des émissions de CO₂. Enfin, la haie est une ressource importante pour les exploitations agricoles dans le système de gestion des exploitations (agroforesterie). La vente du bois issu de la haie est un revenu complémentaire que les agriculteurs peuvent mobiliser pour effectuer une gestion pérenne de leur haie avec des plans de gestion adaptés. C'est une énergie renouvelable qui peut être produite et consommée sur le territoire, à la condition qu'une filière économique puisse se structurer.

L'objectif de cette action est d'accompagner la structuration d'une filière de bois-énergie issue de l'entretien pérenne du bocage en agissant à la fois du côté de l'offre, sur la production auprès des agriculteurs propriétaires de haies et du côté de la demande en stimulant les projets de chaufferie bois. La question logistique autour de la transformation en plaquettes, du stockage, du séchage et du transport est également à traiter ainsi que celle du modèle économique.

Le territoire ne part pas de rien sur cette question. Une première démarche avait été menée avec la création de la SCIC44, la mobilisation d'agriculteurs et l'approvisionnement d'équipements publics en bois plaquettes. Un modèle économique avait été défini sur la base d'une production et vente de 5000 tonnes par an et l'embauche par la SCIC d'un salarié à temps plein pour animer la filière. Cependant des difficultés sont apparues ne permettant pas de pérenniser le projet.

Descriptif du projet :

Un bilan de ces difficultés a été réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés ainsi que d'autres territoires associés et des pistes ont été identifiées pour relancer la démarche :

- **Retravailler le modèle économique**

Plusieurs retours d'expériences ont montré qu'il était nécessaire de vendre des produits associés ou connexes comme le paillage pour les parties plus fines de la haie, le bois bûche pour les tronçons plus importants, voire du bois d'œuvre pour certains types de haie qui s'y prêteraient. Cette réflexion est à mener dans le cadre de la charte forestière de territoire (voir fiche action 8), en articulation avec celle sur les produits issus de la forêt.

- **Développer le marché**

Pour développer le marché, il faut que se développent des projets de chaufferies bois. Différentes choses peuvent contribuer à cela :

- La sensibilisation des élus : des journées d'étude peuvent être organisées pour recueillir le témoignage d'autres collectivités.
- Des subventions. La Commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'Union Européenne (COTER) peut être mobilisée pour donner accès aux fonds chaleur.
- Un accompagnement. Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) de la CCEG peut amener les communes ou la CCEG à se questionner sur le choix d'une chaufferie bois. Des études d'opportunités peuvent être réalisées, notamment par la FDCIVAM. Le SYDELA peut ensuite accompagner les projets.

Il faut ensuite que ces chaufferies bois s'approvisionnent en bois bocage et non en bois d'opportunité. Mis à part le prix qui peut freiner, il y a aussi la question de la rédaction des marchés. Le travail en cours sur le label bois bocage pourra sans doute favoriser la rédaction des marchés, encore faut-il que l'entretien des haies s'effectue dans le respect du cahier des charges de ce label.

• Concernant le prix

Le bois bocage n'est pas compétitif par rapport au bois d'opportunité parce qu'il ne s'agit pas du même produit. D'un côté, on achète uniquement le service « énergie » du bois, de l'autre on achète aussi les autres services rendus par le bois bocage, à savoir la qualité de l'eau, la biodiversité, le stockage carbone et les paysages. Il est donc nécessaire de pouvoir donner une valeur à ces autres services pour les mettre en évidence et montrer ainsi que la partie « bois énergie » du bois bocage n'est pas forcément plus onéreuse si on déduit la valeur des autres services rendus. Concernant le stockage carbone, des entreprises pourraient être intéressées pour acheter ce service dans le cadre de leur politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Un projet est en cours d'expérimentation par la Chambre d'agriculture pour créer un marché local du carbone (carbocage).

Pour sécuriser les approvisionnements dans la durée, il est sans doute utile de ne pas faire porter le surcoût du bois bocage uniquement au service qui gère les équipements pour éviter d'impacter leur bonne gestion. Les surcoûts pourraient être répartis sur d'autres politiques publiques (eau et milieux aquatique, PCAET pour la partie stockage carbone, plan biodiversité...) dans le cadre desquelles pourraient être prévus des crédits budgétaires pour rémunérer les services rendus. Par ailleurs, pour asseoir la pérennité du financement des autres services rendus par la haie, malgré les alternances politiques et les risques liés aux changements d'orientation, ces surcoûts pourraient non seulement être répartis entre plusieurs politiques publiques mais aussi sur plusieurs territoires, entre plusieurs collectivités.

• Concernant la mobilisation des agriculteurs et la gestion pérenne de la ressource

Dans les retours d'expériences, certains proposent une prestation aux agriculteurs pour effectuer à leur place le travail d'entretien de la haie. C'est souvent un frein pour les agriculteurs de passer du temps à cet entretien. Il pourrait être envisagé de revoir cette question et pourquoi pas de l'étudier avec le recours à du personnel d'insertion ou par les CUMA. Un point de vigilance est cependant à apporter sur le fait qu'il est important pour la bonne gestion de la haie qu'en cas de recours à une prestation d'entretien mécanique, une reprise manuelle soit effectuée.

La question de la plantation de haies est sans doute à traiter également pour s'assurer du renouvellement de la ressource. L'entretien de l'existant uniquement ne suffira sans doute pas. Cette question est à relier avec le travail en cours sur l'évolution des systèmes agricoles dans lequel l'agroforesterie est une pratique à développer.

Avenir du projet :

Le développement du bois énergie issu du bocage sera mené dans le cadre plus large d'une charte forestière comprenant un volet sur la gestion de la forêt et un autre volet sur celle de la haie. Il est prévu que l'élaboration de cette charte soit effectuée en 18 mois en concertation avec l'ensemble des acteurs puis que le plan d'actions soit mis en œuvre sur les deux volets en parallèle sur 3 ans (2021-2023). L'objectif est d'appréhender les deux ressources en même temps, afin de développer leur complémentarité.

Coûts et financements :

Coûts :

- Animation de la démarche pendant 4 ans et demi à mi-temps sur le volet haie: 101 250 euros (0.5 ETP sur 4 ans et demi)

Financements :

- FEADER : 27 000
- Région : 6 750

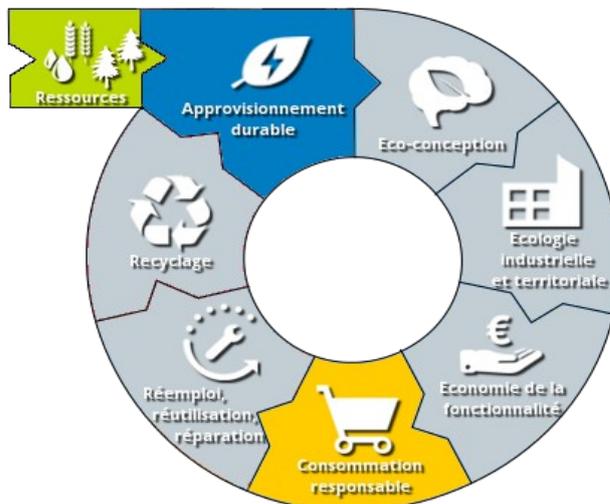
Contact :

Marion RICHARTE

- responsable développement durable
- marion.richarte@cceg.fr
- Tel : 02 28 02 22 40

Démarche de la collectivité :

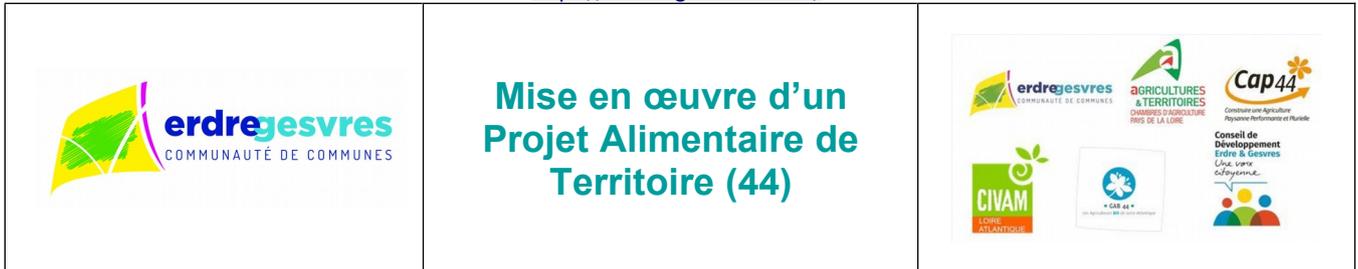
- Plan Climat Air Energie Territorial



Version actualisée d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>



Lieu : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CEEG) (44)

Historique du projet :

La communauté de communes a déjà lancé une démarche de 2010 à 2014 visant à favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective. L'initiative de cette démarche provient d'une sollicitation de l'association d'Erdre et Gesvres, qui croisait avec les préoccupations des élus en matière de soutien à l'agriculture et préservation du cadre de vie. Accompagnée par CAP 44 (l'association pour l'agriculture paysanne), cette démarche a mobilisé des agriculteurs (notamment les éleveurs en viande bovine), des élus en charge de la restauration collective et des sociétés de restauration. Ce travail a permis de montrer tout l'intérêt de s'approvisionner localement mais n'est pas allé jusqu'au bout de la structuration pour différentes raisons (attente d'un projet d'abattoir dans le département, cessation d'activité d'un agriculteur porteur, changement de mandat ...).

En 2017, le thème de l'alimentation est réapparu au cours des ateliers du développement durable comme un sujet éminemment transversal et unanime. C'est une attente sociale forte sur le territoire, qui connaît une belle dynamique locale avec de multiples AMAP, des associations environnementales, des démarches autour du jardinage naturel, de la permaculture. Le conseil de développement s'est également auto-saisi du thème de la transition alimentaire et agricole avec un groupe de citoyens volontaires. C'est par ailleurs un sujet sur lequel les agriculteurs attendent la collectivité.

La CCEG a saisi l'opportunité d'un appel à projet lancé dans le cadre du Programme Alimentaire National. Sa candidature n'a pas été retenue au niveau national mais L'Ademe et la DRAFF ont accepté au niveau régional d'apporter un financement pour permettre au territoire de lancer un projet alimentaire dans le cadre d'une convention portant jusqu'à la fin 2020.

Descriptif du projet :

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres a regroupé la Fédération Départementale des CIVAM, la chambre d'agriculture, l'association pour l'Agriculture Paysanne CAP44, le Groupement des Agriculteurs biologiques GAB 44 et le conseil de développement d'Erdre et Gesvres pour co-construire les actions à mener dans le cadre du projet alimentaire de territoire comprenant 3 axes et 13 actions. L'association des agriculteurs d'Erdre et Gesvres a ensuite rejoint le projet. Chacun des partenaires est en charge de mener certaines actions du programme défini collectivement.

Dans le cadre de ce projet alimentaire, une ambition politique a été définie pour la restauration collective, qui constitue un levier important pour faire évoluer les pratiques de production et de consommation sur le territoire. Cette ambition se décline en un socle commun à atteindre et trois niveaux d'objectifs progressifs à choisir par les structures de restauration collective qui souhaiteraient s'engager dans la démarche. Le socle commun consiste à recourir à des produits français (ou avec une mention commerce équitable lorsqu'il n'y a pas d'offre française), à des produits de saison, à interdire une liste d'additifs, à privilégier des produits sous signe de qualité, à introduire des repas sans viande et à réduire le gaspillage alimentaire. Les trois niveaux d'objectifs fixent des pourcentages à atteindre en produits bio, locaux et faits maison.

Avenir du projet

Ce projet vise à impulser et accompagner, avec l'ensemble des acteurs du territoire, la transition de l'agriculture et de l'alimentation du territoire d'Erdre et Gesvres vers des pratiques de production et de consommation plus favorables à l'environnement, la santé, le lien social et l'économie locale.

Coûts et financements :

Coûts :

- Mise en œuvre des actions : 68 600 HT
- Animation : 43 300 €

Financements :

- ADEME : 20 580 €
- DRAAF : 13 200 €

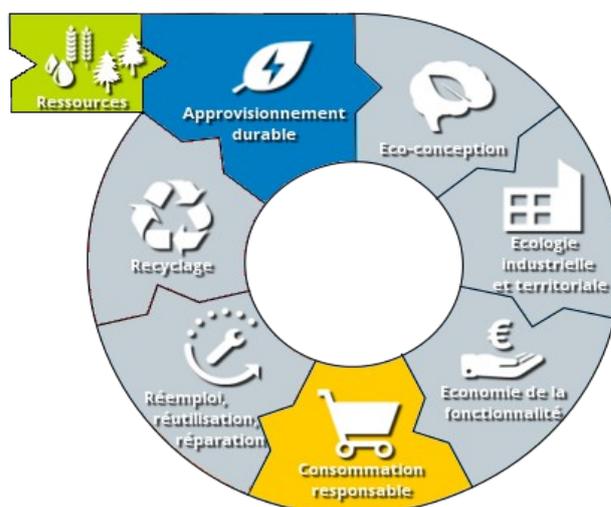
Contact :

Marion RICHARTE

- responsable développement durable
- marion.richarte@cceg.fr
- Tel : 02 28 02 22 40

Démarche de la collectivité :

- Plan Climat Air Energie Territorial



Version actualisée d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

<p>Stratégie économie circulaire portée par Nantes Métropole (44)</p>	 <p>Nantes Métropole COMMUNAUTÉ URBAINE</p>
--	--

Lieu : Nantes Métropole (44)

Objectif du projet :

Établir une stratégie économie circulaire pour le territoire

Descriptif du projet :

Démarche de structuration d’une stratégie économie circulaire en cours. Un plan d’action devrait voir le jour en novembre. La phase d’étude documentaire a été réalisée. Nantes Métropole entame la phase de diagnostic prospectif.

Nantes Métropole étant lauréate de l’appel à projet national « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », un contrat d’objectifs avec l’ADEME pour 3 ans est en préparation sur l’économie circulaire et les déchets.

Assises nationales sur les déchets à Nantes en septembre : Nantes métropole animera un atelier sur les déchets et l’économie circulaire.

Contacts :

Sophie DAGNAUD

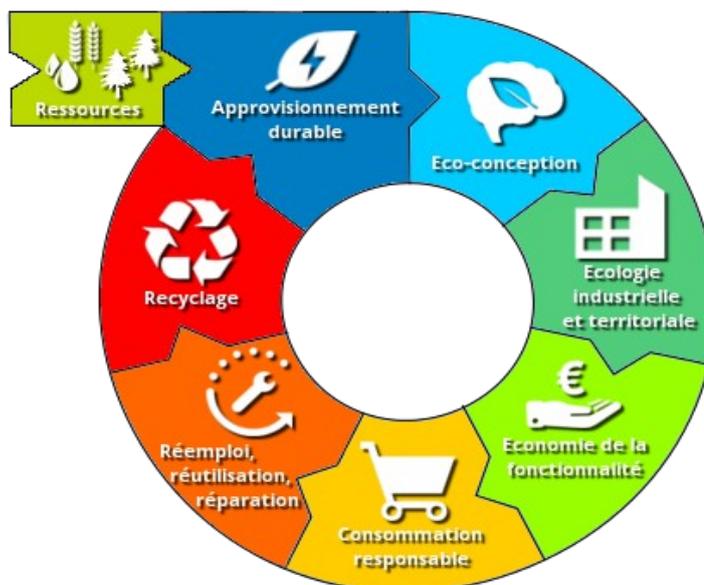
- Direction déchets
- sophie.dagnaud@nantesmetropole.fr
- Tel : 02 40 99 92 04

Amelle BELMIHOUB

- Direction emploi et innovation sociale
- amelle.belmioub@nantesmetropole.fr
- Tel : 02 40 99 98 53

Démarche de la collectivité :

- Agenda 21
- Rapport DD
- ZDZG



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>

Stratégie économie circulaire portée par Le Mans Métropole (72)



Lieu : Le Mans Métropole (72)

Objectif du projet :

Établir une stratégie économie circulaire pour le territoire

Descriptif du projet :

Forum d'entreprises le 22 juin 2015 animé par l'association Orée pour l'établissement d'une feuille de route. Forum participatif et non simplement informatif.

En parallèle, analyse des flux sur deux zones d'activité avec le logiciel Actif. Le 22 juin ont été choisis deux territoires pilotes pour cette analyse des flux : un territoire urbain et un territoire périurbain.

Autres actions envisagées rapidement : Mise en place d'un partenariat avec les multi-accueils pour l'utilisation de couches lavables dans le multi-accueil et dans les familles, soutien au repair café, ateliers pratiques, étude de projet ressourcerie avec le club ESS.

Le Plan zéro gaspillage zéro déchets du territoire (Pays du Mans – Le Mans Métropole) est bâti sur la démarche économie circulaire (consom'acteurs, altern'acteurs, répar'acteurs, valoris'acteurs, etc.). Ce plan est intégré dans le pilier consommation/déchet du plan climat énergie territorial, construit de manière concertée avec 60 acteurs sur le territoire.

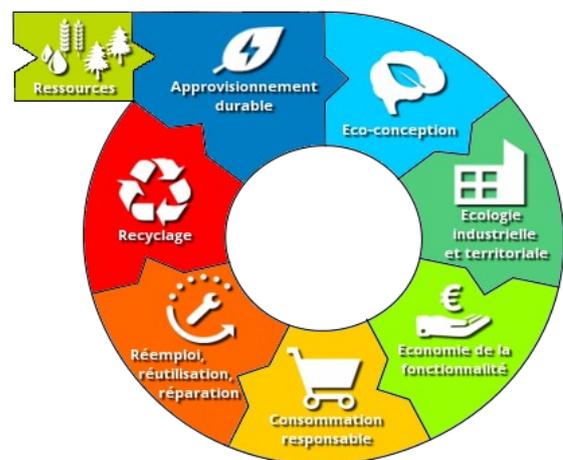
Contact :

Annabelle CLAIRAY

- annabelle.clairay@paysdumans.fr
- Tel : 02 43 51 23 23

Démarche de la collectivité :

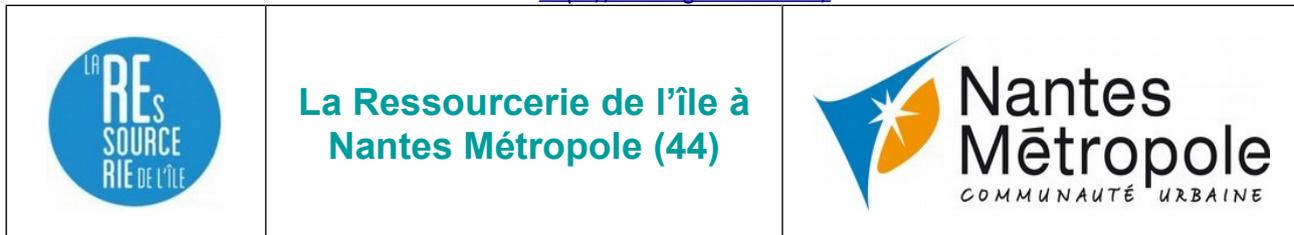
- ZDZG
- TEPCV



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>



Lieu : Nantes Métropole (44)

Descriptif du projet :

Le projet est né d'une initiative privée. Un couple souhaitant ouvrir une ressourcerie s'est rapproché de Nantes Métropole pour obtenir des financements. Dans le cadre d'un appel à projet sur l'économie sociale et solidaire, la communauté urbaine a soutenu financièrement le projet pendant 3 ans et aidé à la mise en place d'un comité d'appui. Les objets sont collectés en déchetterie, en entreprises, à domicile ou déposés par apport volontaire. Ils sont ensuite triés, réparés ou détournés puis mis en vente ou cédés à des associations de recyclage. La ressourcerie de l'île dispose de deux boutiques solidaires, l'une à Rezé et l'autre itinérante à Nantes : l'Util'o'BU.

En parallèle de l'activité ressourcerie se sont développées des actions de sensibilisation à la réduction des déchets, des animations et ateliers sur le réemploi et des événements au croisement des arts et de l'environnement. Les actions de sensibilisation, d'animation et la présence de La Ressourcerie sur 6 des 12 déchetteries de l'agglomération pour la collecte des objets et encombrants réutilisables sont toujours soutenues financièrement par Nantes Métropole.

Coûts et financements :

Plan de financement :

- Subvention direction déchet : 152 000 € (2015)

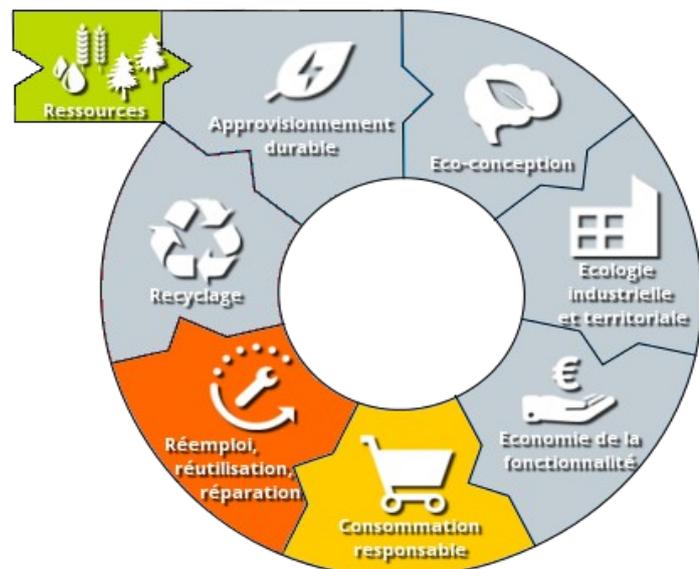
Contact :

Sophie DAGNAUD

- Direction déchet
- sophie.dagnaud@nantesmetropole.fr
- Tel : 02 40 99 92 04

Démarche de la collectivité :

- Agenda 21
- Rapport DD
- ZDZG



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>

	<p>EcoZA La Chapelle-sur-Erdre (44)</p>	<p>LA CHAPELLE SUR ERDRE</p>
---	--	---

Lieu : La Chapelle-sur-Erdre (44)

Descriptif du projet :

Le projet est une initiative de l'association ECE qui regroupe une centaine de membres soit environ 4 000 salariés de la Chapelle-sur-Erdre. 8 à 10 entreprises sont impliquées dans le projet.

Le projet consiste en la réalisation d'un diagnostic de consommation énergétique via un logiciel puis d'un réajustement des réglages des systèmes de chauffage et d'éclairage. Sur des bâtiments neufs, certaines entreprises ont réussi à faire 30 % d'économies d'énergie.

La commune de la Chapelle-sur-Erdre est adhérente à l'association. Elle est volontaire pour réaliser le diagnostic sur ses propres bâtiments (retard pris dans le raccordement de certains sites). En outre, elle met en synergie différentes structures. Toutefois, c'est l'association ECE qui porte le projet.

Contacts

Jean-Philippe DE ALZUA

- Elogia
- jp.dealzua@elogia.eu
- Tel : 02 40 85 73 78

Jean-Yves BELLET

- ECE
- assoece@gmail.com
- Tel : 02 40 37 14 90

Samy GUYET

- ADEME
- samy.guyet@ademe.fr
- Tel : 02 40 35 80 25

Démarche de la collectivité :

- Agenda 21



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

	Alimentation de chaudières de cimenterie Lafarge avec des pneumatiques agricoles usagés (53)	
--	---	--

Lieu : département de la Mayenne (53)

Descriptif du projet :

À l'initiative du département, récupération de pneus agricoles usagés pour alimenter les chaudières d'une cimenterie Lafarge. L'entreprise s'est montrée intéressée par le projet porté par le conseil départemental. Ce dernier doit désigner un prestataire de collecte et de broyage des pneus.

Première collecte prévue en octobre 2015. Des agriculteurs se sont déjà proposés pour fournir leurs pneus usagés.

Coûts et financements :

Plan de financement :

- 1/3 agriculteurs
- 1/3 communautés de communes
- 1/3 département

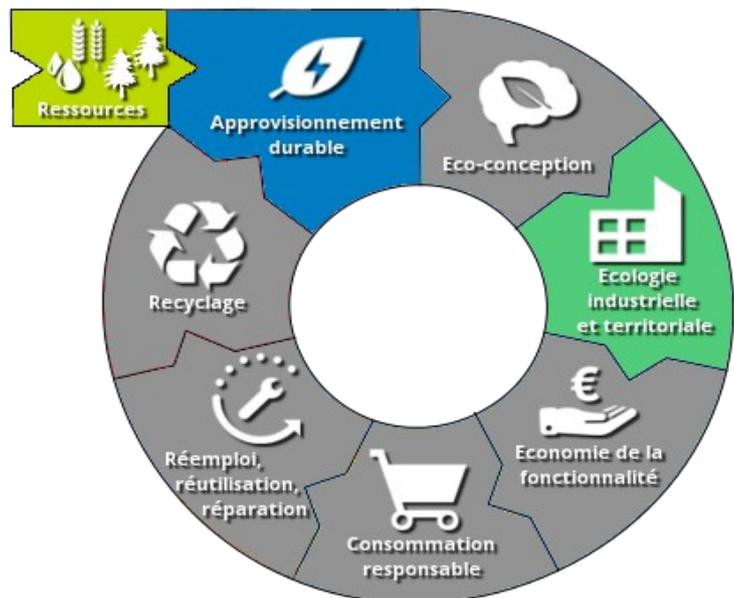
Contact :

Christophe LEMARIE

- Chargé de mission agenda 21
- christophe.lemarie@cg53
- Tel : 02 43 59 96 70

Démarche de la collectivité :

- Agenda 21
- Rapport DD
- ZDZG



Version de janvier 2017



2 FAIM «ZÉRO»



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



<https://www.agenda-2030.fr/>



Formations à la restauration durable (44)



Lieu : Territoire du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (44)

Objectifs :

Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser l'approvisionnement durable en formant des acteurs en lien avec la restauration scolaire et en accompagnant les équipes de cuisine qui développent les approvisionnements agricoles provenant du territoire.

Toucher un maximum d'acteurs en lien avec la restauration.

Historique :

Un projet entre cinq Communautés de Communes :

- CC du Pays de Blain ;
- CC d'Erdre et de Gesvres ;
- CC du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois ;
- CC de la région de Nozay ;
- CC Estuaire et Sillon.

En 2014, le syndicat mixte a répondu à l'appel à projet de l'ADEME concernant les ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) et l'ont fait évoluer vers un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et économie circulaire) ce qui a renforcé la mise en place de la démarche d'économie circulaire.

Actions mises en place :

Sensibilisation relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Sensibilisation du personnel de salle, du personnel de service ou de restauration et des agents des sociétés de restauration sur les principaux enjeux. Organisation d'un buffet ZDZG afin de montrer l'exemple. L'objectif est d'associer un maximum d'acteurs différents comme les écoles, les animateurs péri-scolaire, les animateurs de centres de loisirs et les parents d'élèves.

Formations

- Pour le personnel de cuisine sur la réduction du gaspillage alimentaire afin qu'ils soient capables de monter leur propre plan de réduction du gaspillage.
- Pour les animateurs péri-scolaires afin qu'ils puissent concevoir des animations sur le thème du gaspillage alimentaire et de l'alimentation durable. Cela fût possible grâce à l'appel à projet « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » de l'ADEME et les subventions du CODEC.
- Pour le personnel de salle sur le goût et l'apprentissage alimentaire.
- Pour les enseignants avec la présentation des liens entre l'environnement, la production agricole, la santé, l'alimentation, la citoyenneté et le gaspillage alimentaire.
- Pour les équipes de cuisine sur les techniques culinaires et sur la cuisine évolutive et alternative.

- Sur la rédaction des marchés publics, afin que les critères contribuent à favoriser l'alimentation durable et à limiter le gaspillage alimentaire
- Un accompagnement méthodologique a été instauré sur le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement durable.
- 2 cycles de formations et sensibilisation ont eu lieu entre 2017 et 2018 :
- Au total 189 agents formés issus de 33 communes sur les 40 adhérentes au SMCNA. Cela représente 77 écoles.

Méthodes utilisées : Animation de réseau, sensibilisation et formations.

Actions à venir :

- Perspectives 2019 : capitaliser ces acquis et essayer sur de nouveaux restaurant scolaires ;
- Nouveau cycle de formation à destination du personnel de cuisine, du personnel de salle ; accompagnement à la rédaction de marchés publics et bilan avec les stagiaires de 2017-2018.

Partenaires :

ADEME : appel à projet « 1 000 écoles et collège contre le gaspillage alimentaire » de avril 2016 à juillet 2018.
Financements CODEC

Partenaires : * GAB 44 (Groupement des Agriculteurs Biologique de Loire Atlantique), Association « Aux Goûts du Jour », Restaur&Sens.

Prestataires : * Restaur&Sens, Pomme & sens, Semer, Gilles DAVEAU et Thierry MARION.

Coût et financements :

- Budget 2016-2018 : 66 979 €
- Financement ADEME : 750 € par école avec un objectif de 62 écoles soit 46 500 €.
- Financement CODEC : 11 000 € / an

Contact :

Nolwenn CHOLLET

- Coordinatrice Prévention Recyclerie
- coordination.prevention@smcna.fr
- Tel : 02 40 79 51 48

Démarche de la collectivité :

- ZDZG - CODEC



Version d'avril 2019



2 FAIM «ZÉRO»



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



<https://www.agenda-2030.fr/>



Rencontres et échanges inter-entreprises (49)



Commun aux actions du SMITOM

Objectifs :

Développer les actions prévues dans le dossier ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) en recrutant des animateurs au sein des chambres consulaires.

Organiser des rencontres et échanges entre les entreprises du territoire sur des thèmes choisis.

Historique :

Le SMITOM Sud Saumurois compte deux adhérents : la CC Loire Layon Aubance et la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire. En 2014, ils ont répondu à l'appel à projet de l'ADEME concernant les ZDZG. Ils ont donc mis en place un dossier de candidature en faveur de la réduction des déchets sur le territoire. Les habitants ont particulièrement été associés à ce projet grâce au tri, à la prévention, au compostage ou encore à des actions emblématiques nationales auprès des scolaires et centres de formation. Constatant que les entreprises n'étaient pas incluses dans le programme, une charte d'engagement leur a été proposée. Cette charte permet de ne pas se concentrer uniquement sur la prévention des déchets mais aussi sur le développement durable. C'est dans ce cadre qu'ils ont créé un partenariat avec trois chambres consulaires : la Chambre d'Agriculture, la CCI et la CMA. La convention entre les chambres consulaires et le SMITOM s'est terminée le 31 mars 2018 concomitamment à la fin du contrat ZDZG. Pour poursuivre les actions, une convention de prestation de service a été reconduite à compter du 1er avril 2018 pour la CCI et la CMA et du 1er octobre 2018 pour la chambre d'agriculture.

Lieu : Territoire du SMITOM Sud Saumurois (49)

Actions mises en place :

Le gaspillage alimentaire : Chambre d'Agriculture et CCI

Plusieurs actions ont été mises en place pour encourager à consommer localement et limiter le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires mais aussi dans les champs (problème de calibre, d'aspect...). La réflexion sur l'achat se fait en amont avec le dimensionnement des portions dans les assiettes par rapport aux pesées. Un bilan est prévu afin d'identifier les gains.

L'Écologie Industrielle Territoriale : les 3 chambres consulaires

Le syndicat mixte a développé la mutualisation sur deux territoires qui sont Doué-la-Fontaine et la zone de Brissac où ils organisent des rencontres entre entreprises. Il y a d'abord une phase de diagnostic effectuée par la CCI afin de visualiser les flux et les mutualisations possibles. Les trois chambres évoquent les synergies les plus intéressantes ainsi que les pistes d'optimisation possibles. Lors des réunions, les animateurs et les entreprises évoquent ces synergies et leurs mises en place ainsi que les thématiques sur lesquelles elles veulent travailler. Les grandes thématiques qui sont ressorties sont l'achat groupé d'énergies et/ou de matériels, les contrôles périodiques de matériels, l'organisation de formations pour le personnel, les prestations de services, la mutualisation des ressources humaines et les déchets. De plus, un réseau de Répar'acteurs et des actions Eco-défis ont été mis en place pour que des entreprises de l'artisanat s'engagent dans des actions d'économie circulaire ou de développement durable.

Exemples de mutualisation entre les entreprises :

- La restauration collective inter-entreprises dans les zones industrielles.
- La mise en place d'un réseau sur lequel les entreprises peuvent échanger dès qu'ils en ont besoin (achat de matière entre plusieurs entreprises).
- La création d'une association, l'ADECC (Association pour le Développement de l'économie circulaire et Collaborative), collecte des différents flux de déchets des professionnels pour des prix compétitifs.
- La transformation de déchets (huile) d'une entreprise en ressource pour une autre (méthaniseur).

Méthodes utilisées : animation de réseau et émulation par indicateur comme la pesée des assiettes et des pertes/déchets.

Actions à venir :

- Développement de ces actions sur le secteur Loire Layon de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, intégré au SMITOM au 1^{er} janvier 2018

Partenaires :

- Les trois chambres consulaires : Chambre d'Agriculture, CCI et CMA.
- Syndicat des eaux, de l'énergie et la CELLA (Club d'Entreprise en Loire Layon Aubance).
- Associations : ADECC, CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) Loire Anjou

Coûts et financements :

Financements :

- 470 €/ jour et pour chaque chambre
- 25 000 € d'investissement du SMITOM en fonction des actions réalisées par les différentes chambres sur le territoire

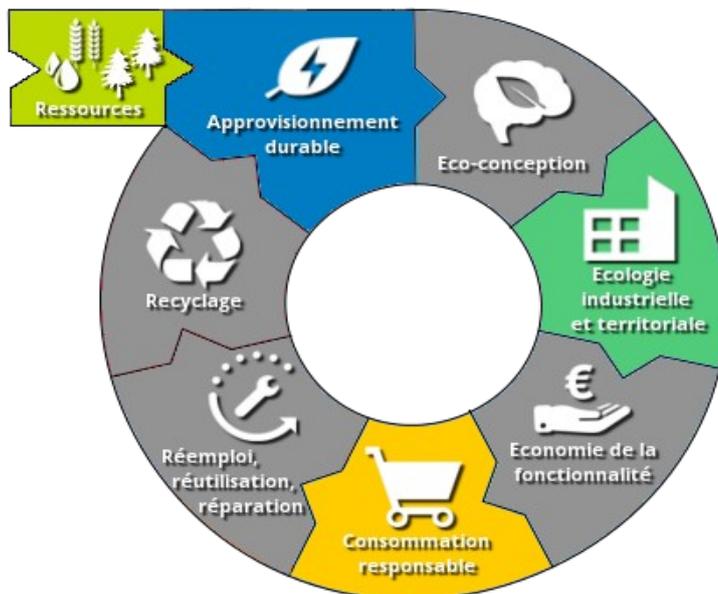
Contact :

Floriane ONILLON et Elise CHARLEUX

- communication@smitom-sudsaumurois.com
- Tel : 02 41 59 61 73

Démarche de la collectivité :

- ZDZG
- Charte de DD
- En partenariat avec la TRIA



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>



Gestion et réduction des déchets en entreprise (49)



Commun aux actions du SMITOM

Objectifs :

Développer les actions prévues dans le dossier ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) en recrutant des animateurs au sein des chambres consulaires.

Organiser des rencontres et échanges entre les entreprises du territoire sur des thèmes choisis.

Historique :

Le SMITOM Sud Saumurois compte deux adhérents : la CC Loire Layon Aubance et la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire. En 2014, ils ont répondu à l'appel à projet de l'ADEME concernant les ZDZG. Ils ont donc mis en place un dossier de candidature en faveur de la réduction des déchets sur le territoire. Les habitants ont particulièrement été associés à ce projet grâce au tri, à la prévention, au compostage ou encore à des actions emblématiques nationales auprès des scolaires et centres de formation. Constatant que les entreprises n'étaient pas incluses dans le programme, une charte d'engagement leur a été proposée. Cette charte permet de ne pas se concentrer uniquement sur la prévention des déchets mais aussi sur le développement durable. C'est dans ce cadre qu'ils ont créé un partenariat avec trois chambres consulaires : la Chambre d'Agriculture, la CCI et la CMA. La convention entre les chambres consulaires et le SMITOM s'est terminée le 31 mars 2018 concomitamment à la fin du contrat ZDZG. Pour poursuivre les actions, une convention de prestation de service a été reconduite à compter du 1er avril 2018 pour la CCI et la CMA et du 1er octobre 2018 pour la chambre d'agriculture.

Lieu : Territoire du SMITOM Sud Saumurois (49)

Actions mises en place :

Chaque chambre accompagne les professionnels des secteurs dont elles ont la charge dans une gestion optimisée et une réduction de leur production de déchets.

La chambre des métiers et de l'artisanat :

Les diagnostics menés au sein des entreprises volontaires consistent à réaliser un état des lieux relatif à la gestion des déchets produits dans l'entreprise. À terme, l'objectif est d'accompagner le chef d'entreprise pour qu'il connaisse la réglementation, optimise la gestion des déchets et réduise les déchets. Suite à l'accompagnement en entreprise, un compte-rendu est restitué aux artisans, avec des axes de préconisations. En fonction des actions proposées, le conseiller accompagne le chef d'entreprise pour les mettre en place.

La chambre de commerce et de l'industrie :

Le dispositif consiste à accompagner dix entreprises, les principaux producteurs de déchets sur l'ensemble du territoire du SMITOM. Elles sont accompagnées individuellement pendant un an pour la mise en place d'actions permettant de réduire de 10 % leur gisement de déchet ou permettant une meilleure valorisation. En parallèle, une recherche de filières de valorisation locale voire nationale est réalisée ponctuellement sur des déchets sans solution de valorisation actuelle.

La chambre d'agriculture :

L'action consiste à mener des opérations dans les principales exploitations agricoles du territoire afin de sensibiliser à la valorisation et la réduction des déchets agricoles. Cela se traduit par la mise en place d'opérations pilotes pour la gestion des déchets orphelins (collecte et valorisation des pneus usagés agricoles, housses de palettisation et contenants œnologiques). Une action pour la mise en place d'une filière de réemploi des emballages en verre (consigne) est également à l'étude.

Méthode utilisée : Animation de réseau.

Actions à venir :

- Développement de ces actions sur le secteur Loire Layon de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, intégré au SMITOM au 1^{er} janvier 2018

Partenaires :

- Les trois chambres consulaires : Chambre d'Agriculture, CCI et CMA.
- Syndicat des eaux, de l'énergie et le CELLA (Club d'Entreprise en Loire Layon Aubance).
- Associations : ADECC, CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) Loire Anjou

Coûts et financements :

Financements :

- 470 €/ jour et pour chaque chambre
- 25 000 € d'investissement du SMITOM en fonction des actions réalisées par les différentes chambres sur le territoire

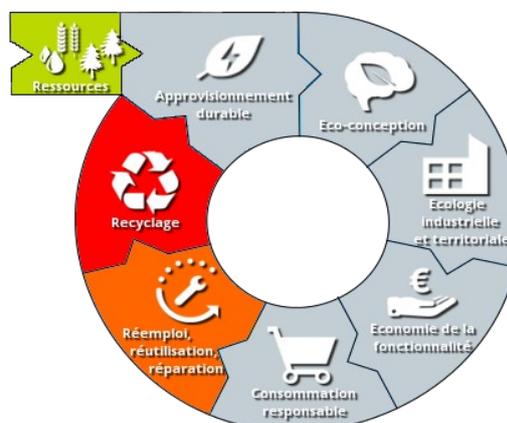
Contact :

Floriane ONILLON et Elise CHARLEUX

- communication@smitom-sudsaumurois.com
- Tel : 02 41 59 61 73

Démarche de la collectivité :

- ZDZG
- Charte de DD
- En partenariat avec la TRIA



Version d'avril 2019



2 FAIM «ZÉRO»



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



<https://www.agenda-2030.fr/>

Pays de la Haute Sarthe

Alimentation durable et consommation responsable (72)



Commun aux actions du Pays de la Haute Sarthe

Objectifs :

- Mettre en place le programme d'action ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) qui s'inscrit dans la volonté d'initier des démarches d'économie circulaire sur le territoire.
- Inscrire des démarches et des dynamiques sur le territoire pour que les acteurs s'emparent du sujet économie circulaire et développent leurs projets.
- Parler d'activités économiques, d'emplois, d'impacts sur le territoire en termes de développement économique en utilisant les ressources locales.

Historique :

Le Pays de la Haute Sarthe est un syndicat mixte composé de trois Communautés de Communes adhérentes :

- CC de Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé ;
- CC Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
- CC du Maine Saosnois.

Il a été reconnu lauréat de l'appel à projet ZDZG de 2015. La mise en œuvre de ce projet a commencé en juin 2016, il est basé sur le changement de comportement et la coopération entre les différents acteurs.

Lieu : Pays de la Haute Sarthe (72)

Actions mises en place :

Approvisionnement durable :

Un diagnostic sur l'alimentation durable a été mis en place en Haute Sarthe ayant pour objectif de recenser les besoins locaux en matière d'approvisionnement local, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des bio-déchets. Ce projet d'alimentation durable s'inscrit aussi dans le pilier 7 sur la gestion des déchets (Conf. Fiche Actions 3 du Pays de la Haute Sarthe pour plus d'information) avec la mise en place du compostage et la valorisation des bio-déchets.

Consommation Responsable :

Actions de sensibilisation des habitants à la consommation responsable :

- Tous les ans, la fête de la Récup' a lieu à Fresnay. Ce fut un succès en 2016 car elle a réuni 350 personnes pour un total d'environ 2 000 habitants.
- Création des ateliers maisons avec l'association CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) de Sarthe où ils ont mis en place des ateliers « maison nette sans polluer ma planète » pour sensibiliser les habitants sur l'utilisation des produits de nettoyage de l'habitat ainsi que sur la fabrication maison des produits ménagers.
- Accompagnement des associations du territoire dans la mise en œuvre de manifestations éco-responsables via des subventions. Les principes de base sont l'achat de gobelets réutilisables, le tri des déchets, l'incitation à l'utilisation de toilettes sèches et de produits locaux.

Méthodes utilisées : Diagnostic sur l'alimentation durable, sensibilisation des habitants et soutien à la vie associative.

Actions à venir :

Approvisionnement durable :

Il reste encore tout un travail d'élaboration d'un plan d'actions concernant l'approvisionnement local, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des bio-déchets. Cependant, les besoins des acteurs ont déjà été recensés par une stagiaire en master 1 de géographie et aménagement. Elle a rencontré 1/3 des acteurs du territoire qui venaient de milieux très diversifiés aussi bien des producteurs que des transformateurs, des distributeurs mais aussi du personnel de RHD (Restauration Hors Domicile).

Partenaires :

- Chambre d'Agriculture de la Sarthe
- Conseil départemental de la Sarthe
- GAB 72 (Groupement des Agriculteurs Biologique de Sarthe)

Coût et financements :

Coût global pour la coordination et l'animation du programme d'action territoire ZDZG – année 1

- Dépenses : 91 300 €
- Financements :
 - ADEME : 41 600 €
 - Fond Européen Agricole pour le développement durable : 24 960 €
 - 27 % d'auto-financement soit 24 740 €

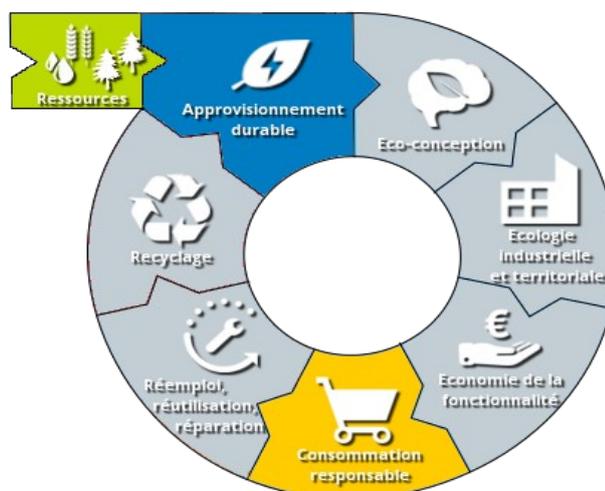
Contact :

M. COUROUSSE Cyril

- Chargé de mission environnement
- cyril.courousse@payshautesarthe.fr
- Tel : 02 43 33 70 96

Démarche de la collectivité :

- ZDZG
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>

**Pays de la
Haute Sarthe**

**Échanges et partages
inter-entreprises (72)**



Commun aux actions du Pays de la Haute Sarthe

Objectifs :

- Mettre en place le programme d'action ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) qui s'inscrit dans la volonté d'initier des démarches d'économie circulaire sur le territoire.
- Inscrire des démarches et des dynamiques sur le territoire pour que les acteurs s'emparent du sujet économie circulaire et développent leurs projets.
- Parler d'activités économiques, d'emplois, d'impacts sur le territoire en termes de développement économique en utilisant les ressources locales.

Historique :

Le Pays de la Haute Sarthe est un syndicat mixte composé de trois Communautés de Communes adhérentes :

- CC de Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé ;
- CC Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
- CC du Maine Saosnois.

Il a été reconnu lauréat de l'appel à projet ZDZG de 2015. La mise en œuvre de ce projet a commencé en juin 2016, il est basé sur le changement de comportement et la coopération entre les différents acteurs.

Lieu : Pays de la Haute Sarthe (72)

Actions mises en place :

Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) :

Ce programme a été mis en place en novembre 2016 avec l'aide des chambres consulaires qui ont mené les diagnostics auprès de 25 entreprises volontaires. Il y a d'abord eu un travail d'identification des synergies à partir des données collectées lors des diagnostics. Puis les entreprises se sont rencontrées début juillet 2017 pour travailler sur ces pistes de synergies, les sélectionner et voir les modalités de la mise en œuvre prévue en octobre 2017.

Les cinq actions qui ont été choisies sont :

- La formation à la sécurité incendie et Sauveteurs Secouristes du Travail sur le territoire ;
- Développer des moyens pour partager du matériel entre entreprises ;
- La collecte des déchets électriques ;
- La mise en place et la mise à jour du Document Unique ;
- La consommation et l'achat groupé d'énergie avec une phase de sensibilisation aux consommations plus sobres en électricité.

Sur la matière en elle-même, les chambres consulaires ont identifié quelques synergies de manière assez classique comme sur les palettes par exemple, mais elles se sont rendu compte que ce n'est pas là-dessus que les entreprises voient une opportunité. Il faut donc continuer à y travailler. Les participants sont beaucoup plus centrés sur l'échange de services, la mutualisation de services et la collecte des déchets de manière mutualisée. Mais il est vrai que pour l'échange de matière, les entreprises ne se connaissent pas encore assez pour réussir à le développer. Il y a aussi eu la mise en place d'un site internet territorial d'échanges entre voisins, entièrement gratuit pour les usagers, mis en place par la société Eco-mairie. Les résultats s'affichent en fonction de la distance entre les vendeurs.

Il est important pour le territoire de centraliser et installer des activités en utilisant ces ressources locales. Le constat actuel est le suivant : les déchets produits sont évacués du territoire pour être traités au lieu d'être utilisés comme des ressources par une autre entreprise du territoire, favorisant l'activité économique.

Économie de la fonctionnalité :

Ce pilier est traité conjointement au développement de l'Écologie Industrielle et Territoriale notamment avec le partage d'outils entre les entreprises.

Méthode utilisée : animation de réseau.

Actions à venir :

L'objectif du Pays de la Haute Sarthe est aussi que les acteurs locaux et les Communautés de Communes s'emparent de ces sujets et deviennent progressivement autonomes. Le dispositif d'EIT devrait ensuite être étendu à d'autres territoires et évalué (outil ELIPSE).

Afin d'engager les artisans et commerçants dans des démarches de développement durable, un partenariat complémentaire avec la CMA pour la mise en œuvre du dispositif Eco-Défis est prévu pour les deux années restantes du programme.

Partenaires :

- Chambres consulaires : Chambre d'Agriculture, CCI et CMA
- 4CPS – Communautés de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Coût et financements :

Coût global pour la coordination et l'animation du programme d'action territoire ZDZG – année 1

- Dépenses : 91 300 €
- Financements :
 - ADEME : 41 600 €
 - Fond Européen Agricole pour le développement durable : 24 960 €
 - 27 % d'auto-financement soit 24 740 €

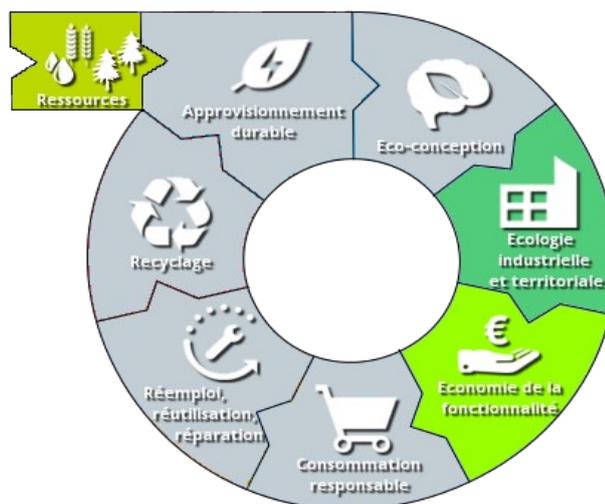
Contact :

M. COUROUSSE Cyril

- Chargé de mission environnement
- cyril.courousse@payshautesarthe.fr
- Tel : 02 43 33 70 96

Démarche de la collectivité :

- ZDZG
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>

**Pays de la
Haute Sarthe**

**Gestion des déchets
et allongement de la
durée de vie (72)**



Commun aux actions du Pays de la Haute Sarthe

Objectifs :

- Mettre en place le programme d'action ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) qui s'inscrit dans la volonté d'initier des démarches d'économie circulaire sur le territoire.
- Inscrire des démarches et des dynamiques sur le territoire pour que les acteurs s'emparent du sujet économie circulaire et développent leurs projets.
- Parler d'activités économiques, d'emplois, d'impacts sur le territoire en termes de développement économique en utilisant les ressources locales.

Historique :

Le Pays de la Haute Sarthe est un syndicat mixte composé de trois Communautés de Communes adhérentes :

- CC de Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé ;
- CC Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
- CC du Maine Saosnois.

Il a été reconnu lauréat de l'appel à projet ZDZG de 2015. La mise en œuvre de ce projet a commencé en juin 2016, il est basé sur le changement de comportement et la coopération entre les différents acteurs.

Lieu : Pays de la Haute Sarthe (72)

Actions mises en place :

Allongement de la durée de vie des produits

Cette thématique est relativement longue à mettre en place car suppose un changement de comportement. Il y a une réelle avancée dans le domaine du réemploi et de la réparation. L'année dernière, le Pays de la Haute Sarthe a accompagné un porteur de projet qui voulait créer une recyclerie. Cependant, pour des raisons personnelles, le projet n'a pas abouti mais le travail de fond continue. Il y a notamment un travail avec les élus locaux et les associations afin de définir les contours d'un projet local de ressourcerie. Parallèlement, le Pays de la Haute Sarthe a accompagné le projet Repair Café Sillé le Guillaume qui a pour objectif de sensibiliser les habitants sur la question de la réparation.

La gestion des déchets

Accompagnement des collectivités dans la connaissance des coûts de leur service déchets.

Un projet de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) a été réalisé dans la perspective d'arrêter l'enfouissement des OMR. Les élus souhaitaient connaître le contenu des ordures ménagères en termes de déchets recyclables pour adapter le service de collecte et mettre en place des actions de sensibilisation des habitants. Cela leur permettra d'estimer les gisements de plastiques qui partiront bientôt en collecte sélective et de bio-déchets restant dans les OMR. Il est important de faire le point car entre 2007 et 2016, les CC ont équipé un foyer sur deux d'un composteur. Cela permet aussi d'identifier les quantités de textiles sanitaires et de savoir si les ordures ménagères contiennent des déchets dangereux.

Méthodes utilisées : sensibilisation des habitants et émulation par des indicateurs (caractérisation des ordures ménagères résiduelles).

Outil utilisé : matrice ComptaCoût (pour la connaissance des coûts du service déchets), CARADEME (outil de planification des caractérisations) et MODECOM (méthode normalisée de caractérisation).

Actions à venir :

Allongement de la durée de vie des produits

- Projet Répar'acteurs est mené par la CMA. L'idée est d'identifier et de regrouper dans un annuaire les artisans-commerçants de la réparation c'est-à-dire les couturiers, les cordonniers, les réparateurs de téléphones, tous les métiers liés à l'affûtage des couteaux mais aussi les personnes faisant du Relooking de meubles. Cet annuaire existe déjà à l'échelle régionale mais cela permettrait de mettre en avant les activités du territoire proposées aux habitants. Plus concrètement, les artisans-commerçants tiendront des stands concernant leurs activités pendant une demi-journée afin que les habitants puissent les rencontrer, avoir des conseils, faire un devis. Cette action sera mise en place à l'automne 2017.
- Création d'un groupe de travail pour l'émergence d'une ressourcerie sur le territoire de la 4CPS.
- Visite de sites existants.

Partenaires :

- CEAS 72 – Centre d'Étude et d'Action Sociale de la Sarthe, en partenariat avec la CRESS sur le champ de l'économie sociale et solidaire.

Coût et financements :

Coût global pour la coordination et l'animation du programme d'action territoire ZDZG – année 1

- Dépenses : 91 300 €
- Financements :
 - ADEME : 41 600 €
 - Fond Européen Agricole pour le développement durable : 24 960 €
 - 27 % d'auto-financement soit 24 740 €

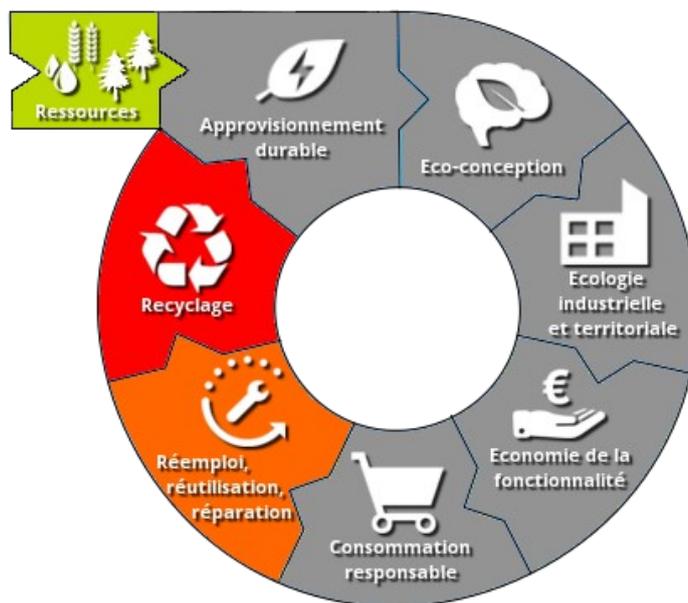
Contact :

M. COUROUSSE Cyril

- Chargé de mission environnement
- cyril.courousse@payshautesarthe.fr
- Tel : 02 43 33 70 96

Démarche de la collectivité :

- ZDZG
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>



Programme de prévention des déchets (85)



Commun aux actions de Trivalis

Objectifs :

- La promotion d'actions ciblées avec les entreprises et le monde associatif pour développer une économie circulaire construite avec les acteurs du territoire.
- Réduction de 10 % des déchets en 2020 par rapport à 2010 tout en maintenant un taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 60 % et en réduisant de 30 % le tonnage enfoui.
- Mettre en place des outils de suivi et d'analyse efficaces et pertinents pour mesurer l'impact des actions et les améliorer si besoin.

Historique :

Trivalis est le syndicat de traitement des déchets regroupant l'ensemble des communes, Communautés de Communes ou syndicats en charge de la collecte en Vendée. Il est en charge de trouver des solutions de traitement pour les déchets issus des ménages de Vendée collectés par des collectivités adhérentes. Il a été reconnu lauréat de l'appel à projet ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) de 2015, ce qui l'engage dans un programme global en matière de prévention de réduction des déchets et de recyclage des déchets des ménages avec une ouverture sur les déchets des entreprises. C'est un programme sur trois ans qui s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées depuis la création de Trivalis en 2003. L'objectif étant que les Vendéens et les touristes génèrent moins de déchets. Il recycle, valorise et développe des synergies entre les entreprises du secteur.

Lieu : Vendée (85)

Actions mises en place :

Le programme de prévention des déchets s'est concrétisé de 2010 à 2014 avec un programme local de prévention soutenu financièrement par l'ADEME. Trivalis est toujours dans cette démarche grâce à l'appel à projet ZDZG et à un Contrat Objectif Déchets économie circulaire de l'ADEME.

Programme de prévention des déchets

- Volonté de développer sur le territoire la tarification incitative pour les ordures ménagères : les habitants payent en fonction du nombre de fois où ils sortent leurs poubelles, ce qui impulse une réflexion au niveau des habitants. Ils prennent conscience de l'importance de faire du compost, d'avoir des poules, de faire attention à leurs achats, de cuisiner les restes, de savoir les quantités de déchets qu'ils génèrent et donc de mettre en place des actions pour les réduire.
- Contrôle d'accès en déchetterie : les habitants ont un nombre de passages limité dans les déchetteries de Vendée. S'ils ne peuvent plus déposer les objets à la déchetterie, ils vont prendre conscience de la valeur de l'objet et ainsi essayer de les réparer.
- Des supports de communication ont été créés pour inciter les collectivités adhérentes à Trivalis à mettre en place la tarification incitative sur leur territoire. Les collectivités mettant en place la tarification incitative reçoivent des « motions design », des petites vidéos que diffusent les collectivités lors de réunions publiques pour expliquer et exposer des solutions concrètes aux habitants. C'est le premier département de France en la matière, avec plus de 40 % du territoire couvert par la tarification incitative. Aujourd'hui, l'instauration de la tarification a permis une baisse d'au moins 30 voire 50 % de la quantité d'ordures ménagères résiduelles. L'objectif des élus est que 100 % du territoire d'ici 2020 soit à la tarification incitative ou engagé dans des études. Les communes littorales comme l'île d'Yeu ou celles adhérentes à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie font actuellement des études afin de diminuer la production de déchets.
- Tri de déchet. Les emballages sont envoyés dans un centre de tri qui sépare les différents emballages des différentes résines afin de les envoyer vers des filières de recyclage. Par exemple, le carton est envoyé sur un site de transformation dans le Sud Vendée où il est revalorisé en boîtes à œufs.
- Les ordures ménagères collectées sont envoyées dans les usines de traitement mécano-biologique qui permettent d'extraire la matière organique des ordures ménagères pour la transformer en compost qui sera utilisé pour enrichir le sol des agriculteurs locaux.
- Tous les déchets déposés en déchetterie ont vocation à trouver une seconde vie. Les déchets végétaux sont transformés en compost qui va servir à l'agriculture locale. Les autres déchets sont aussi revalorisés comme le carton, la ferraille, le verre, qui sont envoyés vers des filières de recyclage qui ne sont pas forcément locales. Par exemple, la ferraille est envoyée vers d'autres départements.

Méthodes utilisées : Sensibilisation des collectivités et des habitants.

Actions à venir :

- Organiser des réunions avec la maison des communes et la fédération des travaux publics de Vendée pour introduire les matériaux du réemploi dans les marchés publics.

Partenaires :

- ADEME

Coût et financements :

Budget prévisionnel sur trois ans (2015-2018) pour les trois actions :

- Action programme de prévention : 450 000 €
- Animation du programme assurée par trois agents : 321 000 €
- Action de communication : 681 000 €

Budget de 2016 :

- La tarification incitative : 14 652,48 € HT

Contact :

M. Thomas POIRIER

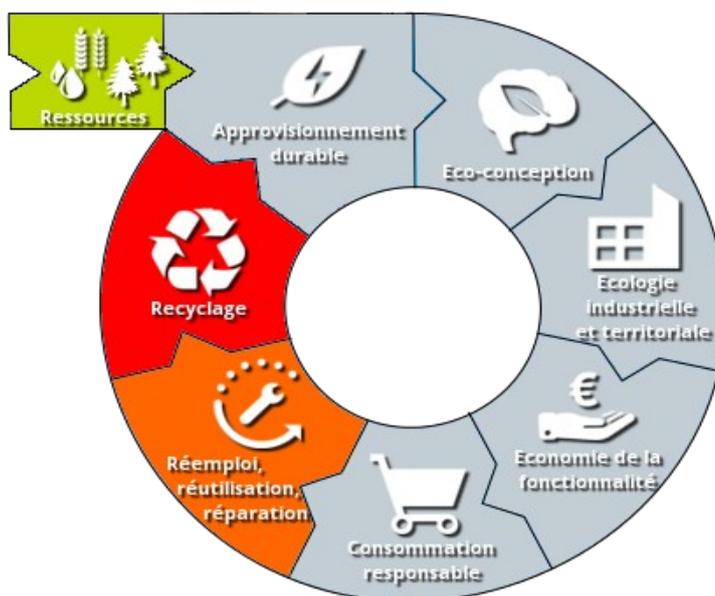
Adjoint au responsable communication chargé de la prévention

thomas.poirier@trivalis.fr

Tel : 02 51 45 14 72

Démarche de la collectivité :

- Rapport DD
- ZDZG
- Charte de DD
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>



Réduction des déchets verts (85)



Commun aux actions de Trivalis

Objectifs :

- La promotion d'actions ciblées avec les entreprises et le monde associatif pour développer une économie circulaire construite avec les acteurs du territoire.
- Réduction de 10 % des déchets en 2020 par rapport à 2010 tout en maintenant un taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 60 % et en réduisant de 30 % le tonnage enfoui.
- Mettre en place des outils de suivi et d'analyse efficaces et pertinents pour mesurer l'impact des actions et les améliorer si besoin.

Historique :

Trivalis est le syndicat de traitement des déchets regroupant l'ensemble des communes, Communautés de Communes ou syndicats en charge de la collecte en Vendée. Il est en charge de trouver des solutions de traitement pour les déchets issus des ménages de Vendée collectés par des collectivités adhérentes. Il a été reconnu lauréat de l'appel à projet ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) de 2015, ce qui l'engage dans un programme global en matière de prévention de réduction des déchets et de recyclage des déchets des ménages avec une ouverture sur les déchets des entreprises. C'est un programme sur trois ans qui s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées depuis la création de Trivalis en 2003. L'objectif étant que les Vendéens et les touristes génèrent moins de déchets. Il recycle, valorise et développe des synergies entre les entreprises du secteur.

Lieu : Vendée (85)

Actions mises en place :

Les déchets verts déposés en déchetterie représentent le plus gros tonnage de déchets de Vendée. Il a fortement augmenté depuis l'interdiction de brûlage de 2010. Cela représente un coût financier de 2,8 millions d'euros pour 100 000 tonnes de déchets végétaux. Les habitants pourraient les utiliser pour faire leur compost, ce qui éviterait du transport et donc des émissions de CO2 non nécessaires. Le compostage et le paillage sont plus intéressants car ils limitent l'arrosage du sol et l'utilisation d'engrais. La diffusion d'une plaquette en 350 000 exemplaires via le journal de la Vendée concernant le compostage, le paillage ou encore le mulching a pour but d'informer les habitants des différentes ressources végétales présentes dans leur jardin.

Des actions sont mises en place en partenariat avec Vendée Eau et le CAUE qui se charge de conseiller les habitants et les communes sur le choix des espèces locales et sur l'aspect patrimonial des végétaux et des aménagements paysagers.

Une collectivité Sud Vendée a mis en place des expériences où elle sépare en déchetterie les tontes de pelouse des branchages. Les tontes de pelouse sont envoyées vers une filière de méthanisation et les branchages sont broyés. Ils pourront être valorisés en énergie.

Les déchets verts sont un futur moyen de production d'énergie avec des matériaux locaux. Cependant, il faut étudier les coûts et les impacts. Par exemple, pour la méthanisation les enlèvements doivent être plus réguliers que pour le compost ce qui peut augmenter le coût de transport. De plus, les agents municipaux sont formés à des techniques alternatives (ne pas tout tondre, fauche différenciée) plutôt que d'apporter les déchets verts municipaux en déchetterie.

Méthodes utilisées : communication et sensibilisation des populations.

Actions à venir :

- Colloque du 19 octobre 2017 : présentation du réseau de chaleur du SYDED, qui séparent les tontes de pelouses (compost) des matériaux ligneux (bois-énergie) grâce à un broyeur lent.
- Lancement d'un programme sur deux ans avec Vendée Eau pour :
 - La diffusion d'articles dans les bulletins des communes.
 - La création de panneaux d'exposition pour les salons ou les foires autour des bourses aux plantes ainsi que la création de tutos pour que les gens puissent s'informer sur internet.
 - Être partenaire dans la gestion des espaces naturels.

Partenaires :

- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Vendée
- Vendée Eau, le syndicat d'alimentation d'eau potable de la Vendée
- Conseil départemental de Vendée

Coût et financements :

Budget prévisionnel sur trois ans (2015-2018) pour les trois actions

- Action programme de prévention : 450 000 €
- Animation du programme assurée par trois agents : 321 000 €
- Action de communication : 681 000 €

Budget de 2016 : 31 420 €

Financements :

- ADEME : 14 178 €
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : 3 080 €
- Vendée Eau : 5 549 €
- Trivalis : 5 549 €

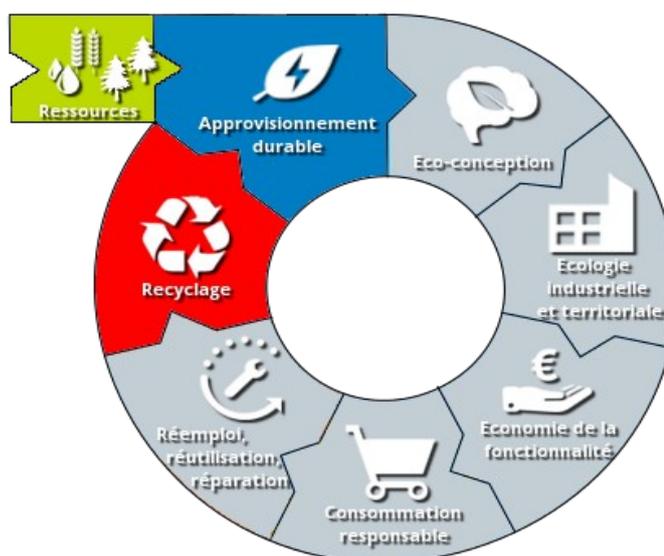
Contact :

M. Thomas POIRIER

- Adjoint au responsable communication chargé de la prévention
- thomas.poirier@trivalis.fr
- Tel : 02 51 45 14 72

Démarche de la collectivité :

- Rapport DD
- ZDZG
- Charte de DD
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



2 FAIM «ZÉRO»



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



<https://www.agenda-2030.fr/>



Tous contre le gaspillage alimentaire et pour la consommation collaborative (85)



Commun aux actions de Trivalis

Objectifs :

- La promotion d'actions ciblées avec les entreprises et le monde associatif pour développer une économie circulaire construite avec les acteurs du territoire.
- Réduction de 10 % des déchets en 2020 par rapport à 2010 tout en maintenant un taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 60 % et en réduisant de 30 % le tonnage enfoui.
- Mettre en place des outils de suivi et d'analyse efficaces et pertinents pour mesurer l'impact des actions et les améliorer si besoin.

Historique :

Trivalis est le syndicat de traitement des déchets regroupant l'ensemble des communes, Communautés de Communes ou syndicats en charge de la collecte en Vendée. Il est en charge de trouver des solutions de traitement pour les déchets issus des ménages de Vendée collectés par des collectivités adhérentes. Il a été reconnu lauréat de l'appel à projet ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) de 2015, ce qui l'engage dans un programme global en matière de prévention de réduction des déchets et de recyclage des déchets des ménages avec une ouverture sur les déchets des entreprises. C'est un programme sur trois ans qui s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées depuis la création de Trivalis en 2003. L'objectif étant que les Vendéens et les touristes génèrent moins de déchets. Il recycle, valorise et développe des synergies entre les entreprises du secteur.

Lieu : Vendée (85)

■ Actions mises en place :

Gaspillage alimentaire

Selon les caractérisations, le gaspillage alimentaire représente 14 % des ordures ménagères résiduelles ce qui représente une vingtaine de kilos par an et par habitant de Vendée. Le syndicat a donc mis en place plusieurs actions comme un kit avec des fiches pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Dans le cadre du réseau « manger local, ce n'est pas banal » en partenariat avec le conseil départemental et la chambre d'agriculture, Trivalis insiste sur le fait que manger des produits locaux de bonne qualité réduit le gaspillage alimentaire. Cette campagne a été mise en place dans une quarantaine d'établissements avec des diagnostics reposant sur la pesée des déchets et la mise en place d'actions concrètes comme le pain à la fin du self, des assiettes petites faim ou grandes faim, l'aménagement du self avec un endroit plus calme ou encore enlever les fioritures des plats. Le gaspillage alimentaire varie énormément d'un établissement à l'autre (de 18 g par repas et par enfant à 180 g par repas et par enfant). Des progrès très importants sont nécessaires pour certains établissements. Pour les habitants, des ateliers pratiques sont mis en place pour bien ranger le frigo, bien faire la liste de course et cuisiner les restes.

Autres actions de sensibilisation

- La collecte des coquilles d'huîtres, l'idée étant d'organiser une collecte départementale afin de redresser le pH des sols. Le projet se fait grâce à des entreprises locales qui concassent les coquilles.
- La charte de Développement Durable pour les entreprises en partenariat avec le syndicat d'électricité et Vendée Eau pour attribuer un label aux entreprises mettant en place des actions pour la gestion et/ou la valorisation des déchets.

Méthodes utilisées : Animation réseau, sensibilisation des habitants, formation dans les restaurants scolaires et stimulation par des indicateurs (caractérisation des ordures ménagères résiduelles).

■ Actions à venir :

Former les paysagistes de l'île d'Yeu à des techniques permettant de gérer chez les habitants, les déchets végétaux en faisant du paillage in situ ou en gérant le compost des particuliers. L'objectif est de développer une activité économique tout en laissant les déchets végétaux chez les particuliers.

■ Partenaires :

- ADEME
- CAUE de Vendée, Vendée Eau, Vendée expansion et SYDEV
- Réseau local de Vendée (Conseil Départemental de Vendée et la maison des communes)
- Chambres consulaires : Chambre d'Agriculture, CMA et CCI
- ACEVE Pro et Ecocup

Coût et financements :

Budget prévisionnel sur trois ans (2015-2018) pour les trois actions :

- Action programme de prévention : 450 000 €
- Animation du programme assurée par trois agents : 321 000 €
- Action de communication : 681 000 €

Budget de 2016 :

- Pour la lutte contre le gaspillage alimentaire : 17 738,42 €
- Pour la sensibilisation à la consommation collaborative : 83 320 € dont 30 000 € de l'ADEME

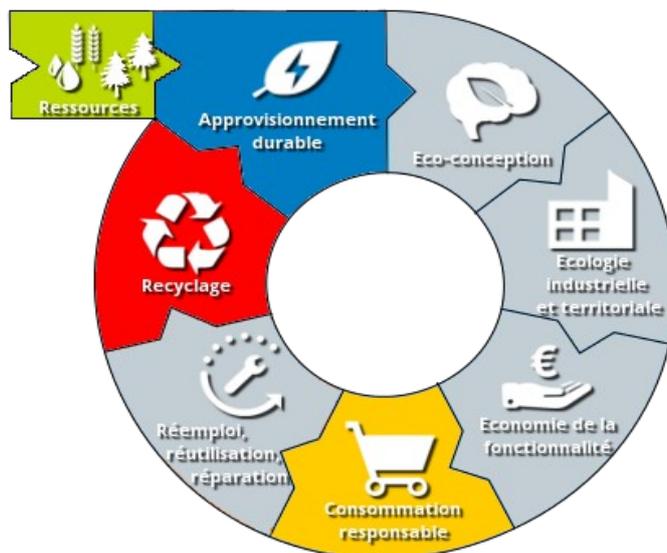
Contact :

M. Thomas POIRIER

- Adjoint au responsable communication chargé de la prévention
- thomas.poirier@trivalis.fr
- Tel : 02 51 45 14 72

Démarche de la collectivité :

- Rapport DD
- ZDZG
- Charte de DD
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>

TriLogic, collecte et gestion des déchets (53)



Lieu : Communauté de commune du Pays de Château-Gontier (53)

Objectifs :

- Consolider et entretenir les résultats concernant les ordures ménagères résiduelles (OMR) et surtout axer la politique sur la prévention.
- Travailler sur la gestion domestique des déchets organiques.

Historique :

La CC de Château-Gontier, créée en 2000, regroupe 24 communes. Des pistes de progrès en matière de tri de déchets ont été diagnostiquées. En décembre 2007, des acteurs de la CC ont assisté durant une demi-journée à une présentation du SICTOM Loir et Sarthe concernant la redevance incitative. C'est à partir de ce moment qu'ils ont commencé à développer le concept de TriLogic qui est basé sur la collecte et la gestion des déchets (facturation et amélioration du tri sélectif) de la CC.

Actions mises en place :

Suite au diagnostic sur la gestion des déchets de 2008, la CC a constaté que, si elle voulait limiter les coûts et les impacts environnementaux, il fallait modifier le fonctionnement du service. En 2009, un programme d'actions pluriannuel a été développé. Ces pistes furent mises en place en 2010 sur trois communes pilotes. Suite aux bons résultats, les 21 autres communes l'ont mis en application. Ces modifications consistaient à faciliter l'accès au tri des habitants et à adapter la facturation grâce à la redevance incitative.

Elle se calcule en fonction de la taille du foyer et du nombre de fois où les poubelles sont sorties. La CC effectue des collectes en porte à porte ou en bout de chemin en fonction des différents bacs. Les sacs jaunes sont transférés à Paprec à Rennes où ils sont triés puis revendus aux usines de recyclage pour le compte de la CC. La collecte sélective et la déchetterie sont incluses dans l'abonnement, ils enregistrent seulement le nombre de bacs gris (OMR). Pour ce faire, chaque poubelle est équipée d'une puce électronique avec un système RFID et l'antenne du camion transfère les informations (date, heure et numéro de puce). Les relevés de l'année précédente sont utilisés pour calculer la remise sur les factures de l'année suivante. Au vu des bons résultats, les prix de la facture baissent et le bonus exceptionnel est intégré dans le mode de calcul. Les grilles tarifaires sont les mêmes pour tous.

Ils existe deux catégories pour simplifier au maximum :

- Les particuliers

- Habitats individuels
- Habitats collectifs, trois logements ou plus à la même adresse. L'immeuble est l'usager et en fonction du nombre de personnes présentes dans l'immeuble, le nombre de bacs nécessaires est calculé.
- Résidences secondaires, autorisées à choisir la taille de leur bac car ils ont un usage atypique (Exemple : douze personnes pendant trois semaines puis personne le reste du temps)
- Les professionnels, tous les non-particuliers (associations, communes ou entreprises).

La CC a communiqué par le biais de plusieurs moyens comme :

- Lettre d'information trimestrielle sur un support spécifique en plus des voies habituelles.
- Support regroupant toutes les modifications mises en place et le calendrier.
- Une réunion publique par commune sur trois semaines pour répondre aux questions des habitants et éviter les fausses rumeurs.

Les objectifs sont atteints car les quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été divisées par deux et la collecte sélective a augmenté, sauf pour les dépôts en déchetterie pour lesquels les quantités de déchets verts sont importantes.

Un partenariat entre la déchetterie et Emmaüs a été créé. Les déchetteries ont des bennes avec des étagères dans lesquels les gardiens de la déchetterie déposent les déchets pouvant être réemployés. Ils sont récupérés gratuitement en déchetterie et revendus par Emmaüs Mayenne. Au vu du résultat sur Château-Gontier, d'autres collectivités mayennaises l'ont mis en place ce qui a permis d'amplifier le réseau de collecte à bas prix. Tout est centralisé, Emmaüs vient en camion vérifier la conformité des objets qu'ils récupèrent. Les objets non conformes sont directement remis dans la déchetterie ce qui évite les frais de fonctionnement. De plus, cette action a permis de créer deux emplois chez Emmaüs en tant que coordonnateur de collecte. En tout, 150 tonnes sur 20 000 sont réemployées chaque année.

Méthodes utilisées : la redevance incitative, la stimulation par des indicateurs (nombre de fois où le bac est vidé), la communication et la sensibilisation des habitants.

Outil utilisé : système de collecte avec poubelles équipées d'un système RFID (puces électroniques).

Actions à venir :

- Au vu du volume important de déchets organiques dans les Ordures Ménagères Résiduelles des habitats collectifs, la CC va mettre en place des composteurs de pied d'immeuble.
- Rejoindre le programme de prévention ADEME notamment pour les déchets verts qui continuent à arriver en quantité importante en déchetterie.

Coût, financements et partenaires :

Budget par an pour le fonctionnement et investissement : environ trois millions d'euros

Partenariats : Emmaüs et le Conseil Départemental de Mayenne (CD53).

Financements :

- ADEME : pour la redevance incitative
- Éco-emballage : Soutien financier et appui technique (extension consigne de tri ou simulation évolution des tonnages) en fonction des quantités de déchets recyclées et déclarées. La CC a progressivement augmenté ses quantités de déchets recyclées jusqu'à atteindre quasiment 460 000 euros de financement par an.

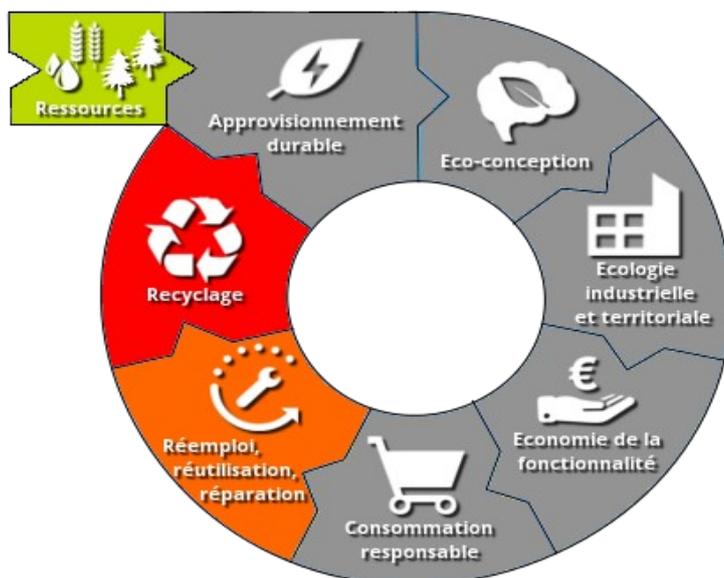
Contact :

M. AVET Jean-Loup

- Responsable du Service Environnement et Coordonnateur Collecte et Déchetteries
- environnement@chateaugontier.fr
- Tel : 02 43 09 55 88

Démarche de la collectivité :

- TEPCV
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>

Le plan Bocager du Pays de Château-Gontier (53)



Lieu : Communauté de communes du Pays de Château-Gontier (53)

Objectif :

Créer une filière locale de bois-énergie.

Historique :

La Communauté de Communes de Château-Gontier créée en 2000 regroupe 24 communes. Le plan Bocager a été mis en place sur le territoire dans les années 90 permettant de valoriser localement le bois énergie produit par la replantation des haies.

Actions mises en place :

Un accompagnement a été mis en place auprès des communes, des agriculteurs et des propriétaires de parcelles rurales souhaitant replanter des haies. Il y avait la nécessité d'avoir une présence sur le terrain pour accompagner les planteurs. Une chaudière à bois déchiqueté a été mise en place en 2006 sur Château-Gontier ayant pour objectif d'initier le mouvement et de montrer l'exemple. C'est une action importante car il y a un intérêt paysager, économique ainsi que pour la biodiversité. Ils y brûlent à peu près 150 tonnes de bois déchiquetés issus du bocage Sud Mayenne ce qui permet d'alimenter le complexe sportif communautaire de Château-Gontier (la piscine et la salle de sport).

Actions à venir :

Le plan bocager va être réactivé car, par manque de temps, il est resté au même stade qu'il y a 11 ans.

- La CC va missionner un bureau d'étude pour faire le bilan des actions menées et proposer une actualisation de ce plan sur les années à venir. Ce plan a de multiples volets à savoir la biodiversité, l'aspect paysager, le cadre de vie, le tourisme, l'agronomie et l'économie puisque la haie va produire du bois-énergie que l'on va valoriser localement. La valeur économique et la valorisation du produit étant des axes importants. Ce bilan permettra de voir ce qui a bien ou moins bien fonctionné afin de créer une dynamique pour accélérer la production de bois local.

- Un partenariat va être mis en place avec le Groupe d'Action Local Sud Mayenne qui s'occupe de la transition énergétique au niveau des trois Communautés de Communes du Sud Mayenne (CC du pays de Meslay-Grez, la CC du pays de Château-Gontier et la CC du pays de Craon). Le plan va être abordé sous la forme de production d'énergie locale et renouvelable afin de recréer une dynamique autour du bois de bocage des haies et ré-inciter les gens à planter, à entretenir et à produire du bois. En parallèle, ils vont réfléchir à la mise en place des filières de valorisation locale.

Ce plan touche de nombreux domaines comme le tourisme, l'agriculture, la préservation des ressources en eau, la qualité de l'eau et les énergies renouvelables et locales. Cela peut paraître anecdotique de planter des arbres, cependant les acteurs se sont aperçus que cela permet de créer de l'emploi, de mettre en place une source d'énergie locale et d'investir durablement dans les ressources en eau.

Partenaires :

- SCIC Mayenne Bois Énergie, met en place des filières de commercialisation locale du bois de haies au niveau départemental.
- GAL Sud Mayenne (Groupe d'Action Locale), aborde l'idée de la transition énergétique au niveau des trois Communautés de Communes du Sud Mayenne (CC du Pays de Meslay-Grez, CC du Pays de Château-Gontier et CC du Pays de Craon)
- La chambre d'Agriculture
- Les planteurs

Coût et financements :

- Coût du projet –étude, diagnostic, scénarios pour redynamiser le plan bocager et accompagnement- : entre 100 000 et 120 000 € indépendamment des actions qui pourraient être menées en conclusion de l'étude.
- Financements : le conseil départemental et l'agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre du contrat régional du bassin versant.

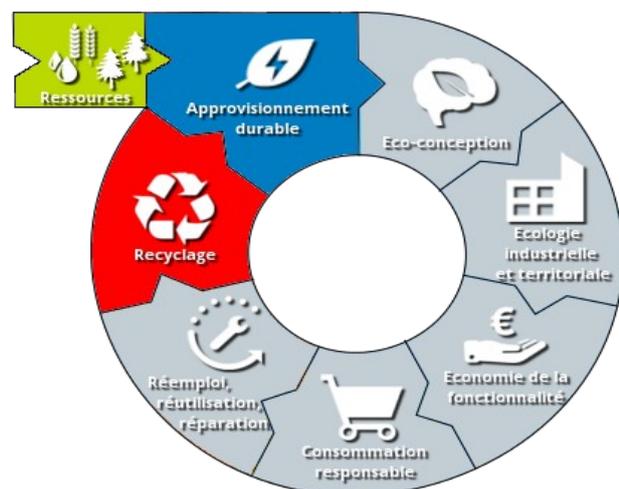
Contact :

M. AVET Jean-Loup

- Responsable du Service Environnement et Coordonnateur Collecte et Déchetteries
- environnement@chateaugontier.fr
- Tel : 02 43 09 55 88

Démarche de la collectivité :

- TEPCV
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



<https://www.agenda-2030.fr/>



Économie circulaire et gestion durable des déchets (49)



Lieu : Mauges Communauté (49)

Objectifs :

Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets en mobilisant les acteurs pour réduire les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Historique :

Le Sirdomdi, dissous en 2017, a signé en 2015 un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire CODEC (2016-2018) avec l'ADEME. Début 2018, Mauges Communauté, communauté d'agglomération récente (2016), a pris le relais du Sirdomdi pour animer, au sein de son service déchets, le CODEC. Pendant 3 ans, la collectivité a mobilisé 4.5 ETP en interne au service déchets et 5 ETP en externe confiés aux 3 chambres consulaires et à 2 associations CPIE Loire Anjou - Boboplanète.

Actions mises en place :

Dans le cadre du CODEC (Contrats d'Objectif Déchets économie circulaire), la collectivité doit mettre en place une quarantaine d'actions sur l'ensemble des champs de l'économie circulaire. Parmi les principales on peut citer le fait d'accompagner 50 restaurants collectifs et 11 restaurants commerciaux pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Dans le même domaine, les solutions de valorisation des restes de cuisines et de table de la restauration collective, de la restauration commerciale, des métiers de bouche et de groupes d'habitants sont soutenues et développées *via* le compostage collectif ou la collecte de biodéchets par des prestataires privés.

Dans le même ordre d'idée, la communauté favorise aussi la valorisation des végétaux *in situ* pour les habitants, les collectivités et les professionnels.

Concernant les entreprises, grosses productrices de déchets, 15 diagnostics ont été réalisés. Mauges Communauté accompagne aussi 3 actions d'écologie industrielle et territoriale. En complément, une des actions du CODEC est le développement du réseau de Répar'acteur au nombre de 24 actuellement (voir la fiche « Réseau Répar'Acteur » de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat) et la sensibilisation des artisans en proposant le dispositif Eco-Défi à une quinzaine d'entre eux.

Sur le thème du réemploi, la collectivité doit réaliser une étude sur le retour de la consigne auprès des producteurs locaux et réhabiliter un bâtiment pour accueillir une association de réemploi.

Le CODEC précise aussi dans les actions à mettre en œuvre l'amélioration et la réduction des déchets du second œuvre du bâtiment, notamment au travers de concertations avec les acteurs du territoire. En parallèle, pour les particuliers, l'extension des consignes de tri ainsi que l'optimisation des déchetteries avec contrôle d'accès est prévue.

Enfin, des actions de sensibilisation pour le grand public (2 défis zéro déchet) et professionnels (Evènement Economie Circulaire, les Mauges accélèrent) sont planifiées.

Parallèlement au CODEC :

la collectivité participe :

- Au test pour la création du référentiel ECI proposé aux collectivités par l'ADEME (2018).
- Au projet Européen Biorégio piloté par l'AC3A aux côtés de la Région Pays de la Loire (2016-2021).

la collectivité met en place :

- Un Plan Climat Air Energie Territorial-PCAET (2019-2024) faisant suite à 2 PCET (2009-2018)
- Un Plan Alimentaire Territorial - PAT (2019-2024) après un premier PAT (2016-2018),

Actions 2019 :

Le CODEC est en phase de bilan. Les conventions avec les partenaires se terminent au cours de l'année 2019.

Mauges communauté va continuer à favoriser le déploiement de l'économie Circulaire en partenariat avec les acteurs de son territoire.

Au sein du service déchets, les actions de prévention des déchets continuent de se déployer avec 4.5 ETP dédiés aux démarches de réduction des déchets des usagers en vue de réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA).

Partenaires :

- Relais : les trois chambres consulaires (chambre d'agriculture, CCI et CMA) et les associations et structures d'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et les Collectivités Territoriales.

Financements :

- Mauges Communauté
- Partenaires pré-cités
- ADEME

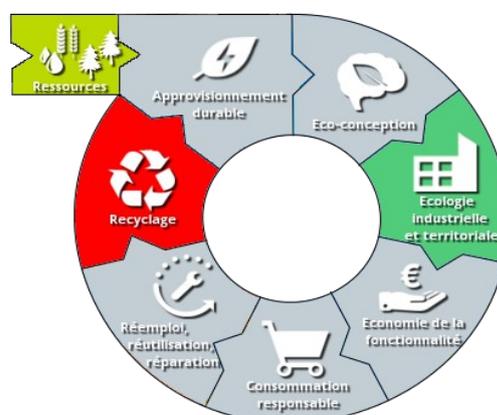
Contact :

Mme GERARD Mary

- Chargée prévention des déchets
- m-gerard@maugescommunaute.fr
- Tel : 02 41 71 77 07

Démarche de la collectivité :

- ZDZG
- Charte de DD
- En partenariat avec la TRIA



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>



Schéma d'économie circulaire du Pays Fléchois (72)



Lieu : Communauté de communes du Pays Fléchois (72)

Objectifs :

- Intégrer la politique de gestion de déchets de la CC dans un schéma d'économie circulaire.
- Mettre en place un programme local de prévention des déchets ainsi qu'un plan de prévention et d'optimisation du réseau des déchets.

Actions mises en place :

- Convention partenariale entre l'association Monde Solidaire et deux déchetteries permettant de trier la benne tout venant. Le tonnage de ces bennes a été atténué d'environ 1 100 tonnes en 2016. De plus, ce partenariat permet de favoriser la revente à bas prix des matériaux issus du réemploi.
- Prévention-sensibilisation concernant les déchets via des formations en porte à porte, de l'animation lors d'événementiel, de la sensibilisation des scolaires, des adultes et des professionnels. L'objectif quantitatif est de passer de 177 kg/hab/an à 150 kg/hab/an d'ici 2020.
- Échange et mise en place de synergies entre les entreprises suite aux diagnostics des chambres consulaires.
- Le tri à la source des déchets organiques est très important. Un programme de sensibilisation pour la réduction des déchets a été mis en place avec des sessions sur le gaspillage alimentaire et le compostage collectif en bas d'immeuble. Il y a aussi le projet poule, qui incite les usagers à avoir un poulailler afin qu'ils éliminent et valorisent leurs déchets organiques.

Partenaires :

- Chambres consulaires : chambre d'agriculture, CCI et CMA
- Association : Monde solidaire

Coût et financements :

Budgets :

- Ensemble des projets : 150 000 €
 - dont Écologie Industrielle Territoriale : 66 000 €
- Financement : ADEME 70 % des 66 000 € soit 46 200 €

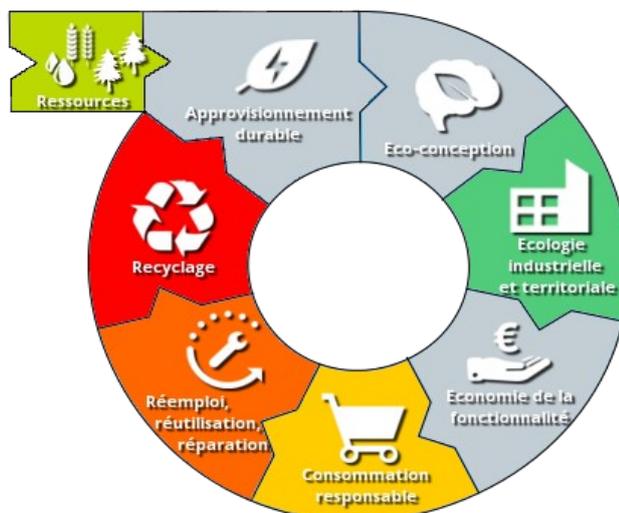
Contact :

M. ORMONT Claude

- c.ormont@cc-paysflechois.fr
- Tel : 02 43 48 66 06

Démarche de la collectivité :

- Agenda 21
- ZDZG
- En partenariat avec la TRIA



Version de janvier 2017



2 FAIM «ZÉRO»



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



<https://www.agenda-2030.fr/>

Démarche « Mon Restau Responsable » (44)



Saint-Sébastien
Sud Loire

Lieu : Saint-Sébastien-sur-Loire (44)

Domaine d'action :

Restauration collective gérée par la commune

La commune :

Saint-Sébastien-sur-Loire est la première commune du département Loire Atlantique à s'inscrire dans la démarche « Mon Restau Responsable » qui vise à instaurer dans les restaurants de la ville (scolaires, administratifs, crèches) une cuisine saine, de qualité et respectueuse de la planète. Mise en place en avril 2018, cette démarche repose sur 4 axes : le bien être, l'assiette responsable, les éco-gestes et enfin l'engagement social et territorial. Ces piliers ont été déclinés par la commune sous forme de 14 actions à mettre en place.

Économie circulaire, par pilier :

Approvisionnement durable et consommation responsable

Déjà engagée sur cette voie depuis une dizaine d'années, la commune, qui propose une offre de restauration avec 45 % de produits de proximité, tend à augmenter encore cette part en s'engageant dans la démarche « Mon Restau Responsable ». L'axe « assiette responsable » énonce la poursuite de l'achat de proximité, avec notamment l'augmentation de la part des produits bio dans l'assiette. La commune fait pour cela appel à plusieurs producteurs. Par exemple, les fruits et légumes des cantines de la ville sont fournis par « manger bio 44 » qui s'approvisionne principalement auprès de producteurs du département.

Pour sensibiliser davantage les enfants, la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire construit également des projets pédagogiques par groupe scolaire sur « l'alimentation de qualité » et compte renforcer l'appel aux producteurs pour organiser des animations sur l'alimentation.

Toujours dans le même pilier « assiette responsable » la commune s'est engagée à améliorer l'offre de repas alternatifs à la viande. C'est dans cette perspective que les agents de la restauration scolaire ont appris, lors d'une formation, à cuisiner les légumineuses et autres protéines végétales.

Dans le pilier « éco-gestes », la ville s'est engagée à utiliser des produits d'entretien écologiques pour le nettoyage des cuisines. Elle s'est par exemple dotée d'un appareil de nettoyage à vapeur.

Gestion des déchets (recyclage et réduction du gaspillage)

Pour les déchets alimentaires, la ville dispose déjà depuis 2015 de composteurs dans le cadre de son programme de lutte contre le gaspillage qui comporte 17 actions. Dans le cadre du pilier « éco-gestes » de la démarche « Mon Restau Responsable », la ville s'engage dans une démarche plus globale de réduction des déchets d'emballage.

Leviers de réussite :

- Une forte communication sur la démarche auprès des habitants, des familles et des fournisseurs.
- Une semaine annuelle de pesée des déchets qui permet de mesurer la réduction du gaspillage alimentaire (de 51 % en 2015 à 24 % en 2018).

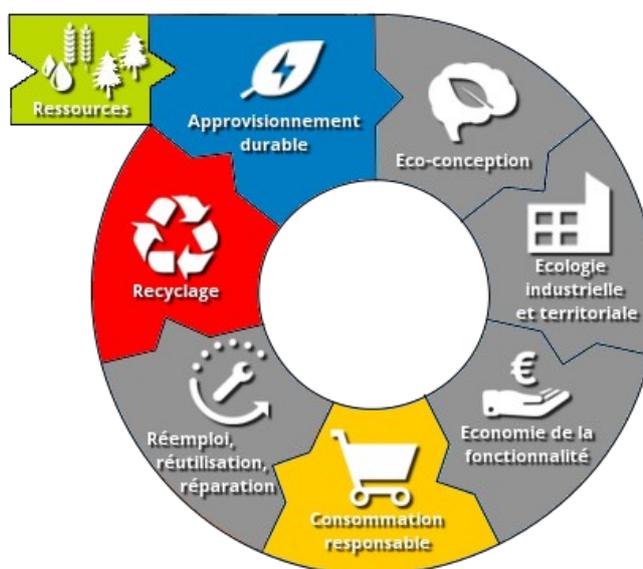
Freins :

- De très nombreuses personnes à mobiliser sur le long terme sur la démarche de qualité de la restauration scolaire : agents, enfants, familles, enseignants...
- Des projets qui mettent du temps à se mettre en place mais qui produisent de bons résultats.

Contacts :

Mme Lalande

- Diététicienne et responsable restauration
- jlalande@saintsebastien.fr
- Mme Lascaud
- Chargée Développement durable
- clascaud@saintsebastien.fr



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

Quelques recommandations pour la mise en place d'une démarche d'économie circulaire

Auteur : Marine COUROUSSE élève ingénieur à l'ESAIP à Saint-Barthélémy-d'Anjou, stagiaire à la DREAL dans le service connaissances des territoires et évaluation (SCTE) au sein de l'unité des démarches partenariales de développement durable (UDPDD) en juillet-août 2017.

Étape 1 : L'élément déclencheur

L'élément déclencheur fait souvent suite au constat d'un dysfonctionnement au sein d'une collectivité ou d'un territoire, comme la mauvaise gestion des déchets. Ce dysfonctionnement peut avoir un impact financier, environnemental, sur la sécurité ou encore sur le développement durable. C'est ce constat et ses conséquences qui vont inciter les acteurs de la collectivité à s'engager dans une démarche d'économie circulaire.

À partir de ce constat, deux choix sont possibles :

- Répondre à un appel à projet : les collectivités le choisissent le plus souvent, car il a pour objectif de permettre à la collectivité de développer plus facilement le projet et les actions qu'elle souhaite mettre en place. Ce procédé facilite la démarche de la collectivité ainsi que le cadrage du projet dans la mesure où des objectifs sont définis et des moyens financiers sont déployés par les organismes porteurs de l'appel à projet. C'est le cas de l'ADEME qui propose des appels à projet autour du développement durable et de l'économie circulaire.
- Déploiement des actions par la collectivité sans répondre à un appel à projet : c'est une façon de faire qui fonctionne très bien. Cependant, la mise en place des actions est plus complexe, du fait de l'absence de cadre méthodologique et d'aides financières.

Étape 2 : Mise en place du dossier projet – Phase de diagnostics

Diagnostic général – Définition du cadre et des ambitions du projet

Besoins du projet :

- Pour chaque pays, syndicat mixte, communauté de communes ou commune, les besoins diffèrent en fonction du territoire. La collectivité abordera ainsi selon le contexte un ou plusieurs piliers de l'économie circulaire. La gestion des déchets, le réemploi, le gaspillage alimentaire et l'écologie industrielle et territoriale sont les piliers qui sont le plus souvent abordés par les collectivités. Les piliers sont traités de façon différente d'une collectivité à l'autre. De plus, il est important de préciser qu'une collectivité choisit d'aborder seulement une partie des piliers, en fonction de ses priorités et de ses moyens d'action.

- La définition de l'échelle territoriale du projet est essentielle. Suite à l'ensemble des entretiens effectués, il ressort que les projets d'économie circulaire sont portés par de grandes collectivités (pays ou communauté de communes) ou par des regroupements de collectivités (syndicat mixte) qui ont un rôle d'animation très important permettant de mettre en place l'ensemble des actions du projet. En effet, une fois le projet défini, cette grande collectivité délègue la mise en œuvre à d'autres collectivités plus petites (communes) ou à ses adhérents. De cette façon, elles peuvent continuer d'exercer un rôle d'animateur favorisant ainsi la mutualisation au sein du territoire. De plus, d'un point de vue financier un pays ou une communauté de communes aura relativement plus de moyens à sa disposition pour mettre en place ce type de projet y compris dans l'animation et le pilotage de la démarche.

Limites du projet :

- L'expérience montre que des projets d'économie circulaire trop ambitieux rendent difficile la mise en place des actions en raison d'une surcharge de travail et de manque de moyen financier, humain ou technique. Cela peut être le cas d'une collectivité qui souhaiterait aborder tous les piliers de l'économie circulaire dans un seul projet.
- A contrario, un projet trop peu développé, avec peu d'actions à mettre en place, n'aurait pas d'intérêt. Il faut veiller à ce que les actions prévues soient bien intégrées. Par exemple, la mise en place d'un système de tri des déchets à la source et en centre n'aurait pas d'intérêt si par la suite les déchets triés ne sont pas envoyés vers des filières de valorisation et de recyclage. De même, l'intérêt serait moindre de faire une déchetterie afin de limiter les quantités de déchets apportés si l'on ne fait pas de campagne de sensibilisation sur la gestion des déchets verts qui est l'un des plus gros tonnages de déchets d'une déchetterie. Il faut qu'il y ait une réelle cohérence tout au long du projet et des actions mises en place de manière à ce qu'elles se complètent.

Diagnostic par missions et orientations

Ce diagnostic va permettre de définir les actions à effectuer et la façon dont elles vont être mises en œuvre. Il permet aussi de définir pour chaque orientation du projet les points suivants :

1. Définition du territoire

Il est primordial de définir une échelle des territoires pertinente de mise en œuvre des actions de ces missions.

Exemple : Une collectivité type communauté de communes souhaite mettre en place des actions d'écologie industrielle et territoriale (EIT), des actions relatives à la gestion des déchets et des actions sur le gaspillage alimentaire. Elle ne va pas effectuer ces actions sur l'ensemble du territoire, mais elle va plutôt répartir ces trois actions sur trois communes différentes pour faciliter la mise en place. De même, il est important de bien choisir la commune pilote en fonction de ces besoins.

2. Définition des objectifs

Il est important de définir des objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs qui permettront de vérifier la pertinence de l'action mise en place. Ces objectifs doivent être mesurables pour permettre l'évaluation de l'action avant de la déployer sur le reste du territoire.

3. S'inspirer de ce qui se fait ailleurs

L'objectif est de savoir ce qui existe déjà, de se renseigner sur les modalités de mises en place afin de cibler les actions sans perdre de temps. Les différents contacts ont montré que des réseaux de chargés de missions environnement, gestion des déchets ou encore économie circulaire se constituent spontanément. Il est aussi possible de trouver des informations lors de réunions publiques, de forums ou encore de présentations publiques. Cette étape permet aussi de comprendre le fonctionnement mis en place par les collectivités qu'il faudra adapter aux besoins et limites du projet définis précédemment.

4. Impliquer les acteurs dans les actions

Il est essentiel d'impliquer, le plus en amont possible, l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, entreprises, collectivités territoriales et associations. L'enquête a montré qu'une implication tardive des acteurs pouvait ralentir la démarche.

5. Le choix des partenaires institutionnels

Il existe différents type de partenaires :

- Les partenaires donnant des conseils en s'appuyant sur leur expertise.
Exemples : Les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ; syndicat des eaux et de l'énergie ; les clubs d'entreprises ; le département ; le CEAS (Centre d'Etude et d'Actions Sociale) ; CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) ; les associations.
- Les partenaires financiers qui peuvent aussi donner des conseils comme l'ADEME ; les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ; la Fondation de France et les fonds européens.
- Les partenaires techniques qui sont là pour mettre en application une partie des actions choisies. Exemples : Le GAB (Groupement des Agriculteurs Biologique) ; les collectivités territoriales ; des prestataires de services (Pomme & Sens) ; les associations (ADECC, CPIE, etc.).

Il est donc particulièrement important de bien choisir les partenaires indispensables au bon fonctionnement du projet.

6. Les méthodes et outils utilisés

Les collectivités s'appuient sur un certain nombre de méthodes et d'outils qui doivent être pertinents et efficaces.

Exemples de méthodes : Animation de réseau ; communication ; sensibilisation ; formation ; redevance incitative ; émulation par indicateurs (pesée des assiettes et des pertes/déchets, caractérisation des ordures ménagères résiduelles, nombre de fois où est vidée la poubelle, etc.) ; diagnostic sur l'alimentation durable ; soutien à la vie associative ; etc.

Exemples d'outils : Matrice ComptaCoût de l'ADEME (connaissance des coûts du service déchets) ; CARADEME (outils de planification des caractérisations) de l'ADEME ; MODECOM (méthode normalisée de caractérisations) de l'ADEME ; système de collecte avec poubelles équipées de puce RFID (puce électronique).

Étape 3 : Conception des actions

1. Fixer des objectifs précis

Ils doivent être accompagnés d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs si possibles mesurables.

2. Réflexion coordonnée avec les partenaires et les porteurs de projet pour définir les actions à mettre en place

Un certain nombre de réunions de présentation sont nécessaires à la mise en place et au bon déroulement des actions. C'est notamment le cas pour l'EIT, où les animateurs et les chambres consulaires se réunissent pour déterminer l'action de chacun.

3. Planifier la mise en place des actions

Il s'agit de déterminer les dates clés et les moments d'intervention de chacun des acteurs et partenaires.

4. Impliquer les acteurs du territoire (habitants, collectivités, entreprises et associations)

La réussite des actions est fortement conditionnée par l'implication le plus en amont possible des acteurs des territoires sur lesquels portent les actions. Le contact avec les associations du territoire est un point important dans la mise en place des actions, car ce sont des relais notamment en termes de sensibilisation et de formation.

Étape 4 : Mise en place des actions sur un territoire

Dans un premier temps, l'objectif est de cibler un territoire pilote à une échelle pertinente, généralement c'est à l'échelle de la commune ou pour certaines actions telles que le gaspillage alimentaire, à l'échelle des établissements pilotes de la restauration collective.

Dans un second temps, suite à la réalisation des premières actions, l'étape bilan permet de savoir ce qui a bien fonctionné ou non avant le déploiement des actions sur un autre territoire (une autre commune ou bien sur l'ensemble du territoire initial). Ce bilan a aussi pour objectif de trouver des solutions aux problèmes rencontrés afin de faciliter la généralisation de ces actions sur le reste du territoire.

Étape 5 : Déploiement des actions à d'autres échelles territoriales (communes, Communauté de Communes, pays, département ou région)

Cette étape est la finalité du projet, elle permet d'adapter à l'ensemble du territoire ciblé des actions qui ont déjà été mises en place ailleurs et qui fonctionnent.

III. Actions d'économie circulaire portées par les associations





7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN GOÛT
ABORDABLE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>

Adopter une consommation durable dans son premier logement (49)



Association : ALISÉE (49)

Objectifs :

- Promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables dans la région.
- Agir durablement contre la précarité énergétique grâce à la sensibilisation des familles, l'accompagnement des professionnels et la mobilisation des acteurs.
- Éveiller chacun à une réflexion critique sur nos modes de vie afin de choisir en toute connaissance son premier logement et ses équipements d'un point de vue énergétique.

Historique :

ALISEE (Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement) créée en 1991, a répondu à l'appel à projet EEDD (Éducation à l'environnement et au Développement Durable) en 2014. Au vu des inégalités sociales face à l'énergie, l'association a décidé de développer un projet sur la consommation énergétique lors du choix d'un logement et de ses équipements.

Les jeunes sont souvent démunis lors de l'arrivée dans leur premier logement ce qui peut les conduire à une situation de précarité énergétique. Il est important d'agir dès le départ afin de faire les bons choix et de mettre en place les bonnes pratiques qui perdureront plus facilement par la suite.

Public concerné :

50 jeunes adultes de 16 à 30 ans qu'ils soient étudiants, apprentis, en formation, à la recherche d'un emploi ou salariés.

Actions mises en place :

L'association a déployé 15 personnes relais sur les départements du Maine et Loire et de Loire Atlantique. Ces relais assistent à des formations sur des thèmes et outils de sorte qu'ils puissent accompagner ces jeunes adultes individuellement et collectivement de façon durable.

Méthode d'animation sur la précarité énergétique en trois étapes :

- Étape 1 : Choisir son logement « Box'apparts » c'est savoir si le logement est en situation de précarité, pouvoir analyser les consommations d'énergie du logement et identifier les solutions en fonction des différentes situations rencontrées. Il faut se poser plusieurs questions relatives à :
 - L'emplacement (l'orientation, l'étage, la mitoyenneté, les bruits voisins et extérieurs) ;
 - Les murs (l'isolation, l'étiquette DPE (Diagnostic de Performance Energétique), l'année de construction, la rénovation, les fenêtres et l'éclairage naturel) ;
 - L'humidité (la moisissure, le système de ventilation, la fenêtre dans la salle d'eau) ;
 - Le chauffage (l'énergie utilisée, le réglage du chauffage, l'ancienneté des radiateurs, etc.).
- Étape 2 : Choisir les équipements « Appart'Energy » et analyser les dépenses induites afin de diminuer les factures d'énergie et d'eau et ainsi réduire l'impact environnemental. Cette étape se fait par le biais d'un jeu de simulation où l'on place les équipements (gros électroménager, bureautique, éclairage, etc.) sur un plan pour identifier les appareils les plus énergivores et les possibilités d'amélioration.
- Étape 3 : Utiliser ses équipements « Quizz Trac'O'Watt » ce sont des quizz permettant de voir où les participants se situent en termes de consommation énergétique.

Les interventions collectives ont eu lieu en 2015, les 16 personnes ayant participé aux réunions ont par la suite répondu à une fiche d'évaluation individuelle afin de mesurer la pertinence du contenu des animations. L'objectif final pour l'association est de déployer ces outils et cette démarche à l'échelle régionale.

Méthodes utilisées :

Formation des personnes relais et sensibilisation des jeunes adultes par le biais d'animations.

Outils utilisés :

Outils de pré-diagnostic (méthodologies multicritères, outils de visite technique des bâtiments, logiciels d'étude thermique et énergétique des bâtiments), des outils d'animation (photo-langage, matériels de démonstration ou de mises en situation) et des fiches d'évaluation individuelles.

Finalités :

- Créer et mettre en place de nouveaux outils pédagogiques et une nouvelle démarche de prévention sur la précarité énergétique ;
- Répondre durablement aux problématiques rencontrées en œuvrant sur le bâti, les équipements ainsi que sur le comportement des usagers ;
- Stimuler la prise de conscience individuelle et collective ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Créer un lien social ;
- Placer les jeunes au centre des actions pour qu'ils deviennent autonomes et responsables.

Partenaires :

- DREAL– ADEME et Fondation Macif
- Service Logement Jeune A2 Habitat Jeunes
- Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ)
- Département de Maine et Loire et de Loire Atlantique
- Foyers de jeunes travailleurs

Coût et financements :

- Coût global : 11 488 €
- Financements :
 - DREAL– ADEME : 3 300 €
 - Fondation Macif : 5 000 €
 - Autofinancement : 3 188 €

Contact :

Mme Anne-Claire CHIRON

- Responsable du Pôle Conseil et Accompagnement
- acc@alisee.org
- Tel : 02 41 93 00 53



Appel à projet EEDD de 2014



<https://www.agenda-2030.fr/>

Sortons du bois, ou pas...(44)



LOGNE ET GRAND-LIEU

Association : CPIE Logne et Grand Lieu (44)

Objectifs :

- Repérer et identifier les sites riches en ressource bois non valorisée afin de les préserver.
- Compléter les connaissances concernant la ressource bois.
- Réintégrer le « déchet » bois délaissé dans le circuit des matières premières tout en trouvant un moyen de le valoriser.
- Recenser sur trois communes, les disponibilités en bois au niveau de la gestion des haies et évaluer le devenir de ce bois.

Historique :

Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Logne et Grand-Lieu intervient sur un territoire interrégional très dynamique, se positionnant à la fois sur le SCOT du Pays de RETZ et le SCOT du Haut Bocage Vendéen. En 2013, le CPIE a constaté que, malgré un territoire dense en haies, une partie de cette ressource naturelle a été oubliée. Elle correspond à ce que l'on appelle le bois délaissé. Il s'agit du bois tombé à terre, flottant dans les rivières, issu de l'entretien des haies bocagères. C'est pour cela que le CPIE a répondu à l'appel à projet EEDD (Éducation à l'Environnement au Développement Durable) de DREAL- ADEME en 2014 afin de mener une étude sur la réintégration et la valorisation de la ressource bois délaissé.

Actions mises en place :

Les différentes étapes de mise en place du projet :

- Étape 1 : Le recueil des données
 - 1. Travail bibliographique pour comprendre les concepts et ainsi acquérir des connaissances relatives à la valorisation des déchets de bois grâce au compost ou au paillage.
 - 2. Élaboration d'un questionnaire pour les acteurs locaux du bois afin d'identifier les ressources en bois délaissé, leur rôle pour la biodiversité et la gestion de ces ressources sur trois communes.

- 3. Enquête auprès des seize acteurs (gestionnaires, utilisateurs et habitants) sur les perceptions locales, les besoins et les usages actuels et ancestraux de ce bois. Cela permet d'obtenir des informations précises et pertinentes, pour formuler un diagnostic clair et fiable.
- **Étape 2 :** L'étude de faisabilité permet de trouver une alternative à la filière bois-énergie. Elle s'est faite sur le territoire de la CCLAM (Communauté de Communes de la Loire-Atlantique : Communes de Legé, Touvois et Corcoué-sur-Logne). Elle a permis de mettre en évidence l'absence de gestion des haies et boisements. Tout le bois estimé n'est pas valorisé d'une seule manière. Par exemple, le bois de diamètre supérieur à 10 cm est valorisé en bois-énergie et le bois de diamètre inférieur à 10 cm servira pour d'autres domaines.
 - 1. Solutions techniques :
 - Broyeuse : elle joue le rôle de défibreuse ce qui augmente la surface de contact avec les bio-déchets du composteur facilitant ainsi la dégradation de l'apport fibreux.
 - Déchiqueteuse : un couteau vient trancher le bois ce qui va donner un produit similaire à des copeaux. Le résultat est de meilleure qualité mais coûte beaucoup plus cher.
 - 2. Solutions économiques. la solution la plus adaptée à ce moment-là semblait être le broyage, car elle répond au mieux aux enjeux économiques et techniques pour la valorisation du bois de la déchetterie. Cependant, elle reste précaire et n'est satisfaisante ni pour les agriculteurs ni pour la CCLAM.
- **Étape 3 :** La sensibilisation des acteurs :

Il faut communiquer afin que les usagers comprennent les tenants et aboutissants du projet.

 - 1. Sortie sur les bords de Logne
 - 2. Atelier bois d'œuvre

Perspectives :

- Extrapoler les résultats de l'étude pour les mettre en application dans les six CC du Pays de Retz ayant les mêmes caractéristiques bocagères et climatiques ce qui contribuera au développement de l'économie circulaire et des circuits courts. Non réalisé.
- Organiser un colloque, ouvert au grand public, présentant les résultats de l'étude et les axes potentiels de valorisation. Ce colloque s'est tenu à Machecoul en décembre 2016. Il a réuni environ 80 personnes (élus, agriculteurs, associations, riverains...). Réalisé
- Organisation d'une filière pour le bois de plus gros diamètre, le but étant de développer de nouveaux axes de valorisation potentiels pour le Bois Bûche (vers une AMAP – Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne « Bûches »), les fagots (allume feu ancestral), le bois d'œuvre (relocaliser la fabrication du mobilier urbain), le bois d'art (coutellerie de Grand Lieu). L'arrêt des brûlages de déchets verts a entraîné (c'est constaté partout) un accroissement des apports en déchetteries. Par ailleurs, la plupart des élagueurs professionnels sont maintenant équipés de broyeurs bien adaptés pour obtenir à partir de coupe un broyat intéressant à la fois pour du paillage et du compostage collectif.

Partenaires :

- DREAL– ADEME ;
- Atlanbois ;
- Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) ;
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) bois énergie 44 ;
- Établissement et Services d'Aides par le Travail (ESAT) de Legé ;
- Collège Condorcet.

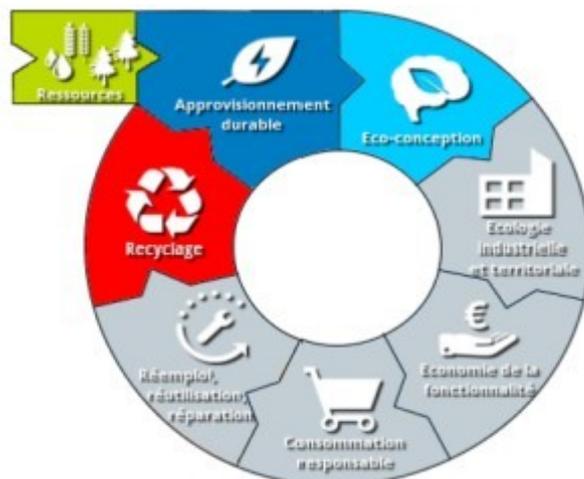
Coût et financements :

- Coût global : 6 173,21 €
- Financements :
 - ADEME : 6 000 €
 - Autofinancement : 173,21 €

Contact :

Mme Sabrina DONGER

- Chargée de missions biodiversité
- sabrina.donger@cpie-logne-et-grandlieu.org
- Tel : 02 40 05 92 31



Appel à projet EEDD de 2014



<https://www.agenda-2030.fr/>

Accompagnement de démarches d'économie circulaire par le CPIE Logne et Grand-lieu (44)



LOGNE ET GRAND-LIEU

Association : CPIE Logne et Grand Lieu (44)

Domaine d'action :

Accompagnement des collectivités du Pays de Retz dans les politiques de développement durable, biodéchets, sensibilisation.

L'association :

L'association, implantée à Corcoué sur Logne, accompagne depuis 30 ans les collectivités du Pays de Retz dans leurs politiques de développement durable. Son ancrage territorial l'a amenée à identifier la démarche d'économie circulaire comme adaptée à l'activité de gestion des bio-déchets en local.

Economie circulaire par pilier :

Économie de la fonctionnalité

Une thématique relative à l'usage des déchets, pour insuffler aux objets une seconde vie avant que ceux-ci ne soient jetés, en lien avec les recycleries dans le cadre d'activités périscolaires.

Consommation responsable

Projet éducatif en matière de circuits courts et d'alimentation locale.

Réemploi et recyclage

Le CPIE possède une compétence en matière de gestion des bio-déchets. Elle vise à identifier les flux intrants et sortants et les synergies potentielles pour dynamiser une économie circulaire des biodéchets localement. Par exemple, le CPIE a mis en place avec succès une démarche de bouclage des flux sur les bio-déchets issus des établissements recevant du public de trois collectivités. Cette démarche a été mise en œuvre grâce à des solutions de gestion adaptées au contexte technique, humain et financier : compostage collectif, méthanisation.

Un autre projet en voie de développement concerne le recyclage des « déchets bruns » d'entretien des jardins dans le but d'organiser un compostage collectif.

Partenariats :

Avec les acteurs locaux

- Recyclerie Le Grenier
- Recyclerie à Clisson,
- Agriculteurs,
- Entreprise de restauration collective AREDEVE,
- Déchetteries...

Avec les partenaires institutionnels

- Communauté de communes Loire Atlantique Méridionale,
- Collectivités,
- Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Retz, ADEME & DREAL.

Avec les réseaux associatifs

- URCPiE

Difficultés et levier de réussite

Difficultés rencontrées

La première difficulté est liée, comme pour toute association, aux moyens financiers. A cet égard les partenariats avec les acteurs publics sont incontournables pour parvenir à mettre en place les projets.

La seconde difficulté est liée au facteur temps : les partenariats se construisent sur le temps et sur un territoire. Les projets émergent avec le temps et une vision commune se construit autour d'enjeux identifiés. La mise en place de tout ce processus est long à développer.

La troisième difficulté est au cœur des partenariats publics-privés. Il n'est pas toujours aisé d'aborder le thème de l'économie circulaire avec les collectivités qui se situent moins bien dans le domaine que les entreprises. Les partenariats entre la sphère publique et privée est un domaine à développer.

Enfin, la dernière difficulté est relative à la gestion des bio-déchets et le constat d'une filière peu adaptée aux besoins.

Les leviers de réussite

Le principal facteur de réussite réside dans la sensibilisation, l'éducation par l'expérimentation et l'action pour que les intéressés deviennent acteurs à part entière de la boucle de l'économie circulaire.

L'importance de la communication est particulièrement présente pour d'une part sensibiliser le public, d'autre part pour fédérer.

Enfin, la pierre angulaire de l'économie circulaire ayant permis la réussite du CPIE est le travail en alliance : un multi-partenariat avec d'autres associations, des partenaires institutionnels mais aussi des entreprises. Pour ancrer les démarches d'économie circulaire, il s'agit de partager les expérimentations, les pratiques et les savoir-faire.

Apports (économique, environnemental, social) pour l'association

La transversalité des projets a permis de fédérer un large panel d'acteurs, tant privés que publics. Cela a conduit à la création de nouveaux projets, à une visibilité accrue et à une diversification des partenariats.

L'association poursuit ce projet en lien avec l'économie circulaire : compostages collectifs, partenariat avec la recyclerie, implication dans le nouveau plan de prévention des déchets de la CCSRA

Contacts :

Antoine ORCIL

- antoine.orcil@cpie-logne-et-grandlieu.org
- Tel : 02 40 05 23 25



Version actualisée d'avril 2019



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN GOÛT
ABORDABLE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>

Électricité d'hier, d'aujourd'hui et de demain (85)



Association : La Cicadelle (85)

Objectifs :

- Créer des animations sur l'électricité destinées à des enfants de 6 à 13 ans afin de les sensibiliser aux économies d'électricité (création d'outils pédagogiques).
- Prendre conscience de la nécessité d'économiser l'électricité et acquérir les connaissances suffisantes pour mettre en place les mesures adéquates.

Historique :

L'association la Cicadelle a répondu à l'appel à projet EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) de la DREAL- ADEME en 2014.

Public concerné :

Les jeunes de 6 à 13 ans et le grand public de façon individuelle ou publique à la maison du Mineur et des Énergies à Saint Crespin sur Moine. L'association a réalisé plusieurs animations dans les écoles et a fait une intervention dans un séminaire d'entreprise à la maison bioclimatique à économie d'énergie.

Durée du projet :

2014-2019 : pour la durée de vie des actions.

Actions mises en place :

Des séries d'animations sont mises en place pour les enfants sur la Vendée et l'ouest du Maine et Loire, le but étant de comprendre : Comment est fabriquée l'électricité ? Comment l'était-elle avant ? Et comment va-t-on la transformer maintenant ? Comment économiser l'électricité ? Quelles sont les contraintes (transport, fabrication et stockage) liées à la production d'électricité ? Comment évoluent les comportements par rapport à cette énergie ?

Ces animations se font par le biais d'un système d'ateliers où les enfants mettent en place des expériences ce qui permet de parler des enjeux liés à l'électricité. Par exemple, les personnes participant à l'atelier sur la production d'électricité se répartissent en quatre groupes afin de faire les expériences à tour de rôle. Les activités mises en place pour cet atelier sont :

- L'hydraulique : un seau verse de l'eau sur un moulin qui est relié à un générateur qui va produire de l'électricité. Elle permet de montrer que la production d'électricité dépend de la hauteur de chute de l'eau.
- Le solaire : l'objectif est que les individus testent la production d'électricité du montage de plusieurs petits panneaux solaires en fonction de l'orientation (ombre ou lumière).
- L'éolien : la production d'électricité se fait *via* une dynamo qui va allumer une lampe.
- La centrale électrique : une cocotte minute munie d'une turbine permet de recréer le fonctionnement d'une centrale électrique transformant la chaleur en électricité.

Des moyens matériels ont été développés grâce aux financements reçus ce qui permet aujourd'hui aux animateurs de l'association d'intervenir sur des sites en fonction des demandes.

Méthodes utilisées : retour de l'évaluation des enseignants, expériences et témoignages.

Outils et indicateurs : supports pédagogiques (objets, maquettes, outils et distribution de tract) et nombre d'animations dispensées.

Enjeux du territoire :

Ils interviennent sur des territoires ciblés qui sont : le Sud Loire Atlantique, l'Est du Maine et Loire et la Vendée.

- Sur la commune de Sèvremoine : l'association travaille sur les thématiques relatives à l'électricité et aux énergies renouvelables.
- Sur les deux marais : approvisionnement électrique difficile à cause des lignes vétustes.
- Sur Saint Crespin sur Moine : faire vivre le passé minier de l'Ecarpière tout en l'adaptant aux approches énergétiques modernes. L'objectif est de savoir comment est transformée l'énergie et comment il est possible de faire des économies afin d'évoluer vers un esprit éco-citoyen. Pour mettre en place cette action, plusieurs étapes sont nécessaires :
 - **Recherches bibliographiques** : emmagasiner un maximum d'information sur le sujet.
 - **Ressortir les points essentiels** : les histoires locales pour le côté humain, les données et chiffres en France et les installations pour l'aspect scientifique
 - **Mise en application** : Comment expliquer et transmettre les informations récoltées ? L'association a décidé de le faire par le biais d'expériences et de témoignages. Pour l'aspect historique, elle a fait appel à des professionnels de l'époque et aux témoignages de la population locale. L'association a également décidé de parler de l'uranium car il y a un site de mines d'uranium à proximité de l'emplacement de l'association. Pour cela l'association a échangé avec des professionnels d'AREVA.

Partenaires :

- Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) ;
- Maison du Mineur et des Énergies à Saint Crespin sur Moine ;
- Communauté de Communes de Sèvremoine.

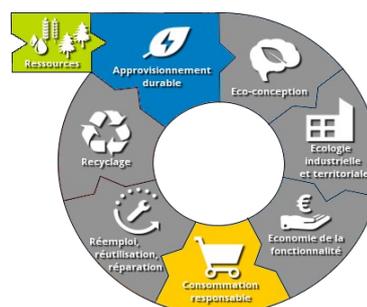
Coût :

- Budget prévisionnel : 21 000 €

Contact :

M. Sylvain RINEAU

- sylvain.r@cicadelle.org
- Tel : 02 41 70 64 62



Appel à projet EEDD de 2014



<https://www.agenda-2030.fr/>

Les éco-actions du café des enfants, premier pas vers l'économie circulaire (44)



Association : À l'abord'âge (44)

Objectifs :

- Informer et sensibiliser les familles, et plus particulièrement les enfants, aux comportements responsables dans la vie de tous les jours, sous forme ludique.
- Susciter une réflexion sur le devenir des déchets et sensibiliser à la notion de consomm'acteur.
- Faire apparaître le lien entre consommation et production de déchets tout en identifiant les matières premières et en découvrant le devenir des objets.
- Réfléchir aux multiples vies que l'on peut donner à un objet (transformation du papier ou de bouteilles en plastiques, porte-monnaie de récupération, etc.).

Historique :

L'association a répondu à l'appel à projet EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) de la DREAlet de l'ADEME en 2015.

Public concerné :

Les parents et les enfants de 3 à 12 ans, hors du temps scolaire. La plupart des familles adhérentes viennent de Nantes (75 %). 40 % des familles habitent dans un rayon de 1 km autour du café et le reste vient de l'agglomération nantaise.

Actions mises en place :

- Organisation d'un spectacle pour les parents et les enfants de plus de trois ans dans le cadre la semaine du développement durable.
- Mise en place des ateliers de sensibilisation pour les enfants et les parents. Un samedi par mois, un atelier est mis en place et animé par un partenaire associatif spécialisé (la Ressourcerie de l'Île, Compostri, Grain de Pollen, les petits débrouillards, l'ADDA (Association de promotion à la consommation responsable), Pomme & Sens et emballage réutilisable). Un autre samedi par mois, un atelier créatif à partir de matériaux récupérés est proposé par un bénévole de l'association.
- Mise en place d'un espace de communication en ligne pour favoriser le prêt de matériel par le biais du site www.alabordage-le-cafe-des-enfants.fr. Les adhérents postent une annonce gratuite en ligne sans limite de durée, le but étant de valoriser les objets peu utilisés du quartier afin de redessiner le schéma de notre consommation et de lutter contre la surconsommation.

- Mise en place d'une bourse à l'échange au sein du café une fois par mois. C'est un lieu pour le troc et/ou l'échange où l'on peut déposer, vendre, acheter ou échanger du matériel d'occasion. De plus, lors de ce rendez-vous, il est possible de partager ses savoirs-faire, ses connaissances ou d'échanger du matériel, des services voire de l'aide.
- Mise en place d'animations gratuites et d'événements spécifiques (vernissages ou expositions) au sein du café.

Méthode d'évaluation : remise d'un questionnaire aux participants sur leurs connaissances suite à l'animation (atelier, spectacle ou soirée) afin de savoir si leur participation leur a permis de changer de comportement.

Indicateurs : nombre de participants (enfants et adultes) par atelier.

Enjeux :

Les enjeux du territoire

- La qualité de vie urbaine (habitat, transport, qualité de l'air et de l'eau, vivre ensemble, etc.).
- La mise en œuvre des solutions locales pour limiter l'impact sur le climat (modes de consommation, transport, énergie, etc.).
- La protection de la biodiversité (jardinage, éducation à l'environnement, présence de nature en ville).

Les enjeux du projet

- S'inscrire dans une démarche de sensibilisation et de promotion de l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Mettre en place les pratiques de réutilisation, prêt, recyclage, mutualisation, mixité, tri, don et échange d'objets, de compétences et de connaissances.
- Diffuser les pratiques éco-responsables en particulier lorsqu'elles sont liées aux modes de consommations et au réemploi.
- Prise de conscience des adhérents de l'impact de notre consommation sur l'environnement dans le but d'encourager et de favoriser les initiatives plus responsables et solidaires pour « vivre ensemble ».

Partenaires :

- État, DREAL– ADEME
- Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil général de Loire Atlantique (COLA) et ville de Nantes
- Archipel des Utopies
- Fondation Crédit Mutuel (CMLACO)
- Partenaires associatifs en tant qu'intervenant extérieur

Coût et financements :

- Budget prévisionnel : 4 315 €
- Financements :
 - DREAL : 3 000 €
 - Autofinancement : 1 315 €

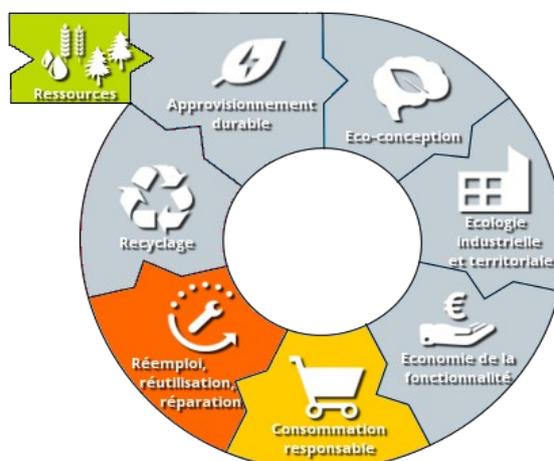
Contact :

Mme Julie SART

- Présidente
- a.labordage@free.fr
- Tel : 06 60 80 82 30

Mme Marie-Laure BONNET

- Coordinatrice
- a.labordage@free.fr
- Tel : 02 40 48 71 46



Appel à projet EEDD de 2014



2 FAIM «ZÉRO»



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>

Je cuisine et mange local (44)



Association : La clé des champs ferme d'animation éducative (44)

Objectifs :

- Participation des enfants de l'accueil de loisirs tous les midis à l'élaboration de leur repas avec l'aide d'un cuisinier animateur.
- Sensibiliser les enfants à une agriculture durable et à une consommation responsable en créant un lien avec les producteurs locaux.
- Développer la notion de « vivre ensemble » et de plaisir culinaire.
- Formaliser ce projet pour qu'il soit reproductible au sein des différents établissements recevant des enfants notamment en accueil de loisirs.

Historique :

L'association a ouvert un accueil de loisirs à la ferme en juillet 2014. Elle a répondu en 2016 à l'appel à projet « La transition énergétique et écologique dans les territoires : comprendre, s'impliquer et mobiliser » lancé par la DREAL et l'ADEME en 2016. C'est un projet unique en Loire-Atlantique qui a pour objectif de créer du plaisir dans l'éducation au goût mais aussi de faire le lien entre l'alimentation, la santé et la consommation locale et responsable. Grâce à l'achat direct auprès des producteurs, les enfants et les parents savent d'où vient leur nourriture et comment elle est produite. Ils prennent alors conscience de l'origine des produits, ce qui déclenche, en général, une forte réflexion sur le sujet de la consommation locale.

Public concerné :

Plusieurs types de publics sont concernés :

- Accueil de loisirs : les 6-12 ans tous les mercredis et pendant les vacances ;
- Hors des temps scolaires : les jeunes volontaires en service civique et les stagiaires ;
- Grand public : les familles en ateliers cuisine parents-enfants.

Actions mises en place :

L'association accueille des enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires et tous les mercredis afin de leur proposer d'élaborer leur repas avec un cuisinier animateur. Lors de cet atelier, les enfants vont dans le potager découvrir les légumes et les fruits de saisons, puis ils passent par le magasin de produits fermiers pour acheter la nourriture qu'ils vont utiliser pour faire leur repas. Les recettes qu'ils font sont des recettes saines et simples afin qu'elles soient facilement reproductibles.

Cette action permet aux enfants de découvrir des aliments mais surtout cela leur apprend à prendre goût à la cuisine afin qu'ils puissent le transmettre à leur tour. De plus, les enfants peuvent participer à la cueillette dans le jardin pédagogique et être amenés à aller sur le terrain pour apprendre et comprendre la culture des fruits et des légumes. Ils participent également au jardinage biologique lors des temps d'accueil de loisirs.

Pour finir, ce projet a été formalisé de façon à être reproductible dans d'autres établissements recevant des enfants.

Méthodes utilisées : ateliers cuisine et implication dans la réalisation des repas.

Méthodes d'évaluations : bilan avec les enfants participants aux ateliers et le retour des parents.

Outils : cuisine professionnelle, matériel pour les ateliers culinaires, produits fermiers locaux et supports pédagogiques (expositions, jeux, panneaux éducatifs, livrets sur la ferme et le développement durable).

Perspectives :

Développer ces ateliers culinaires en direction des différents publics accueillis à la ferme (scolaires, personnes âgées, familles, etc.).

Conception d'un module d'animation permettant aux jeunes scolaires de passer une journée à la ferme pour participer à des ateliers cuisine avec l'élaboration de leur propre repas et une réflexion sur les circuits-courts et sur les produits locaux et de saison. Ce nouveau module est lié à l'alimentation et la consommation responsables qui seront en lien avec le module « ferme et développement durable ».

Enjeux du territoire :

- Soutien à l'agriculture durable, aux circuits-courts et à la consommation responsable.
- Création d'un lien entre la ville et la campagne.
- Valorisation de la vente directe et préservation des espaces naturels et ruraux.

Partenaires :

- ARS (Agence Régionale de Santé)
- CAF 44
- DDCS (Direction Départemental de la cohésion Sociale)
- Groupement de producteurs

Coût et financements :

- Budget prévisionnel : 18 500 €
- Financements :
 - ADEME : 3 000 €
 - ARS : 3 000 €
 - CAF 44 : 2 500 €
 - Contrats aidés : 5 000 €
 - Prestations : 5 000 €

Contact :

Mme Anne-Sophie PIGRE

- Chargée d'animations et de développement associatif
- laledeschamps44@free.fr
- Tel : 02 40 65 14 67



Appel à projet transition énergétique et écologique de 2016CAP à CYCLE



<https://www.agenda-2030.fr/>

CAP A CYCLE (44)



Association : Maison Familiale Rurale du Val d'Erdre (44)

Objectifs :

- Recycler d'anciens vélos abandonnés et former les jeunes à la réparation de vélos.
- Développer la pratique du vélo.
- Faire découvrir aux jeunes leur territoire en utilisant un mode de transport durable.
- Sensibiliser les jeunes aux économies de matières premières et à la valorisation des déchets.

Historique :

L'association Maison Familiale Rurale (MFR) du Val d'Erdre a répondu à l'appel à projet « Transition énergétique et écologique dans les territoires : comprendre, s'impliquer et mobiliser » lancé par la DREAL et l'ADEME en 2016. Ce projet a commencé suite à une volonté des jeunes de la MFR de gagner en autonomie sur les petits trajets et de découvrir leur territoire à l'aide d'un mode de transport propre et durable. À l'origine les élèves du CAP jardinier paysagiste souhaitaient faire un voyage à vélo jusqu'à l'océan en longeant la Loire.

Public concerné :

- Les élèves ayant des difficultés de transport, notamment pour se rendre sur leur structure de stage ou d'apprentissage.
- La population locale (le grand public, les jeunes hors temps scolaire et les membres de l'association) pour réaliser des sorties locales sur le territoire du Pays d'Ancenis.

Actions mises en place :

L'association souhaite remettre en état et recycler les vélos ne servant plus ou ceux ayant été déposés à TroCantons. Les élèves et les encadrants sont mobilisés aussi bien dans la recherche de partenaires que dans la réparation des vélos.

Une fois les vélos recyclés et remis en état, l'association mettra un parc comportant une quarantaine de vélos à disposition des élèves ayant des difficultés de transports ou pour effectuer des sorties ou des voyages. Un bâtiment est en construction dans le cadre de la formation adulte « ouvrier professionnel en éco-construction ». Il permettra de stocker les vélos et d'avoir un espace pour la maintenance. Les matériaux qui sont utilisés pour ce bâtiment sont des matériaux locaux et durables afin de rester dans l'idée d'une consommation sobre et responsable en ressources.

Ce projet possède à la fois une dimension sociale, car les déplacements en vélo diminuent les coûts de transports pour les élèves et cela facilite les sorties scolaires pour la MFR, et une dimension sensibilisation des élèves au développement durable et plus particulièrement au transport propre et au recyclage/économies des ressources.

Un prix de 600 euros a été remporté par les élèves du CAP jardinier paysagiste qui ont présenté ce projet en réponse à l'appel à projet « Jeunes » de la Mutualité Sociale Agricole. D'autres groupes ont pris le relai comme la classe de 4^{ème} qui souhaite poursuivre cette action avec l'aide de parents ayant des compétences dans ce domaine.

Actuellement, 20 cycles sont à disposition des élèves et le bâtiment de stockage est en cours d'aménagement. Grâce à cette action, les jeunes deviennent plus autonomes au niveau de la réparation des vélos et de leurs déplacements. Des adultes en formation s'en servent également pour se déplacer sur la commune.

Méthode d'évaluation : suivi de la durée de chantier de construction du bâtiment phase par phase.

Indicateurs : nombre de cycles réparés pour la MFR ou TroCantons, nombre de sorties programmées par la MFR et réalisées en vélos et nombre de vélos mis à disposition des élèves.

Perspectives :

- Une fois le parc à vélos créé, il faudra mettre en place des actions de maintenance et de remplacement des vélos. Chaque année des jeunes et parents se proposent pour poursuivre l'action.

Enjeux du territoire :

- Améliorer le tri et la valorisation des déchets notamment grâce à la recyclerie de TroCantons.
- Valoriser en tant que pièces de rechanges ou en tant que nouveau vélo, les cycles autrefois jetés.
- Former les jeunes aux petites réparations des vélos pour qu'ils puissent les faire eux-mêmes.

Partenaires :

- État, Conseil Régional et Départemental et la mairie de Riaillé ;
- COMPA (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis) ;
- MSA (Mutualité Sociale Agricole) ;
- Recycleries de TroCantons.

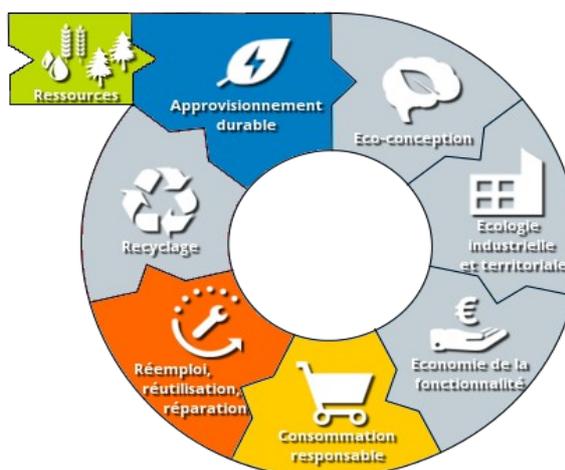
Coût et financements :

- Financements :
 - ADEME : 3 000 €
 - COMPA : 3 000 €
 - Mairie de Riaillé : 1000€
 - MSA : 600 €

Contact :

M. Antoine DELAUNAY

- Moniteur technique responsable CAP agricole jardinier paysagiste
- antoine.delahunay@mfr.asso.fr
- Tel : 02 40 97 80 48



Appel à projet transition énergétique et écologique de 2016



2 FAIM «ZÉRO»



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>

La Chantrerie, un campus qui a du goût (44)



Association : Planet'Etudiants (44)

Objectifs :

- Faire évoluer nos pratiques et nos modes de consommation pour une alimentation saine, locale, solidaire et conviviale.
- Mettre en œuvre les pratiques responsables en matière d'agriculture péri-urbaine et prouver qu'elles peuvent être écologiquement tenables et économiquement viables en répondant à une exigence de cohésion sociale forte.
- Favoriser les dynamiques collectives autour des actions, créer de l'innovation et du lien social.

Historique :

L'association a répondu à l'appel à projet « La transition énergétique et écologique dans les territoires : comprendre, s'impliquer et mobiliser » lancé par la DREAL et l'ADEME en 2016. En 2015, l'AFUL Chantrerie a décidé de s'engager dans un projet d'agriculture urbaine avec deux partenaires experts :

- Planet'Etudiants qui porte le thème de l'économie circulaire et de la consommation responsable
- Association Jardins Vivriers pour répondre aux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques.

Public concerné :

- Le grand public : pour les visites du jardin et du campus et les formations ;
- Les jeunes hors temps scolaire : les étudiants bénévoles de la Chantrerie ;
- Les jeunes en temps scolaire : les étudiants de la Chantrerie dans un cadre pédagogique ;
- Les membres de l'association, adhérents et participants aux actions, et les socio-professionnels.

Actions mises en place :

Ce projet a plusieurs ambitions :

- Produire autrement grâce au jardin d'1,5 Ha de l'AFUL Chantrerie exploité par les Jardins Vivriers ;
- Consommer autrement en sensibilisant, éduquant et impliquant les étudiants dans une logique d'économie circulaire.
- Faire ensemble pour le développement du lien social et de l'intelligence collective.

Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- **Sensibiliser et éduquer** : sur la consommation responsable et la biodiversité grâce à des actions pédagogiques telles que des animations/découvertes de la nature, des recettes et dégustations de fruits et légumes bio et locaux et des formations pratiques au jardinage.

- **Fédérer et impliquer** : en proposant aux étudiants des ateliers bénévoles pour participer à l'aménagement de la parcelle agricole des Jardins Vivriers ainsi que des ateliers culinaires avec la création d'une carte collaborative du campus, des visites de fermes locales et la création de petits jardins partagés.

Des événements sont également mis en place :

- La semaine de Développement Durable en avril 2017
- Planet'Etudiants a pris également l'initiative ,en partenariat avec l'AFUL, les Jardins Naturels Vivriers, l'Atelier photographique de Carquefou et l'École Supérieure du Bois, d'organiser et réaliser pour 2018 une grande Exposition-Évènement « Équilibres : Hommes-Nature à la Chantrerie, Histoires de Coopérations ». Cette exposition donnera à voir, à découvrir, à imaginer, à partager et à agir.

4 thèmes sont traités :

- Cultiver autrement,
- S'alimenter sain et local,
- Gérer les espaces verts,
- Valoriser les déchets organiques.

Itinérante dès mars 2018, elle se déroulera successivement dans les halls d'accueil de l'IMT Atlantique, l'ESB, Polytech, L'École du Design et Oniris et restera 3 semaines dans chacun de ces établissements.

Méthodes utilisées : photoreportages, partenariats pédagogiques, animations interactives, ateliers, travaux pratiques et visites pédagogiques.

Indicateurs : nombre de spectateurs de l'exposition, nombre d'adhérents au Collectif Bureau des Jeunes Jardiniers, nombre de participants à chaque événement, quantification du nombre et du temps des bénévoles sur l'aménagement du terrain agricole des Jardins Vivriers,

Outils utilisés : une parcelle agricole d'1,5 Ha équipée de locaux, trois petits jardins, une cuisine, une scénographie mobile tractée par vélos électriques et le service équipement du campus (reprographie), équipements photos

Perspectives :

- Après 2021, étendre le projet aux autres campus nantais en vue d'essaimer un nouveau modèle de production-consommation économiquement viable.

Enjeux du territoire :

- Impliquer les acteurs du campus de la Chantrerie dans les expérimentations afin de faire évoluer les modes de vie face aux enjeux énergétiques, climatiques, biodiversité et la notion de bien vivre ensemble sur un territoire.
- Favoriser la création de liens inter-établissements pour une mise en commun des diverses compétences afin de réussir à mettre en place le projet de transition sociétale et écologique.
- Contribuer à la valorisation, l'aménagement et la réappropriation des espaces verts disponibles et non investis afin de mettre en place des pratiques favorisant la biodiversité dans un campus étudiant.
- Développer un modèle économique autour de ces nouvelles pratiques.

Partenaires :

- AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) de la Chantrerie et l'Association Jardins Vivriers ;
- Collectif du bureau des Jeunes Jardiniers de la Chantrerie ;
- DDCS (Direction Départementale Cohésion sociale).

Coût et financements :

- Financements :

➤ ADEME : 3 000 €

Contact :

Mme Corinne LARCHEY NICCOLAI

- Présidente
- contact@planetetudiants.org
- Tel : 06 14 18 54 43



Appel à projet transition énergétique et écologique de 2016



<https://www.agenda-2030.fr/>

Ceci n'est pas un déchet (44)



Association : STATIONS SERVICES (44)

Objectifs :

- Promouvoir le réemploi.
- Apprendre des techniques, auprès d'associations locales, pour réparer soi-même en utilisant nos déchets comme ressources.
- Sensibilisation du grand public et valorisation des acteurs du collectif zéro déchets présents sur la métropole ainsi que de leurs savoir-faire.

Historique :

Stations Services est une ressourcerie de matières premières implantée à Rezé depuis juin 2015. Son domaine d'actions est au centre des démarches d'économie circulaire ce qui lui permet de servir de lien entre le grand public, les professionnels de la création, les associations et les entreprises du territoire. Elle souhaite promouvoir une pratique éco-responsable le « Do it yourself » (faites-le vous-même). C'est pour cela qu'elle a répondu à l'appel à projet « La transition énergétique et écologique dans les territoires : comprendre, s'impliquer et mobiliser » lancé par la DREAL et l'ADEME en 2016.

Public concerné :

Tout public.

Actions mises en place :

Le 24 et 25 septembre 2016 s'est déroulé le festival « Ceci n'est pas un déchet » à l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture) de Nantes autour du thème : « Déchets = ressources ». Il a été co-organisé avec l'association PING et Robin Débrouille. Ce festival a été reconnu comme un événement partenaire de « Climate Change » organisé par Nantes Métropole, il a donc pu bénéficier de sa couverture médiatique. Plus de 2 000 personnes sont venues y participer et/ou faire réparer divers objets (vélos, appareils électroménagers, etc.). Une vingtaine de structures œuvrant dans la réparation, le réemploi, l'éco-design, « l'upcycling » (transformer des déchets en produits de bien meilleure qualité, voire jusqu'à leur ajouter une certaine plus-value), la customisation et le gaspillage alimentaire a été contactée pour l'animer.

Le festival a été divisé en deux parties. La première était consacrée à la réparation. Plusieurs ateliers ont été mis en place comme des ateliers sur la co-réparation, un espace librairie, un espace vente tenu par la Ressourcerie Atelier du Retz Emploi et une animation musicale à partir de matériaux de récupération. La seconde était dédiée aux différents ateliers de création et/ou d'animation ainsi que la « disco soupe ». Les ressources utilisées lors des ateliers sont fournies par les ressourceries présentes sur place, ainsi que par les participants en fonction des besoins et envies des personnes. Grâce à cet événement 718,74 kg de déchets ont été réutilisés et 10 kg de déchets ultimes ont été récoltés sans compter les 750 euros de matériaux vendus par la Ressourcerie l'Atelier du Retz Emploi.

Tout le long du week-end, l'association a mis en place des ateliers afin de faire découvrir l'économie circulaire de façon ludique par le biais d'ateliers de réparation, de détournements d'objets, de fabrication à partir de matériaux de récupération, de balades urbaines autour du réemploi des bâtiments. De plus, un temps d'échange avec des chercheurs et des praticiens autour du réemploi a été mis en place le samedi en début de soirée. Enfin, ce festival était ponctué de temps de discussion et de présentations dans le but de comprendre les enjeux de l'économie circulaire et de la consommation responsable.

Méthodes utilisées : prise en charge directe des participants par les organisateurs, utilisation de flyers et d'affiches, information de la population pour le festival par le biais des sites web, des réseaux sociaux, des newsletters et de courriels.

Outil utilisé : création d'un logiciel de pesée disponible sur <https://gitlab.com/robin-debouille/balance> permettant de peser les ressources entrantes et sortantes.

Partenaires :

- DREAL– ADEME ;
- La ville de Nantes ;
- Associations : ATAO, Re'Act, SAGAX, La cabane d'Elo, Le bureau d'étude spatial, Couture recup', Une histoire de siège, Trifouille, Clissons passion, Les Echoppes Folyd'air, Humain Music, PING, Envie 44, Riche Terre, BIO T FULL, « pas avant 15 h » et STATIONS SERVICES ;
- La ressourcerie l'Atelier du Retz Emploi, le Crédit Mutuel, la MAIF, WELDOM, le Géant des Beaux-Arts, Abris Services et le Relais ;
- ENSA, l'école des beaux-arts

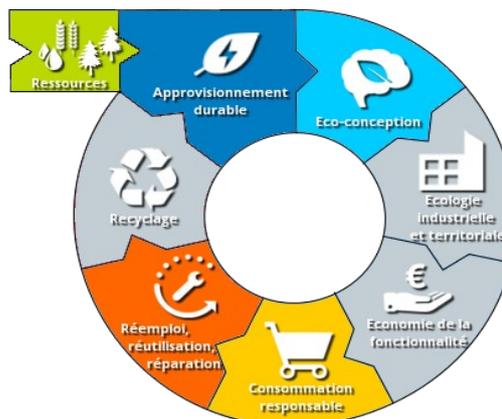
Coût et financements :

- Budget prévisionnel : 36 500 €
- Financements :
 - ADEME : 24 250 €
 - Nantes Métropole : 5 000 €
 - Autofinancement : 7 250 €

Contact :

M. Philippe COMTESSE

- philippe@stations-services.org
- Tel : 06 24 55 39 07



Appel à projet transition énergétique et écologique de 2016



<https://www.agenda-2030.fr/>

Oasis Environnement (44)



Domaine d'action :

Gestion des déchets

L'association :

Directeur Financier dans une startup et attaché à réduire l'impact environnemental de son entreprise, M.Cédric Henrat fait le constat que le volume de déchets dans son entreprise augmente constamment pour un coût largement sous-estimé. Comment réduire les déchets et mieux les valoriser sur son territoire ?

Il ne trouve aucune structure qui lui propose une solution clé en main pour l'accompagner dans cette démarche. L'idée est de mobiliser les salariés pour réduire les déchets et s'appuyer sur les structures locales de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour mieux les valoriser.

Ainsi, en juin 2016, avec 2 autres collègues, il décide de créer l'association OASIS Environnement. Aujourd'hui, OASIS Environnement a engagé une centaine de commerçants dans une charte « Agir pour une ville sans déchet » et a collaboré avec des dizaines d'entreprises en proposant des solutions « Zéro déchet au travail ».

À la fois consultante et coordinatrice, OASIS Environnement expérimente également de nouvelles filières de réemploi en s'appuyant sur les éco-systèmes locaux.

Économie circulaire, par pilier :

Écologie industrielle et territoriale

OASIS Environnement développe des synergies entre les entreprises, les commerces et les associations afin de réduire leurs impacts environnementaux.

A titre d'exemple, une entreprise souhaitait se séparer de son mobilier dont elle n'avait plus l'usage. Parallèlement, une nouvelle structure « la galerie du Zéro déchet » cherchait des tables, des chaises, des caissons et des armoires. Ainsi, une opération a pu être réalisée permettant le réemploi à 100 % des ressources entre les deux structures situées à moins de 10 km.

De la même manière, l'association a collecté plus de 8,5 tonnes de fournitures de bureaux vouées à la destruction pour les redistribuer à des écoles à proximité.

Par ailleurs à un niveau plus micro, l'association qui accompagne les commerçants vers le Zéro déchet réussit également à créer des synergies à l'échelle des artisans avec les « déchets » qui ne peuvent être réduits. C'est dans ce sens qu'une solution a été trouvée pour les bocaux en verre d'un commerçant. Tous les 15 jours un artiste dont l'atelier se trouve à moins d'1 km vient récupérer les bocaux pour les réutiliser dans ses œuvres.

Consommation responsable

Oasis environnement propose des actions pour mobiliser les parties prenantes dans une consommation alternative plus respectueuse de l'environnement et coordonne les acteurs de l'ESS pour mieux valoriser les déchets qui ne peuvent être réduits.

Concrètement, avec les entreprises et après un diagnostic technique pour évaluer la nature et les volumes des déchets, OASIS Environnement anime un « business game » avec des salariés volontaires pour construire une feuille de route « Zéro déchet au bureau ». Par la suite, un défi est lancé auprès de tous les salariés pour accompagner le changement des habitudes, en étroite collaboration avec des structures de l'ESS qui valorisent les déchets.

Avec les commerçants, elle fournit gratuitement diagnostic, conseils et préconisations sur les bonnes pratiques (amélioration du tri, réduction des emballages jetables, compostage...), sur les lieux où trouver les informations et les accompagne dans des actions ponctuelles, par exemple lors de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD).

Réemploi, réutilisation, réparation

Conscient qu'il ne faut pas miser uniquement sur le recyclage, OASIS Environnement développe un circuit de récupération de matériel professionnel (mobilier, D3E, fournitures de bureau, textile professionnel...). Unique interlocutrice de l'entreprise, elle coordonne et gère l'ensemble de la collecte en lien avec les structures locales de l'ESS pour le déménagement, le transport, la réparation et le réemploi des ressources.

L'objectif est de réemployer à minima 80 % des ressources collectées.

Grâce à sa bonne connaissance des structures du territoire, OASIS Environnement mutualise les ressources de chaque structure (disponibilité des équipes, moyens de transports, capacité de stockage) pour offrir une solution clé en main à l'entreprise partenaire. Une solution qui permet de réemployer le mobilier de bureau, qui est à la fois sociale, environnementale et locale.

Résultat : plus de 10 tonnes de mobilier de bureau ont déjà été collectées et réemployées à 100 % par des structures de l'ESS à moins de 30 kilomètres du lieu de collecte.

Partenariats :

- Soutien de Nantes Métropole
- Incubation par les Ecosolies
- Membre du réseau Ecopôle

Difficultés majeures :

- Le manque de temps et les habitudes de consommation des salariés dans les entreprises et des clients chez les commerçants

Modes de financement :

- Facturation de ses services aux entreprises
- Aide financière octroyée par la Région, l'ADEME et la DREAL suite à l'appel à projet « économie circulaire » de 2018

Apports (économique, environnemental, social) de l'activité :

- Création d'emplois locaux, tous les déchets sont récupérés et valorisés par des structures de l'ESS de la région
- Diminution de l'impact environnemental des petits commerces et entreprises
- Accès à un diagnostic gratuit pour les commerçants disposant de peu de budget

Contacts :

M. Cédric HENRAT

- 07 69 49 90 17
- contact@oasis-environnement.org
- www.oasis-environnement.org



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

L'utilothèque de Trentemoult (44)



■ Domaine d'action :

Sensibilisation aux nouveaux modes de consommation

■ L'association :

L'association est un projet de quartier né en 2016 autour d'une réflexion sur le prêt de moyens de transport pour limiter la voiture dans le quartier. L'association, qui réunit aujourd'hui une trentaine de foyers, vise à promouvoir l'économie d'usage, les nouveaux modes de consommation et à redonner un sens au vivre ensemble. Il n'y a aucun échange d'argent ni de temps.

■ Économie circulaire, par pilier :

Consommation responsable

L'association propose le prêt de nombreux biens auprès des habitants adhérents. Il suffit de signer une charte sur les engagements de chacun et de proposer quelques biens en prêt pour ouvrir des droits à l'emprunt. L'objectif de cette **consommation collaborative** est de faire primer l'usage du bien sur sa propriété. L'association a donc mis en place une plateforme permettant de répertorier et emprunter des biens en toute confiance entre habitants. Aujourd'hui une centaine de références sont proposées : vélo électrique, matériel de camping, outillage, vaisselle, PC...

L'association propose également à ses adhérents de faire des achats mutualisés. Deux objets par an sont ainsi achetés. Ces achats sont évidemment concertés et votés, l'investissement collectif permettant à l'association d'acheter des biens de bonne qualité et durables. Elle dispose déjà d'un nettoyeur haute pression acheté en 2017, d'un abri démontable et d'un broyeur. À terme, l'objectif est d'étendre l'achat mutualisé aux biens de mobilité (vélo électrique, voiture) afin de promouvoir davantage le co-voiturage et les mobilités douces.

L'utilothèque de Trentemoult coordonne également des tours à la déchetterie ou aux sites de recyclages spécifiques (dingue fringue ...) afin d'une part de favoriser un meilleur tri, et d'autre part de réduire les émissions de CO² en ne faisant qu'un seul voyage.

Allongement de la durée d'usage

L'utilothèque organise ponctuellement des animations tout public afin de lutter contre l'obsolescence programmée, promouvoir la réparation, mieux consommer et limiter ses déchets. Elle organise chaque année des animations autour de la réparation (électroménager, vélo, textile, bois...) ainsi que des opérations de propreté et d'embellissement du quartier. Ces événements permettent de faire partager les connaissances de chacun et de créer du lien social.

Partenariats

Des partenariats ponctuels sont mis en place avec la mairie ou d'autres associations selon les demandes. L'utilothèque de Trememoult est toujours ravie de partager son expérience pionnière dans l'économie d'usage.

Freins :

- Le travail de sensibilisation est primordial afin de changer les modes de consommation des individus. L'idée séduit toujours mais il est difficile de faire passer d'une logique de propriété à une logique d'usage, d'une logique de consommateur à une logique de coopérateur. Cela nécessite en effet de s'organiser et d'anticiper pour avoir l'objet dont on a besoin quand on en a besoin.
- Un projet de vivre ensemble qui nécessite de penser collectivement et de se départir des logiques individuelles, or il n'est pas simple de nouer des relations de confiance.
- Il est parfois difficile de mobiliser les habitants à hauteur de l'ampleur de ce projet, notamment sur le volet déchets et propreté qui est mis à mal par une irresponsabilité individuelle et par le manque d'engagement collectif à faire par soi-même sans attendre l'action publique.
- Freins techniques et financiers empêchant la création d'outils collaboratifs de mise en commun qui soient plus faciles et plus pratiques d'utilisation.

Leviers de réussite :

- Des thématiques qui parlent de plus en plus aux individus et qui enthousiasment les habitants.
- Une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités, une veille active sur les appels à projet pour trouver des financements et un savoir-faire sur les projets de développement durable et sur les ressources possibles.
- La bonne ambiance de bureau, le fonctionnement en mode projet et la motivation de l'équipe et des adhérents à faire des choses pour leur quartier, à amener du monde avec eux.

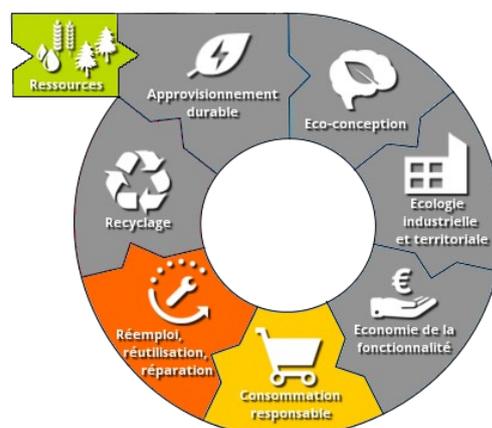
Modes de financement :

- L'utilothèque de Trememoult a répondu et remporté deux appels à projets organisés par Nantes métropole.
- Les adhésions à hauteur de 10 euros par an.

Contact :

Mme Florence De Vasson

- utilotheque@ntymail.com
- www.utilothequetrememoult.fr



Version d'avril 2019



<https://www.agenda-2030.fr/>

La Halte du Cœur (49)



Domaine d'action :

Aide alimentaire solidaire qui redistribue les invendus industriels et crée du lien social.

L'entreprise :

Fondée en 1986, la Halte du Cœur est une association d'aide alimentaire en zone rurale. Son activité consiste à collecter des denrées alimentaires auprès des industriels agroalimentaires de la région, les reconditionner en colis et les redistribuer à des personnes en situation de précarité.

Le premier axe d'activité de l'association est donc de proposer un soutien aux personnes et familles par le biais d'une **aide alimentaire participative de qualité**, en milieu rural tout en respectant la dignité de la personne.

Outre des conditions de revenu, les bénéficiaires doivent remplir des conditions géographiques. L'association s'adresse à des personnes résidant dans des villes de moins de 30 000 habitants.

Aujourd'hui l'association accompagne 2400 familles par mois en distribuant plus de 3000 colis par mois. Les colis sont distribués sur des points de livraison à proximité des lieux de résidence des bénéficiaires, contre une participation financière de 47 euros (en 2018). Cette participation correspond à environ 25 % de la valeur du colis, estimé initialement à plus de 200 euros. Les colis correspondent à la taille d'un caddie rempli.

L'animation sociale est un service de la Halte du Cœur qui vient en complémentarité de l'aide alimentaire. Conséquence de la situation des bénéficiaires, l'aide alimentaire devient une porte d'entrée à l'animation sociale qui a vocation à intervenir sur les causes de leur venue à la Halte du Cœur. Ainsi, depuis trois ans, une équipe de deux animatrices sociales a rejoint la distribution des colis pour faire de la distribution un moment de partage. L'accueil des bénéficiaires et le bon déroulement de la distribution sont garantis en amont par le travail des bénévoles.

Le deuxième axe d'activité de l'association est le service aux industriels de l'agroalimentaire. En effet, la Halte du Cœur est la seule association française spécialisée dans la coopération avec les industries.

En proposant un service de ramassage dans les 48 heures des surplus de stock et des invendables (par exemple pour des raisons esthétiques), les entreprises se débarrassent rapidement d'un stock encombrant, tout en valorisant leur production de qualité à travers une action sociale de solidarité. La Halte du Cœur étant reconnue d'intérêt général, ce don de la part des industriels leur permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % de la valeur de ce don.

Pour répondre aux exigences des entreprises en matière d'hygiène et de sécurité des aliments, l'association a développé un savoir-faire spécialisé sur la sécurité alimentaire et s'est dotée des infrastructures et du matériel de transport adaptés. Le service est demandé, puisque entre 2015 et 2018 la collecte est passée de 1 500 tonnes à 2 700 tonnes.

L'association a développé également des process innovants pour reconditionner une partie des dons alimentaires. Par exemple, elle peut reconditionner un stock de riz ou de farine en vrac en emballages de deux kilos. Pour cela l'entreprise fait appel à des partenaires locaux, prioritairement issus de l'économie sociale et solidaire (ESS).

■ **Économie circulaire, par pilier :**

Approvisionnement durable

L'esprit de l'économie circulaire est toujours présent dans la gestion des denrées alimentaires. Après la collecte d'une production locale, elle est traitée par une force ouvrière locale en prévision d'une redistribution locale. Le traitement va de la simple collecte à un processus de reconditionnement nécessitant des procédures spécifiques.

La logistique des camions est organisée afin de limiter les émissions de CO². Après distribution des colis, au lieu de revenir à vide, les camions récupèrent des denrées alimentaires auprès des industriels.

Consommation responsable

L'association propose un service de ramassage des invendables alimentaires aux industries agroalimentaires. Par son action, elle redistribue aux personnes en situation de précarité des aliments tout en proposant un temps d'échange et les entreprises donatrices ont un service de ramassage fiable et rapide qui les met également en valeur.

Les entreprises partenaires évitent ainsi le coût lié au recyclage, bénéficient des avantages fiscaux liés aux dons et participent à une œuvre caritative et à la protection de l'environnement.

Réemploi, réutilisation, réparation

La Halte du Cœur a développé des processus spécifiques pour pouvoir reconditionner des stocks importants de denrées alimentaires. Par exemple, l'entreprise est en capacité de reconditionner une tonne de farine ou de céréales en sachets d'un kilo.

Recyclage

Avec son service de traitement global des déchets, la Halte du Cœur est une solution forte et fiable pour le traitement des biodéchets et des emballages d'un industriel alimentaire.

■ **Partenariats :**

- Les associations d'aide alimentaire
- Les industries agroalimentaires de la région, d'autres industries p. ex. matériel informatique
- Partenaires institutionnels, comme la CCI 49

■ **Leviers de réussite :**

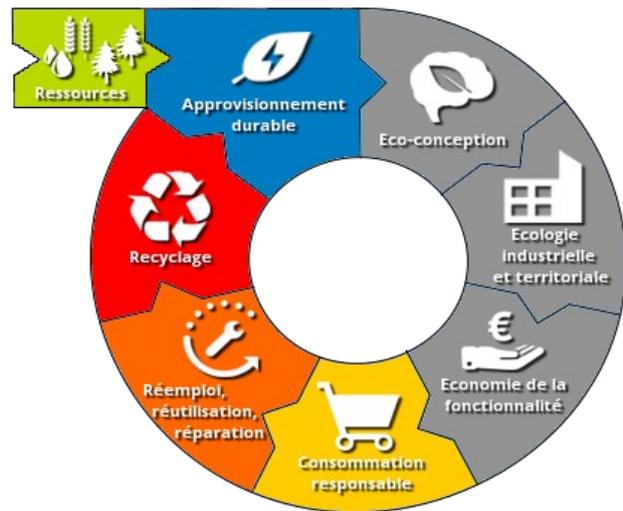
- Innovation envers les industriels pour proposer des solutions adaptées en termes de reconditionnement des aliments
- Innovation envers les bénéficiaires : des colis qualitativement et quantitativement intéressants, un service au-delà de la distribution.

Difficultés majeures :

- Concurrence avec les entreprises de « déstockage » qui proposent d'acheter les biens alimentaires pour les revendre au grand public en faisant une marge commerciale. La Halte du Cœur, dans une volonté de dynamiser les actions de solidarités de nos territoires, encourage ainsi les industriels à donner aux associations caritatives plutôt qu'aux entreprises de revente.

Contacts :

- <https://www.haltesducoeur.org/>
- contact@haltesducoeur.org
- 02 41 63 35 90



Version d'avril 2019

Chef de projet
Thomas ZAMANSKY

Rédacteurs :
Sandrine VERHAEGHE
Benoît CORNIC
Amélie LECOQ
Thaïs AUGUSTIN
Marine COUROUSSE
Hélène AURAY
Sara BENEDETTO
Bénédicte ROCHE

Crédit photos :
Stations Services
DREAL Pays de la Loire
Arnaud Bouissou - Terra
Manuel Bouquet - Terra

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

service connaissance
des territoires et évaluation

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes cedex 2
tél : 02.72.74.73.90

Directrice
de publication :
Annick BONNEVILLE

ISSN : 2115-9998